

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,
des Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

18 JUILLET 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 18 JUILLET 2023 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes (article 82 du règlement)	5
1.1	Question de M. André Antoine, intitulée «Mobilisation du monde culturel en faveur de l'opération CAP48».....	5
1.2	Question de M. André Antoine, intitulée «Règlement des différents contentieux financiers dont la répartition des recettes liées à la 5G entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le pouvoir fédéral»	7
1.3	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Réflexions sur la distribution de nos films en Fédération Wallonie-Bruxelles»	10
1.4	Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Suivi du dossier relatif à la modification des taux de contribution pour les éditeurs»	13
1.5	Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Bilan du Fonds des séries belges».....	15
1.6	Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Suppression de la TVA à 0 % pour les journaux papier».....	18
1.7	Question de M. Jori Dupont, intitulée «Redistribution des droits TV dans le secteur sportif»	20
1.8	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Violences faites aux femmes et augmentation de la prise en charge en Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)»	21
2	Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Secteur de la petite enfance en crise» (article 78 du règlement)	23
3	Question orale de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conditions d'intervention financière de l'Office de naissance et de l'enfance (ONE) relatives à la reprise de crèches» (article 78 du règlement)	23

- 4 Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la situation des crèches dans le contexte de pénurie de personnel» (article 78 du règlement) 23**
- 5 Question orale de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Crèches – agir en cohérence» (article 78 du règlement) 23**
- 6 Questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes (article 82 du règlement) 41**
- 6.1 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Réforme de la participation financière des parents (PFP) dans les milieux d'accueil»..... 41
- 6.2 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Accès à une crèche pour tous les enfants»..... 41
- 6.3 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Dispositif “écocrèche” et éveil culturel dans les milieux d'accueil» 46
- 6.4 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Fonctionnement de la Cellule Parents-Accueil de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)» 49
- 6.5 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Valorisation et attractivité du métier d'accueillante» 51
- 6.6 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Avenant n° 3 du contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance»..... 53
- 7 Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appel pour un refinancement structurel de la culture» (article 78 du règlement) 54**
- 8 Questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes (article 82 du règlement) 65**
- 8.1 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Rénovation énergétique des infrastructures culturelles» 66

8.2	Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Rénovation énergétique des bâtiments culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	66
8.3	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Sécurité sur les sites des festivals»	68
8.4	Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Chiffres clés du secteur de l'édition en Belgique»	69
8.5	Question de M. Gaëtan Bangisa, intitulée «Parcours d'éducation culturelle et artistique: transversalité, transport et sensibilisation des futurs enseignants»	72
8.6	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Guichet des Arts»	74
8.7	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Cadastre de l'emploi dans le secteur culturel»	76
8.8	Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Situation au centre culturel de Braine-l'Alleud».....	79
8.9	Question de M. André Antoine, intitulée «Tensions persistantes au centre culturel de Braine-l'Alleud»	79
8.10	Question de M. André Antoine, intitulée «Promotion par la Fédération Wallonie-Bruxelles du festival Help Animals Live Music Day»	82

9 Ordre des travaux

84

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 11h25.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. André Antoine, intitulée «Mobilisation du monde culturel en faveur de l'opération CAP48»

M. André Antoine (Les Engagés). – C'est un constat général post-Covid: le nombre de bénévoles est en recul de 30 % en moyenne. Pour remobiliser les volontaires et les inciter à s'impliquer davantage dans la réussite de cette opération majeure de solidarité, CAP48 a exposé sa nouvelle stratégie: elle compte s'appuyer sur les jeunes et sur de nouveaux volontaires. Les besoins pour porter cette vaste opération sont énormes. Je la connais bien, car j'y ai participé de très nombreuses années lorsqu'elle s'appelait encore 48.81.00. Les volontaires représentent 12 % du budget de l'organisation. Renaud Tockert, administrateur délégué de CAP48, a rappelé que l'essentiel ne résidait pas dans les records de dons en tant que tels, mais dans les dizaines d'associations qui ont besoin d'être soutenues concrètement dans le secteur du handicap ou de la jeunesse en difficulté. Si CAP48 veut poursuivre son travail, elle doit donc s'adapter et changer son fusil d'épaule.

Deux axes prioritaires ont été définis au sein de l'organisation afin de remobiliser les troupes: jouer davantage les cartes de la proximité et de la jeunesse. Il s'agira d'abord de densifier toutes les relations qui existent au sein d'un même bassin géographique et, dans le même temps, comme l'explique M. Tockert, de créer un environnement qui parle aux jeunes générations, afin qu'elles puissent exprimer des ambitions de solidarité équivalentes à celles des aînés. La campagne CAP48, qui sera lancée le 6 octobre, a toujours mobilisé les jeunes, alors que le Télévie s'organise durant l'année et se compose plutôt d'adultes. L'approche est donc différente.

Madame la Ministre, vous êtes en quelque sorte la ministre de l'associatif du côté francophone. Quelles actions déploieriez-vous pour soutenir cette opération? Quels moyens et ressources la RTBF développera-t-elle pour aider ce projet qu'elle a lancé voici plusieurs décennies? Avez-vous défini une stratégie transversale commune aux différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'audiovisuel au sport, de la culture aux mouvements de jeunesse? Alerterez-vous d'autres médias pour qu'ils s'impliquent dans la réussite de l'opération? Le but serait que l'opération ne soit pas uniquement le projet de la RTBF, mais bien une

opération de solidarité francophone à l'égard de publics démunis, désarmés ou handicapés.

Je serais ravi, par intérêt personnel, mais aussi pour l'opération, d'entendre votre projet de soutien et celui de votre département.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – CAP48 est, depuis plus de soixante ans, l'opération de solidarité de la RTBF. À ce titre, cette dernière aide CAP48 à diffuser ses messages de sensibilisation et de mobilisation.

À travers sa régie publicitaire, la Régie Média Belge (RMB), la RTBF met à disposition un budget annuel permettant de diffuser les campagnes de CAP48 et les spots de mise en avant de ses différents événements de récolte de fonds sur les antennes radio et TV et, récemment aussi, sur le digital.

La RTBF met également à disposition de l'espace éditorial dans plusieurs de ses programmes phares tels que le JT, «*On n'est pas des pigeons*», le «8-9» de Vivacité, etc., pour amplifier les messages de CAP48.

Si je ne nie évidemment pas les conséquences importantes que CAP48 peut avoir dans le soutien aux personnes en situation de handicap, je me dois aussi de rappeler quelques éléments relatifs aux secteurs que votre question identifie.

Le premier est que la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant qu'entité subsidiaire, soutient déjà de manière directe une série d'opérateurs culturels qui accueillent des personnes en situation de handicap en leur proposant des activités culturelles dédiées (par exemple: La «S» Grand Atelier, La Lumière – une bibliothèque publique spéciale –, Le Silex, Le Créahm, etc.).

Le deuxième est relatif à l'engagement de volontaires. Le constat posé par CAP48 est transversal à l'ensemble des secteurs. En effet, les opérateurs culturels recourent eux aussi, de manière récurrente, à des volontaires et font le constat que ceux-ci sont de plus en plus difficiles à trouver et à fidéliser.

Permettez-moi de développer un troisième élément, car il me semble fondamental. Les opérateurs culturels déploient des projets culturels propres dans le respect de leur autonomie associative. Leur participation à des projets tels que CAP48 est laissée à leur libre appréciation. Cela me semble fondamental.

Concernant la mobilisation de la jeunesse et des mouvements de jeunesse, c'est la même logique qui prévaut, même si je vous invite à poser la question au ministre compétent.

Je trouverais cela inopportun qu'une ministre s'immisce dans la manière dont ce projet doit tisser des partenariats avec les différents secteurs qu'il entend toucher

ou mobiliser. C'est précisément la prérogative de M. Tockert, que je salue au passage, et de son équipe de construire ce réseau et de l'entretenir.

A priori, le pouvoir public que je représente n'est pas à l'initiative de cette action même s'il la soutient de manière indirecte par le biais de la RTBF. Cette dernière reste toutefois responsable de la manière dont l'initiative est mise en œuvre.

M. André Antoine (Les Engagés). – Il n'était pas question, Madame la Ministre, d'instrumentaliser une opération. Loin de là. Elle doit exister par elle-même, avec sa propre dynamique et sa propre stratégie.

Je souhaitais savoir si une mobilisation des mondes associatif, culturel, sportif et de la jeunesse existait parce que cette organisation a besoin d'énormément de jeunes afin de pouvoir exister, d'être présente dans les quatre coins de la francophonie.

D'autre part, j'aurais espéré que CAP48 ne soit pas uniquement dans le giron de la RTBF, mais que d'autres médias, presse écrite ou télévisuelle, se joignent à l'opération, parce que cela dépasse le seul service public. Bien davantage que des records de dons, cela devrait être une mobilisation médiatique au service de la solidarité, un week-end coalisant les uns et les autres autour de cette thématique fondamentale.

1.2 Question de M. André Antoine, intitulée «Règlement des différents contentieux financiers dont la répartition des recettes liées à la 5G entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le pouvoir fédéral»

M. André Antoine (Les Engagés). – Cette question aurait pu être adressée au ministre-président ou au ministre du Budget, mais elle vous échoit finalement parce que vous êtes chargée des Médias, Madame la Ministre. Mon chef de groupe, M. Dispa, abordera un autre volet des relations tumultueuses entre l'échelon fédéral et la Communauté française. J'ai d'ailleurs interrogé le ministre-président sur les conséquences funestes de la réforme fiscale, dont il semble ne pas vouloir.

Ce mardi 4 juillet, la presse a évoqué les nombreux contentieux financiers opposant les entités fédérées au gouvernement fédéral.

D'une part, l'État fédéral réclame le remboursement du coût des vaccins contre la Covid-19 puisque les Régions n'ont acquitté que 20 % de la facture à ce jour. Le contentieux s'élèverait à près de 1,8 milliard d'euros, puisque la Région wallonne n'aurait toujours pas payé la contribution plastique. Enfin, le calcul relatif à l'assurance maladie-invalidité et consécutif à la sixième réforme de l'État demeure problématique.

D'autre part, le contentieux avec la Communauté française n'est ni mince ni se rein. Il concerne la clé de répartition de la vente aux enchères de la 5G. Pour cette vente, le précédent ministre du Budget, M. Flahaut, avait eu l'audace d'inscrire

une recette dans le budget de la Communauté française, alors que la vente n'avait pas encore été décidée. Aujourd'hui, cette vente semble se concrétiser. Lors de la législature précédente s'appliquait une répartition d'environ 80-20 entre le niveau fédéral et les entités fédérées. Ensuite, un mandat a permis de se diriger vers une répartition 79-21. Aujourd'hui, toutefois, les entités fédérées demandent désormais – avec une légitimité institutionnelle indiscutable – une répartition 50-50 sur l'enveloppe de base et 35-65 sur les revenus additionnels. Selon la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, ces répartitions auraient des conséquences budgétaires importantes et probablement insupportables pour le niveau fédéral.

La tension persistante n'est pas uniquement de votre fait, mais le dénouement est fort attendu. Quelle est la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le gouvernement fédéral recherche de très nombreux moyens et le conclave budgétaire d'octobre sera particulièrement douloureux.

Dès lors, ce n'est probablement pas l'heure des cadeaux, surtout lorsque je vois comment l'État fédéral entend traiter la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment sur le précompte professionnel des chercheurs ou sur l'imposition des ASBL dédiées à la culture et au sport. Il y a de quoi réagir fermement!

Je regrette le peu de considération que l'État fédéral porte à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Alors que le ministre Daerden signe un courrier avec ses collègues pour contester la réforme fiscale et ses conséquences sur les entités fédérées, l'État fédéral invite tout le monde à table, sauf le ministre Daerden, parce que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de capacité fiscale. Cela est pour moi une faute de l'État fédéral. Puisqu'il préside le gouvernement, le ministre-président a le devoir de faire respecter la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous avez droit à votre part. Si vous n'obtenez pas la clé espérée, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle déjà pris la décision de saisir le Comité de concertation (Codeco) afin de faire entendre par tous les moyens de droit ses légitimes prétentions sur cette partition de vente. Cette vente devrait remporter au moins 780 millions d'euros, peut-être davantage. Cette recette est essentielle pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, étant donné que, chaque année, elle emprunte 1,2 milliard d'euros pour financer des salaires et des subventions sur une période de 20 ans. Cela est évidemment intenable à terme. Ce serait une faute politique grave que de ne pas percevoir les justes recettes qui reviennent à notre entité. C'est pourquoi je tiens à vous entendre aujourd'hui afin de connaître la détermination que vous montrerez demain si la réponse de l'État fédéral ne vous est pas favorable.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, tant l'accord du gouvernement fédéral que la décision du Codeco du 24 novembre 2021 prévoient que les Communautés reçoivent «une plus grande part» des recettes issues de la vente des fréquences 5G en comparaison avec celle

prévue par l'accord de 2013 sur la 4G. À l'époque, l'État fédéral et les Communautés s'étaient mis d'accord sur une répartition des recettes de 80-20 sur le prix de réserve et de 50-50 sur les revenus additionnels.

Depuis, la part des médias dans l'utilisation des données mobiles a fortement augmenté; il est donc logique que la nouvelle clé de répartition reflète cette évolution. Néanmoins, les positions de départ de l'État fédéral et des Communautés étaient antagonistes: l'un préconisait une clé de 80-20 et les autres prônaient une clé de 20-80. La première proposition du gouvernement fédéral, qui concédait 21 % aux Communautés sans même prévoir une répartition 50-50 au-delà du prix de réserve, ne peut pas sérieusement être considérée comme étant «une plus grande part» accordée aux Communautés.

La proposition que vous évoquez, Monsieur le Député, à savoir 50-50 sur le prix de réserve, qui s'élève à 779 millions d'euros, puis 65-35 en faveur des Communautés sur le montant restant, a le mérite d'être une piste de compromis équilibrée. Les quatre ministres participant aux discussions, c'est-à-dire les trois ministres communautaires des Médias et la ministre fédérale des Télécommunications, l'ont présentée à leurs partenaires de gouvernement. Les discussions n'ont cependant pas repris ensuite, faute de mandat fédéral. J'espère qu'elles reprendront après l'été, en préparation des conclaves budgétaires, au bénéfice de l'ensemble des entités et des politiques numériques qu'elles entendent mener.

Sans accord sur la clé de répartition, l'argent reste bloqué sur un compte! Je tiens à me montrer constructive dans les négociations. S'il faut que le Codeco entre en jeu pour parvenir à un accord, je n'aurai aucun problème à le suggérer.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'entends bien la formule de compromis qui pourrait être acceptable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles eu égard au rapport de force. Convenez avec moi que la partie ne se joue pas à armes égales.

Le gouvernement fédéral a laissé la Région wallonne seule face au désastre des inondations et n'a pas dépensé un euro pour la soutenir. Le *tax shift* a privé les communes de certaines recettes fiscales sans que le gouvernement fédéral couvre l'opération. Je ne dois vous rappeler ni l'offensive désastreuse que représente la modification du précompte professionnel pour les chercheurs, toujours à l'encontre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ni les premières esquisses de la réforme fiscale, impliquant durement les Régions et concernant également la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit à travers la TVA sur le prix du livre ou la nouvelle taxe sur les ASBL culturelles et sportives.

Avouez que le rouleau compresseur va toujours dans le même sens, toujours au profit du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral est assoiffé d'effets d'annonces, compte tenu de l'échéance budgétaire extrêmement serrée.

Je voulais vous l'entendre dire aujourd'hui: il n'y a plus de mandats du gouvernement fédéral pour négocier. L'esquisse de compromis n'a pas été retenue; certains se sont même éloignés de ce compromis. La manière avec laquelle le gouvernement fédéral a snobé M. Daerden, c'est-à-dire la Fédération Wallonie-Bruxelles, n'augure rien de bon. La Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions devraient se faire mieux respecter par le gouvernement fédéral. Les formations politiques qui siègent dans les différents gouvernements sont les mêmes. Si les problèmes ne peuvent pas être réglés au Codeco, les bureaux de partis devraient intervenir et pouvoir les résoudre.

C'est de l'argent qui nous est dû, dont nous avons besoin et pour lequel nous ne pouvons pas être complaisants. Madame la Ministre, vous avez évoqué les évolutions récentes: fondamentalement, nous avons droit à une part significative des recettes issues de la vente des fréquences 5G. Certes, le ratio 79-21 nous est légèrement plus favorable que celui de 80-20. Mais la Fédération Wallonie-Bruxelles a droit à une part nettement plus importante.

1.3 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Réflexions sur la distribution de nos films en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Fadila Laanan (PS). – Benoît Mariage a donné une interview au journal «*Le Soir*», parue le 10 juin, à l'occasion de la sortie de son excellent film «*Habib, la grande aventure*». Le réalisateur constate depuis quelques années qu'un film d'auteur qui a du succès en salle fait malheureusement figure d'exception.

Selon lui, le nombre de films produits dépasse la capacité qu'ont les gens à aller au cinéma. Le coût d'une sortie en famille au cinéma n'est pas négligeable: le prix des places, le pop-corn et les autres friandises représentent un budget que peu de familles peuvent encore s'offrir, eu égard à l'augmentation des autres frais mensuels. En comparaison, une soirée tranquille devant Netflix ou Prime Video est bien moins onéreuse.

Comment faire pour faire revenir le public dans ces grandes salles vides? Pour Benoît Mariage, il faut réinventer la «permaculture du cinéma». Il préconise de revoir la manière dont les films sont distribués et de prôner une distribution plus personnalisée, adaptée aux zones urbaines et rurales.

À cet égard, je salue la remarquable initiative de la nouvelle association de salles de cinéma d'art et d'essai et de proximité, baptisée «Le Réseau». Ses missions consistent à œuvrer à la diffusion de films d'art et d'essai, à promouvoir le cinéma belge et la diversité cinématographique auprès du public, à encadrer les sorties de films d'un travail de médiation et d'animation, à développer des actions pédagogiques auprès du jeune public et à jouer un rôle actif dans le développement culturel et social de leur territoire.

En effet, depuis la dissolution de l'ASBL Diagonale en 2017, il n'existait plus d'association de salles d'art et essai en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces cinémas ont décidé d'unir leur savoir-faire pour donner une voix aux besoins spécifiques du secteur. Ce travail est nécessaire, voire capital pour permettre à ces cinémas de survivre.

Madame la Ministre, quels moyens leur octroyez-vous? Quels sont les dispositifs mis en œuvre afin de faire rayonner le cinéma belge en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous des retours de la part des opérateurs qui s'adressent aux jeunes publics et aux publics scolaires? Avez-vous mesuré les effets des opérations telles que «Cinéastes en classe» et «Écran large sur tableau noir» ?

Quel est le calendrier prévu concernant l'évaluation de ces actions? Quels sont les chiffres et les tendances sur les cinq dernières années? Celles-ci ont-elles évolué? Quelles sont vos conclusions? Ces actions seront-elles à nouveau programmées à la rentrée de septembre? Si oui, quels sont les budgets dédiés et comment s'assurer que les publics difficiles à atteindre participent à ces actions?

Qu'en est-il des initiatives comme «J'peux pas, j'ai cinéma», adressée au grand public? L'action sera-t-elle réitérée en 2023? Avez-vous évalué les éditions précédentes? Si oui, quels en sont les enseignements? Quelles sont les corrections éventuelles à apporter à la prochaine édition? Quel est le budget qui y sera alloué? Envisagez-vous d'autres actions de ce type afin de rendre le cinéma encore plus accessible? Quelle est la place de la médiation dans les actions qui ciblent le grand public, telles que «J'peux pas, j'ai cinéma»?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, votre question me permet d'énumérer toutes les actions que nous avons menées durant la présente législature pour soutenir les cinémas, et le cinéma au sens large. Les salles de cinéma d'art et d'essai sont structurellement soutenues par la Commission du cinéma, dans le cadre des aides aux opérateurs audiovisuels. L'année dernière, j'ai augmenté de 24 % l'enveloppe annuelle dédiée aux exploitants; elle est ainsi passée de 1 050 000 euros à 1 300 000 euros annuels. J'ai également lancé, en 2020, une nouvelle aide aux cinémas de proximité, parfois éloignés des centres urbains qui contribuent pourtant à l'accessibilité de la culture. Pour 2023, 28 demandes ont été déposées et sont en cours d'analyse.

Une enveloppe annuelle de plus de 5,5 millions d'euros, inscrite au budget du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), vise à faire rayonner le cinéma belge en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment au moyen des aides annuelles aux festivals, aux distributeurs, aux structures de diffusion, à la sortie en salle, à l'organisation d'événements ou à des nouvelles initiatives, comme le Pass Cineville qui permet l'accès à plus de onze cinémas en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dernière initiative ne cesse d'ailleurs de grandir: alors qu'elle regroupait au départ

seulement quelques associations, elle rassemble aujourd'hui de plus en plus de cinémas.

Concernant l'opération «Cinéastes en classe», 62 rencontres ont été organisées entre janvier et juin 2023, contre 43 sur toute l'année 2022, et 1 762 élèves y ont participé, contre 1 285 en 2022. La tendance est donc fortement à la hausse, et elle devrait s'accélérer grâce à l'intégration du projet au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), qui prévoit de renforcer l'opération avec un montant de 10 000 euros annuels, afin de toucher davantage d'élèves. L'opération est en outre liée à Laplateforme.be, un outil développé par le CCA pour promouvoir le cinéma belge auprès des enseignantes et des enseignants, en leur permettant de diffuser un film de la Fédération Wallonie-Bruxelles en classe.

Concernant l'opération «Écran large sur tableau noir», plus de 1 600 séances ont été organisées en 2022, contre 619 en 2021, avec plus de 100 000 participants et participantes.

Enfin, l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma», créée il y a trois ans, sera lancée pour la troisième fois en 2023, du 1^{er} au 30 septembre. À l'issue de l'édition 2022, plus de 3 600 spectateurs et spectatrices ont eu la possibilité d'évaluer l'opération. Selon les résultats, l'opération a principalement attiré un public d'âge plutôt avancé – 62 % des participations ayant plus de 45 ans – et a permis à 68 % des personnes ayant répondu de découvrir un film d'art et d'essai belge ou européen. La campagne 2023 ciblera un public plus jeune allant peu, voire pas au cinéma. Son budget sera identique à celui de l'année passée, à savoir 150 000 euros, principalement pour acheter des places de cinéma auprès des exploitants.

Le CCA travaille actuellement sur une autre action destinée au grand public, qui devrait être proposée dans le courant de l'année 2024 et qui répond à une demande du secteur: la création d'un site internet indiquant où visionner des films belges en vidéo à la demande, mais également en salle, afin d'améliorer la découvrabilité des contenus audiovisuels belges.

Mme Fadila Laanan (PS). – J'ai noté beaucoup de chiffres dans votre réponse, Madame la Ministre. En conséquence, je relirai avec grande attention votre réponse dans le compte rendu. Entre-temps, je suis rassurée sur le fait qu'il existe bien une réflexion sur le rajeunissement de l'accessibilité des jeunes publics au cinéma belge. Nous devons absolument les attirer, car ils sont les citoyens de demain. C'est aussi grâce à eux que naîtra une émulation à l'égard de notre cinéma. Je suis très impatiente aussi de connaître les projets que le CCCA mettra en œuvre pour renforcer encore davantage la visibilité du cinéma et des auteurs belges. Votre réponse rassurera le réalisateur Benoît Mariage et sans doute plein d'autres. Vous avancez dans la bonne direction. Même s'il est toujours possible de faire plus et mieux, des pas sont faits. Je vous remercie de votre action.

1.4 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Suivi du dossier relatif à la modification des taux de contribution pour les éditeurs»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je souhaiterais faire le point avec vous sur les modifications qui devraient bientôt être apportées au décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (décret «SMA»). Dès son adoption, vous avez annoncé que les taux de contribution à la production audiovisuelle issue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors plafonnés à 2,2 %, seraient appelés à évoluer. Ainsi, au mois de mars 2023, après une vaste consultation du secteur, le gouvernement a adopté en première lecture un avant-projet de décret apportant plusieurs modifications importantes au texte de 2021.

Il s'agit, entre autres choses, de définir une nouvelle échelle des taux de contribution, qui seraient calculés sur la base du chiffre d'affaires net des éditeurs en Fédération Wallonie-Bruxelles, et d'établir un nouveau taux maximal à 9,5 % pour les éditeurs dont le chiffre d'affaires atteint 150 millions d'euros. À l'inverse, les petits éditeurs seraient dispensés de toute contribution si leur chiffre d'affaires est inférieur à 700 000 euros. Cet avant-projet de décret prévoit aussi un mécanisme visant à investir au moins 35 % des contributions dans la production d'œuvres majoritaires belges francophones. De plus, les éditeurs pourraient consacrer au maximum 30 % de leur contribution à des programmes de flux et non plus uniquement aux œuvres de stock. Enfin, le texte prévoit une augmentation des contributions des distributeurs de services, c'est-à-dire les opérateurs comme Proximus ou VOO.

En réponse à ma précédente question à ce sujet, lors de la réunion du 28 mars de notre commission, vous avez déclaré que cette réforme permettrait de récolter entre douze et seize millions d'euros supplémentaires. Toutefois, il faudra encore patienter un peu, le texte poursuivant son parcours législatif. Il a été soumis au collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et à la Commission européenne; d'après votre réponse à une autre question parlementaire, le 20 juin dernier, ceux-ci disposaient de trois mois, soit jusqu'à la fin du mois de juin, pour remettre leurs avis respectifs.

Le collège d'avis et la Commission européenne ont-ils bien remis leurs avis? Si oui, quelles en sont les grandes lignes? Quelles positions ces deux institutions développent-elles? Entendez-vous modifier l'avant-projet de décret sur la base de leurs avis? Quelles éventuelles modifications envisagez-vous?

Avez-vous évalué les répercussions de l'augmentation des contributions des distributeurs de services? Sachant que les services de télécommunication sont déjà très chers en Belgique – le tarif du *triple play* est deux à trois fois plus élevé qu'en France –, comment éviter qu'ils répercutent ce nouveau coût sur le consommateur?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'avis du Collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur le projet de décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (SMA-SPV) nous a été remis le mercredi 28 juin. L'avis de la Commission européenne nous est quant à lui parvenu le lendemain.

De manière générale, les deux avis sont favorables. Les suggestions proposées par le Collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel et qui ont fait l'objet d'un consensus ont été intégrées au dispositif. Cela concerne essentiellement certaines modalités liées à la création de radios provisoires dans le régime numérique. Plusieurs remarques portent sur une des nouveautés du dispositif, à savoir l'ouverture, à hauteur de 30 % maximum, des investissements dans les «commandes de programme», soit les programmes de flux. Celles-ci n'appellent pas de modification du dispositif.

Concernant la nouvelle échelle de taux de contribution, certains représentants des services extérieurs se sont inquiétés des capacités du marché à absorber ces nouveaux apports financiers ainsi que de la proportionnalité du dispositif.

Une fois encore, cette réforme est volontairement ambitieuse. Il est nécessaire de protéger notre marché local en augmentant les investissements pour éviter la fuite de talents et en soutenant le développement de nos propriétés intellectuelles locales. L'étude d'impact, réalisée lors des travaux du Collège d'avis de 2022 – sur des taux alors plus élevés – et désormais confirmée par la Commission européenne, concluait que la proportionnalité était respectée et que le marché pourrait bénéficier de l'augmentation sans subir d'effet déstructurant. De plus, l'implémentation de ces nouveaux taux se fera de manière progressive, sur quatre ans, pour arriver aux taux finaux à partir de 2027. Deux études d'impact intermédiaires sont également prévues.

Par ailleurs, les distributeurs de services ont en effet exprimé leur inquiétude que l'augmentation les concernant se répercute sur le consommateur final. À cet égard, les augmentations des prix des abonnements des distributeurs pour les consommateurs finaux n'ont pas attendu cette réforme. Elles ont été régulières ces dernières années. Dès lors qu'une augmentation des contributions obligatoires s'applique à l'ensemble des contributeurs impliqués actuellement dans l'écosystème – à savoir, la RTBF et les éditeurs privés –, il me semble cohérent et souhaitable que les distributeurs participent également à une augmentation. Toutefois, bien consciente que le modèle économique et éditorial des distributeurs est différent de celui des éditeurs, j'ai choisi de limiter la hauteur de cette augmentation à 30 %. Les études d'impact mentionnées les incluront aussi.

Les observations de la Commission européenne confirment que les balises de proportionnalité et de non-discrimination sont respectées. La Commission invite néanmoins les autorités belges à ajouter une exception à la contribution pour les

éditeurs faisant de «faibles audiences», comme prévu dans la directive européenne.

Enfin, de nombreux acteurs du secteur saluent le nouveau mécanisme et le processus de concertation, et soulignent les opportunités que représentent ces modifications.

Le processus législatif poursuit donc son parcours, avec une présentation du projet de décret en deuxième lecture avant l'envoi pour avis au Conseil d'État. L'objectif est toujours une mise en application à partir du 1^{er} janvier 2024.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour avoir fait la synthèse des avis du CSA et de la Commission européenne, qui ne remettent donc pas en cause la réforme que vous avez annoncée dès l'adoption du décret «SMA». Certains, régulièrement, répètent qu'il était possible d'aller chercher beaucoup plus et qu'en France, c'est 20 %. Bref, ils continuent à comparer des pommes et des poires, car tout dépend de l'assiette qui est prise en considération. Le gouvernement a agi de manière intelligente en ne se précipitant pas. En effet, à quoi cela servirait-il de presser les éditeurs ou distributeurs comme des citrons jusqu'à la dernière goutte, pour qu'ils abandonnent ensuite le marché? Il faut être pragmatique et arrêter de faire croire qu'on peut faire saigner les murs. Les choses ont été faites avec intelligence au terme d'une large concertation.

J'en reviens aux avis du CSA et de ma Commission européenne. Si j'ai bien compris, ceux-ci insistent sur la nécessité d'une instauration progressive. On n'ira donc pas fortement dès le début. Cela se fera progressivement jusqu'en 2027. J'insiste sur la nécessité d'évaluer, mais c'est prévu au bout de deux ans, puis de cinq ans. De nouveau, le mieux est l'ennemi du bien: il faut veiller à ce que les éditeurs ne soient pas étranglés et que certains ne quittent pas le marché. En ce qui concerne les distributeurs, il est vrai qu'il y a eu des augmentations régulières et qui n'ont rien à voir avec une contribution supplémentaire demandée pour la production indépendante. Cependant, il convient d'être là aussi attentif et veiller à ne pas mettre en danger leur modèle économique, d'autant plus que de moins en moins de jeunes souscrivent à un abonnement à la télédistribution. En effet, on peut désormais accéder à toute une série de programmes télévisés par internet, Auvio, RTL play et par d'autres plateformes bien connues. Par conséquent, il faut veiller à ne pas mettre en péril le modèle des distributeurs. Cependant, il me semble que cette réflexion vous guide depuis le début. Je me réjouis en tous cas que l'entrée en vigueur soit toujours maintenue au 1^{er} janvier 2024.

1.5 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Bilan du Fonds des séries belges»

M. Olivier Maroy (MR). – Le Fonds FWB-RTBF pour les séries belges a dix ans! Né le 3 juillet 2013 d'un partenariat entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la

RTBF, ce fonds soutient le développement et la production de séries belges francophones. C'est une véritable *success story*! Ce fonds a permis à de nombreuses séries belges de séduire un large public chez nous, mais aussi à l'étranger. Citons pour exemple «*La Trêve*», «*Ennemi Public*», «*Unité 42*», «*Pandore*», «*Des gens bien*» ou encore «*1985*»... Une véritable filière de la fiction a émergé grâce à ce fonds en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des sociétés de production et un certain nombre de scénaristes se sont spécialisés dans les séries. Quant aux acteurs, ils ont pu bénéficier d'une belle vitrine.

Tout n'est pas gagné pour autant. La directrice du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), Jeanne Brunfaut, dit: «Un écosystème est né, pas encore une industrie.» Elle identifie deux écueils. Premièrement, les budgets limités. Produire une série coûte cher et les financements ne suivent pas toujours. En conséquence, les conditions de travail sont parfois délicates, particulièrement pour les techniciens. Deuxièmement, le manque de réalisateurs. La Belgique francophone n'en compte pas beaucoup et le CCA doit parfois faire appel à des réalisateurs flamands ayant plus d'expérience.

Madame la Ministre, quel bilan dressez-vous du Fonds FWB-RTBF pour les séries belges après ses dix années d'existence? Quelles éventuelles améliorations envisagez-vous avant la fin de la législature? Une évolution notable va avoir lieu puisque ce fonds va désormais s'ouvrir à tous les diffuseurs présents en Belgique francophone ainsi qu'à une plus large diversité de formats. En effet, RTL-TVI, Be tv ou encore Netflix pourront bientôt y avoir accès.

La Commission «Séries», ouverte à tous les diffuseurs sera créée et remplacera le Fonds FWB-RTBF pour les séries belges. Pouvez-vous m'en dire plus sur cette commission? Comment fonctionnera-t-elle, qui en fera partie, quelles seront les conditions pour y avoir accès? D'autres acteurs que la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles contribuent-ils déjà aujourd'hui à ce fonds? Cette ouverture à d'autres diffuseurs va-t-elle permettre, selon vous, de résoudre le problème du sous-financement mis en avant par la directrice du CCA? Des projections ont-elles été réalisées et quels sont les objectifs?

Le nouveau contrat de gestion de la RTBF prévoit qu'elle doit affecter un pourcentage annuel de sa dotation ordinaire à des contrats de coproduction et commandes avec des producteurs audiovisuels indépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont au moins 2 700 000 euros pour des séries belges francophones. La RTBF est-elle en bonne voie de remplir cet objectif pour 2023?

La directrice du CCA attire l'attention sur des conditions de travail parfois délicates sur les plateaux de tournage des séries. Que faites-vous pour les améliorer? Le contrat de gestion de la RTBF prévoit que la RTBF doit garantir aux auteurs, techniciens et artistes «des conditions de rémunération justes et équitables». Est-ce le cas aujourd'hui?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je dresse un bilan très positif du Fonds FWB-RTBF pour les séries belges. En effet, avant cette initiative, il n'y avait pas de véritable écosystème professionnel dédié à la série télévisuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. Grâce à cette première expérience, une véritable industrie de la série a pu voir le jour, permettant la professionnalisation de métiers artistiques et techniques, mais aussi la production de séries locales de grande qualité. Certaines ont rencontré un succès important auprès du public belge et à l'international, comme «*Des gens bien*» ou «*Attraction*» qui ont reçu des prix, «*Ennemi public*» ou «*La Trêve*».

L'actuel Fonds FWB-RTBF pour les séries belges va laisser place à la Commission «Séries», qui devrait être lancée début 2024. Il a dès lors été décidé que le Fonds FWB-RTBF ne lance plus d'appel en 2023, mais de poursuivre, bien entendu, le soutien des projets entamés par ce fonds ces dernières années. Il a par ailleurs été convenu d'anticiper les nouveaux barèmes qui entreront en vigueur dans la nouvelle commission, en augmentant, dès à présent, les soutiens financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de mieux tenir compte de l'évolution des coûts de production et de renforcer les conditions de travail sur les plateaux.

Mon cabinet finalise actuellement, avec le CCA et les associations professionnelles, les modalités de cette nouvelle Commission «Séries». Elle sera ouverte à tous les opérateurs indépendants, accompagnés d'un éditeur local ou extérieur, en partenariat avec une chaîne locale. Composée d'un jury d'expertes et experts internationaux, elle soutiendra les séries d'initiative belge francophone par des aides à l'écriture, au développement et à la production.

Un des objectifs de cette commission est de soutenir une plus grande diversité de projets, en termes de genre (drame, comédie, fantastique, etc.), mais aussi de format et de durée, afin de répondre aux nouvelles pratiques de production et de consommation. L'ambition est également de multiplier les pistes de diffusion et donc les sources de financement. Par ailleurs, le déplafonnement des coûts globaux des séries et l'ouverture à l'international élargissent les possibilités d'apport financier en *tax shelter* ou par d'autres fonds.

Les projections d'engagement budgétaire de la RTBF, pour 2023, en termes de production de séries, en lien avec le CCA, sont bonnes, malgré cette année de transition. Il est évidemment trop tôt pour évaluer si les nouvelles obligations fixées par le contrat de gestion seront rencontrées. Par ailleurs un groupe de travail de la Chambre de concertation du cinéma a été spécifiquement dédié aux conditions de travail sur les séries belges. Il a identifié différents chantiers en cours, tels que la mise à disposition d'un plan de travail type de référence qui permettra à tous les professionnels de travailler dans des conditions mieux balisées et plus sereines, la rédaction d'une charte de bonnes pratiques à laquelle devront adhérer tous les professionnels et, enfin, l'identification d'une liste

d'éléments qui devront figurer dans les contrats d'engagement pour les projets soutenus financièrement par le CCA.

M. Olivier Maroy (MR). – J'aimerais que la morosité laisse place à un peu d'engouement, et que lorsque quelque chose va bien, de ne pas se priver de le dire. Le Fonds FWB-RTBF pour les séries belges était une idée génialissime! La preuve en est que, dix ans plus tard, une multitude de séries ont vu le jour. Certes, seulement onze d'entre elles ont été diffusées parmi une septantaine de projets, mais cette initiative a tout de même porté ses fruits. Cette filière ne se construira pas en un jour, mais cette initiative a certainement amorcé la pompe: des sociétés de production spécialisées ont vu le jour, les scénaristes et les acteurs ont trouvé du travail dans ce domaine, qui parfois les a menés jusqu'au cinéma ... Ce n'est que du bonheur!

Je me réjouis de l'ouverture de ce secteur à tous les diffuseurs, même extérieurs s'ils s'associent à un opérateur local, et non plus uniquement à la RBTF. Les modalités pratiques de la Commission «Séries» seront déterminées prochainement. Nous avons plein de talents, de nombreuses écoles et le mécanisme du *tax shelter*, toutes les conditions réunies pour le succès de la Belgique dans le milieu des séries. Enfin, je salue le fait d'avoir gardé notre accent belge et d'avoir misé sur nos talents locaux, avec brio d'ailleurs. Je pense que l'avenir appartient aux contenus locaux face à l'hégémonie des grandes plateformes.

1.6 Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Suppression de la TVA à 0 % pour les journaux papier»

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Madame la Ministre, M. Antoine vous a interpellée ce matin sur les «mauvais coups» du pouvoir fédéral au budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont souffrent les secteurs qui dépendent de cette dernière. Parmi ces «mauvais coups», celui qui figure dans le projet de réforme fiscale m'inquiète particulièrement. Il vise à supprimer la TVA à 0 % dont bénéficient actuellement les journaux.

Dans le cadre des négociations relatives à la réforme fiscale, une suppression de la TVA à 0 % est en effet envisagée pour les journaux papier. Or, le régime préférentiel de la TVA à 0 % a été mis en place afin d'assurer la pluralité, l'indépendance et la liberté de la presse. Aujourd'hui, nous pouvons même considérer que la TVA à 0 % est l'une des conditions de la viabilité du secteur de la presse, qui est gravement menacée. De nombreuses inquiétudes peuvent être nourries à ce sujet puisque des informations sur de possibles plans d'économie et réductions d'effectifs dans les rédactions de la presse écrite ont commencé à circuler.

Dans un récent article de *«La Dernière Heure»*, le vice-premier ministre fédéral de votre parti, M. Georges Gilkinet, a assuré qu'il était «hors de question» d'augmenter la TVA sur les journaux. Or, nous apprenons aujourd'hui que la suppression de la TVA à 0 % est bien envisagée. La réforme de la TVA pourrait être d'une

moins grande ampleur que prévu, mais nous parlons bien d'une TVA fixée potentiellement à 6 %. Il est donc difficile de suivre les positions de chacun. Sans entrer dans l'imbroglio en cours au niveau fédéral, j'aimerais faire le point avec vous pour objectiver les paramètres en discussion et évaluer précisément les risques et les menaces qui pèsent sur la presse écrite.

Madame la Ministre, avez-vous eu des contacts avec vos homologues du gouvernement fédéral concernant cette potentielle suppression de la TVA à 0 %? Avez-vous davantage d'informations? Si ce régime préférentiel devait être supprimé, à quelle TVA seraient sujets les éditeurs de presse francophone?

La TVA à 0 % pour la presse numérique est-elle également visée?

Quelle est votre position, ainsi que celle du gouvernement, concernant la suppression de ce taux réduit de TVA? En avez-vous fait part de manière formelle à vos homologues du gouvernement fédéral? Quelle a été leur réaction? Un dialogue a-t-il été engagé au-delà des seuls accusés de réception délivrés à la suite d'un courrier?

Que représente l'avantage financier de cette TVA à 0 % pour les éditeurs de presse francophone? À l'inverse, quelle conséquence aurait la suppression de cet avantage sur leur situation financière?

Des médias belges francophones vous ont-ils donné leur opinion sur cette potentielle suppression de la TVA à 0 %? Avez-vous pris connaissance de leurs inquiétudes?

Nous ne savons pas quelle sera l'issue des négociations fédérales, ni même si elles vont se poursuivre. Cependant, la menace est bel et bien présente. Il me semble nécessaire de s'y préparer.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les discussions relatives à de grandes réformes sont propices au lancement de ballons d'essai et à la suggestion de pistes de travail. Toutes ces pistes ne seront pas forcément exploitées.

Je me réjouis que mon collègue Georges Gilkinet ait écarté la piste d'un relèvement du taux de TVA pour les journaux. Une telle mesure entraînerait un surcoût allant de 8,5 millions d'euros en cas de TVA à 6 % à 29 millions d'euros si la TVA était ramenée à 21 %. Dans un contexte où les coûts ont déjà fortement augmenté, ce changement représenterait une difficulté supplémentaire pour les éditeurs.

Un contact a été établi entre mon cabinet et celui du vice-premier ministre Ecolo afin de suivre le dossier avec attention.

Je ne peux pas vous en dire plus à ce stade.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Madame la Ministre, les chiffres que vous communiquez sont intéressants. L'enjeu n'est pas mince. 8,5 millions d'euros comme fourchette basse et 29 millions d'euros si nous devons passer à un taux de TVA de 21 %, ce que personne, j'espère, n'imagine réellement.

Au-delà de ces chiffres – qui alimenteront l'inquiétude des éditeurs quant aux conséquences de cette éventuelle augmentation du taux de TVA sur les journaux –, votre réponse est particulièrement laconique.

Un canal de communication existe entre les cabinets Ecolo. Tant mieux, mais il me semble que de réelles discussions devraient avoir lieu entre gouvernements, de manière plus officielle. Or, vous n'y faites aucune allusion. Il est pourtant important que le gouvernement dans son ensemble, et la ministre des Médias en particulier, défendent réellement le secteur de la presse écrite auprès de l'ensemble du gouvernement fédéral, et non pas seulement à l'égard de l'un de ses membres.

La question du taux de TVA appliqué aux journaux est un véritable enjeu de société. C'est la viabilité de la presse écrite qui est en cause. Cette viabilité est menacée par la situation financière particulièrement inquiétante des journaux, qu'une augmentation du taux de TVA ne ferait qu'aggraver. Cet enjeu mériterait que vous exprimiez davantage votre opinion et que celle-ci soit relayée par l'ensemble du gouvernement. Il faudrait que vous sortiez du cénacle Ecolo dans lequel vous vous inscrivez.

1.7 Question de M. Jori Dupont, intitulée «Redistribution des droits TV dans le secteur sportif»

M. Jori Dupont (PTB). – Lors de la réunion de la commission de l'Enseignement supérieur du 6 juin dernier, nous avons discuté des difficultés des clubs sportifs. Mon collègue John Beugnies a évoqué l'opportunité d'instaurer, comme en France, une taxe de solidarité sur les droits TV. L'idée est que les plus grands clubs et fédérations sportives participent au financement des plus petits. Un collègue écologiste a ensuite suggéré cette idée dans la presse. L'article en question était accompagné d'un commentaire de la ministre Glatigny indiquant que de tels mécanismes existent déjà, notamment pour les clubs de football, et que les initiatives dans ce domaine étaient de votre compétence, en tant que ministre des Médias.

Madame la Ministre, pourriez-vous expliquer le ou les mécanismes de solidarité existant aujourd'hui en termes de redistribution des droits TV dans le secteur du sport? Qu'est-il prévu à ce propos dans le nouveau contrat de gestion de la RTBF? Quelle est votre analyse de ces systèmes? Permettent-ils effectivement d'amener des moyens vers les clubs amateurs? Votre gouvernement a-t-il agi afin de développer ou de renforcer ces mécanismes? Si ce n'est pas le cas, pourquoi cette piste n'a-t-elle pas encore été suivie?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les titulaires des droits TV sur les retransmissions des compétitions sportives nationales, européennes ou internationales ne sont pas les médias, mais les comités organisateurs, les fédérations sportives ou des opérateurs privés comme la *Pro League* en Belgique. Ces titulaires perçoivent donc les recettes des droits TV, qu'ils vendent aux médias bien-disants, publics ou privés, afin de maximiser leurs profits. Il est vrai que les recettes tirées de ces ventes font pour partie l'objet d'une redistribution pour aider les clubs sportifs amateurs, comme le fait la *Pro League* qui a réalisé un chiffre d'affaires de 381,5 millions d'euros lors de la saison 2021-2022, ce qui lui a permis notamment de soutenir 99 clubs amateurs.

Il n'aura sans doute échappé à personne, 4 ans après le début de cette législature, que la politique des sports ne fait pas partie de mes attributions, pas plus que je n'ai de compétences fiscales qui m'autoriseraient, seule, à taxer les médias qui investissent des montants considérables dans la retransmission de ces compétitions sportives, pour le plus grand plaisir de leur public. D'ailleurs, même si j'avais cette compétence, je ne le ferais pas, car cela dissuaderait ces mêmes médias de réaliser de tels investissements et priverait ainsi les titulaires de droits de la possibilité de renforcer le soutien aux clubs sportifs amateurs.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, au-delà du renvoi de balle entre vous et la ministre des Sports, cette idée intéressante est pratiquée massivement dans des pays comme la France. Elle permet effectivement de financer des clubs amateurs. J'ai entendu que c'était le cas chez nous pour 9 clubs. C'est peu; il doit y avoir moyen de faire mieux. Voyons ce que l'avenir nous dira.

1.8 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Violences faites aux femmes et augmentation de la prise en charge en Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)»

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) a dévoilé son rapport, que le journal *Le Soir* a pu consulter en primeur. C'est l'occasion de tirer le bilan de cinq années de fonctionnement des Centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS), qui regroupent en un seul endroit toutes les ressources dont la victime peut avoir besoin: médecins, psychologues, infirmières légistes ou encore policiers en civil en cas de dépôt de plainte. Le constat est sans appel: en passant d'une centaine de victimes accueillies par an à plusieurs milliers, ces centres présentent un taux d'admission de plus en plus élevé pour un total de 8 230 victimes sur cinq ans.

Madame la Ministre, en termes de transversalité, vous travaillez à la création d'un centre multidisciplinaire par le biais du Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes [2020-2024]. Il y a quelques mois, vous

avez précisé que cette mesure était en cours de discussion entre les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française (COCOF). Dans le plan, on apprend que les projets existants ou en cours de réflexion – ils concernent notamment Namur et Liège – pourront servir d’appui.

Dès lors, où en est ce projet? Quelles seront les disciplines représentées au niveau de ce centre multidisciplinaire? Enfin, pouvez-vous nous faire un état des lieux des projets menés actuellement par les collectifs d’associations relatifs à la lutte contre les violences et plus spécifiquement contre les violences sexuelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La création de CPVS découle d’un engagement pris par trois gouvernements dans le cadre du Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes. En 2023, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie ont soutenu financièrement la création de deux centres multidisciplinaires, aujourd’hui opérationnels, à Liège et à Namur. Ils seront peut-être bientôt suivis par deux nouveaux centres à La Louvière et à Bruxelles.

Les membres du personnel des deux centres sont issus du secteur associatif spécialisé dans l’accompagnement de victimes et des auteurs; des services résidentiels et ambulatoires; des services de soins de santé; du Parquet et de la police. À terme et après évaluation des pratiques en termes de secret professionnel, ces personnes pourraient être rejointes par du personnel issu de services d’aide à l’enfance, de services d’aide à la jeunesse (SAJ) et de l’Administration générale des maisons de justice (AGMJ).

Le collectif d’associations visant plus particulièrement à lutter contre les violences sexuelles a dispensé des modules de formation dans les établissements d’enseignement supérieur. Ces associations rédigent actuellement un guide de sensibilisation aux violences sexuelles qui sera diffusé en 2024. Elles mettent également au point une méthode d’accompagnement des victimes encadrée par un binôme composé d’une pair-aidante et d’une travailleuse psychosociale. De nombreux autres projets sont aussi en cours.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Les derniers chiffres transmis par *Le Soir* sont aussi ahurissants qu’interpellants. Il est primordial de travailler de concert pour veiller à la meilleure prise en charge des victimes. À terme, l’extension de cette équipe multidisciplinaire à d’autres secteurs, dont celui de la petite enfance, serait positive. Le regroupement des forces et la transversalité du travail réalisé permettront en effet de mieux appréhender la situation, de rendre le meilleur service et d’apporter le meilleur soutien aux victimes.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les

chiffres parus dans la presse doivent attirer notre attention sur le fait que le rapport fait état non d'une augmentation du nombre de faits de violence, mais d'une augmentation du nombre de prises en charge des violences subies, ce dont on peut se réjouir. Seule une partie des violences fait l'objet d'un signalement et d'un accompagnement, mais l'augmentation des chiffres est liée à la création des CPVS. Les chiffres augmentent parce que les prises en charge ont augmenté et il faut bien sûr continuer sur cette lancée.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – En effet, l'utilité et la nécessité de ce travail multidisciplinaire ne sont plus à démontrer. Les chiffres augmenteront peut-être également grâce à une campagne de communication destinée aux victimes qui ne veulent pas se déclarer. En définitive, ces outils ont toute leur utilité.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et reprise à 14h00.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

(Mme Mathieux prend la présidence)

2 Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Secteur de la petite enfance en crise» (article 78 du règlement)

3 Question orale de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conditions d'intervention financière de l'Office de naissance et de l'enfance (ONE) relatives à la reprise de crèches» (article 78 du règlement)

4 Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la situation des crèches dans le contexte de pénurie de personnel» (article 78 du règlement)

5 Question orale de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Crèches – agir en cohérence» (article 78 du règlement)

Mme la présidente. – Cette interpellation et ces trois questions orales sont jointes.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, le secteur de la petite enfance est en crise et vous ne semblez malheureusement pas prendre la mesure de l’urgence de la situation, tandis que des crèches doivent refuser tous les jours d’accueillir les enfants de parents désespérés, faute de places et de personnel. Dans certaines communes, les listes d’attente sont de dix-huit mois. La mère devrait donc se mettre sur une liste d’attente avant même d’être enceinte pour être sûre d’avoir une place lorsque son bébé aura 3 mois... Certains parents font des demandes dans plus de vingt milieux d’accueil différents sans jamais obtenir de réponse positive. La situation est complexe à la fois pour les familles et pour les milieux d’accueil. Une directrice nous a expliqué devoir refuser plus de 800 demandes de parents chaque année.

Vous avez annoncé dans notre commission que, même en tenant compte des places créées, 770 places avaient été perdues depuis décembre 2019. Liège et le Hainaut sont les deux provinces où le taux de couverture est le moins élevé, mais la situation reste critique ailleurs, confirme la porte-parole de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE). Le site sudinfo.be se fait le relais du stress vécu par des mamans à la recherche d’une place en crèche: «J’ai envoyé une candidature dans toutes les crèches de La Louvière et de la région, et je n’ai reçu aucune réponse alors que mon bébé a 1 mois.» Rosalie songe à prendre un mi-temps parental pour garder son bébé, à l’instar de nombreuses personnes, notamment des femmes, en raison de la pénurie de places.

Quelque 5 200 places devraient voir le jour d’ici 2026, un nombre qui semble bien en dessous des besoins. Selon la Ligue des familles, il faudrait au moins 10 000 places de plus pour que l’offre soit suffisante. De votre côté, vous avez choisi de laisser plus de 1 500 places dans les cartons.

Madame la Ministre, confirmez-vous que la pénurie de places s’est aggravée depuis le début de votre mandat? Combien de places faudrait-il créer aujourd’hui pour que chaque parent qui le souhaite puisse avoir accès à une place dans un milieu d’accueil subventionné? Avez-vous revu à la hausse vos ambitions quant à la création de places? Avez-vous réévalué la pertinence des projets refusés à la suite des appels à projets lancés dans le cadre du Plan «Cigogne»? Quelles nouvelles mesures avez-vous prises pour soutenir les milieux d’accueil subventionnés?

La pénurie de personnel s’est également aggravée, amplifiant ainsi la pénurie de places. Il est de plus en plus difficile de trouver de nouvelles puéricultrices ou accueillantes à domicile. À Bruxelles, plus de 1 200 offres d’emploi ont été publiées entre octobre 2021 et 2022. Bon nombre d’entre elles sont restées sans réponse, indique Actiris qui considère que la fonction de puéricultrice est critique. La directrice de la Fédération des initiatives locales pour l’enfance (FILE) confirme à son tour les graves difficultés de recrutement, en particulier de puériculteurs et de puéricultrices, aussi bien à Bruxelles qu’en Wallonie. Elle ajoute que

le FOREM ne classe pas cette profession en pénurie, car les critères de calcul sont différents. Les infrastructures se trouvent dans un cercle vicieux. Des départs ou des absences ne sont pas remplacés, ce qui alourdit la charge du personnel restant, jusqu'à ce que celui-ci finisse par également partir. Enfin, la directrice de la FILE rappelle que les conditions de travail difficiles couplées à une faible rémunération rendent ce métier de moins en moins attractif.

Le secrétaire national de la Centrale nationale des employés (CNE) non-marchand rappelle que l'augmentation de la norme d'encadrement à 1,5 équivalent temps plein (ETP) pour sept enfants est essentielle pour diminuer la charge de travail et améliorer l'attractivité des métiers du secteur de la petite enfance. Mais «*Le Soir*» a rappelé récemment que cet ajustement de la norme avait été renvoyé à la prochaine législature, faute de budget.

La CNE est rejointe par la Ligue des familles, qui demande un plan d'action pour améliorer les conditions de travail et l'attractivité du métier et rappelle qu'aujourd'hui, quatre parents sur dix ne trouvent pas de place en crèche quand ils en ont besoin. Mais, jusqu'ici, les mesures que vous avez prises pour améliorer l'attractivité sont totalement insuffisantes. Non seulement l'augmentation de la norme d'encadrement est postposée, mais on ne touche en outre presque pas aux salaires, qui sont parmi les plus bas de Belgique. Les actuels accords du non-marchand ne répondent qu'à 0,6 % des demandes des représentants des travailleurs et travailleuses du secteur.

«Il est temps que les choses changent», avez-vous réagi dans «*Le Soir*», tout en expliquant avoir mis sur pied un groupe de travail «pénurie» au sein de l'ONE. Il faut effectivement que les choses changent. Pour cela, nous devons augmenter la norme d'encadrement à 1,5 ETP pour sept enfants, comme vous vous y étiez engagée. Avez-vous prévu de le faire? Un budget supplémentaire doit également être prévu pour l'augmentation des salaires des puéricultrices; sera-t-il dégagé? D'autres mesures sont-elles prévues pour améliorer l'attractivité des métiers de puéricultrice et d'accueillante à domicile?

En commission du Parlement de Wallonie le 10 juillet, la ministre wallonne chargée des Infrastructures de la petite enfance, Mme De Bue, a déclaré: «Je ne peux qu'encourager la ministre de l'Enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles à stopper l'hémorragie en remettant sur le métier le cadre décretal et réglementaire, adopté par le gouvernement de la Fédération sous la législature précédente.»

Cela, en plaidant plus généralement pour «une diversification de l'accueil de la petite enfance, qu'elle puisse s'organiser en partenariat avec les entreprises marchandes ou non marchandes, avec des accueillantes indépendantes qui puissent se regrouper pour assurer la gestion dynamique d'un lieu d'accueil».

Cette sortie d'une ministre MR, parti qui est aussi présent dans la majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles, est inquiétante à plus d'un titre. Répondre à la

crise du secteur de la petite enfance par une marchandisation du secteur et un détricotage du statut des accueillantes n'est pas une solution pour le PTB. Les entreprises marchandes, par définition, cherchent à maximiser leurs profits, ce qui se fait généralement au détriment de la qualité de l'accueil. Comme on a pu le voir avec le scandale des maisons de repos Orpea où on a rationné les repas et les couches pour faire des économies.

Madame la Ministre, avez-vous prévu de revoir la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC), comme le demande visiblement le MR? De quelle manière? Avez-vous prévu de stimuler l'initiative privée dans le secteur de la petite enfance? De quelle manière? Le passage au statut de salarié pour toutes les accueillantes est-il toujours prévu?

M. André Antoine (Les Engagés). – J'ai souhaité me joindre à l'interpellation de ma collègue; si mon constat sera le même, le ton sera radicalement différent. Madame la Ministre, le constat est clair: le secteur de la petite enfance est aujourd'hui en crise pour plusieurs raisons. Si certaines relèvent de vos compétences, d'autres relèvent de celles d'un autre gouvernement et d'autres ministres. J'ajouterai que ma démarche s'inscrit dans une volonté de proposer des solutions; je considère que renvoyer les problèmes à d'autres n'est pas un remède efficace.

Aujourd'hui, le problème majeur dans les crèches est celui de la disponibilité de la main-d'œuvre. On a cité Bruxelles, Liège et le Hainaut, mais dans le Brabant wallon, trouver une puéricultrice relève du miracle. Les quelques-unes qui peuvent encore être recrutées viennent des régions voisines. Je regrette profondément que la ministre Morreale ne reconnaisse pas cette fonction comme étant en pénurie et que les moyens nécessaires pour former davantage de puéricultrices ne soient pas débloqués. Si on ne le fait pas, en 2026, nous disposerons de crèches flambant neuf, mais sans personnel pour accueillir les enfants. La responsabilité de la ministre Morreale est évidente, mais aussi celle de Willy Borsus, qui a la capacité, à travers les Instituts de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME), de former les accueillantes, ce qui était le cas par le passé et ne l'est plus assez aujourd'hui.

Le deuxième problème réside dans les fermetures de crèches, que l'on constate dans les milieux subventionnés comme non subventionnés, où elles sont majoritaires. Les situations sont contrastées: certaines appliquent l'échelle de l'ONE, d'autres ne l'appliquent pas et proposent un forfait. Il est donc difficile d'appréhender dans un même ensemble toutes ces réalités. En Brabant wallon par exemple, 122 places ont été perdues – heureusement en partie compensées, car à Céroux-Mousty, depuis le 17 juillet, une crèche a été relancée dans le cadre d'une reprise. J'y reviendrai.

Le troisième problème fait suite à la décision du Conseil d'État qui invite les accueillantes à domicile à se «salariser», c'est-à-dire à créer une structure qui va les

employer. Pour ce faire, il faut des pouvoirs organisateurs et aussi un certain soutien. C'est d'ailleurs l'objet de la question que je vous ai soumise en termes de reprise.

Je souligne l'excellent travail de l'ONE, notamment celui des travailleurs et inspecteurs de terrain. Cependant, peut-être faudrait-il revoir certaines règles qui, aujourd'hui, ne correspondent plus aux besoins du terrain. C'est ce qui a fait dire à M. Pierre-Yves Jeholet, dans la presse, qu'il fallait revoir les rigidités de l'ONE. Il a raison. Il y a des évolutions à opérer, notamment en ce qui concerne le rapport entre le nombre d'enfants et la superficie, car, dans certains cas, on perd des places réellement disponibles en raison d'une application un peu trop stricte du calcul des superficies. Par exemple, les armoires doivent être décomptées, et j'en passe: soit un ensemble de règles qui rend les choses trop complexes.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, le premier élément qui s'impose est que vous organisiez une conférence interministérielle (CIM) de la petite enfance et que vous mettiez autour de la table des négociations les ministres de l'emploi et de la formation, pour la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, et que vous y associez bien sûr les personnes qui, en Région wallonne ou à Bruxelles, sont responsables de la politique de l'infrastructure. Il faut absolument que les ministres se parlent et que les gouvernements collaborent. Sinon, tôt ou tard, tout le monde vous tombera dessus. D'ailleurs, la dernière déclaration de Mme De Bue y participe. Elle faisait suite à une interpellation que Mme Goffinet et votre serviteur lui avaient adressée. Sa réponse a été qu'il fallait stopper l'hémorragie en Fédération Wallonie-Bruxelles. Or nous avons des questions précises qui concernaient la Région wallonne. Le parti Les Engagés demande avec force que vous invitiez très vite vos pairs et que vous élaboriez une politique concertée.

Deuxièmement, je vous invite vraiment à réévaluer certaines règles de l'ONE, qui me semblent aujourd'hui quelque peu tatillonnes par rapport aux besoins des parents et à la difficulté qu'ils ont à trouver des places alors que certaines crèches seraient prêtes à les accueillir.

En troisième lieu, j'aborderai les reprises d'activités. À Céroux-Mousty, par exemple, une ASBL s'est manifestée pour reprendre la crèche et a ouvert ses portes ce lundi dans des locaux quasiment voisins. D'autres structures devront voir le jour pour réengager les accueillantes d'enfants à domicile, ce qui leur permettrait de s'inscrire dans une démarche plus professionnelle. Dans ce cas, l'ONE intervient-il dans la reprise ou la création d'activités? À cet égard, je plaide pour la création d'un fonds spécifique qui pourrait intervenir lorsqu'une crèche en reprend une autre ou lorsqu'un pouvoir organisateur crée une structure juridique d'accueil pour les accueillantes qui seraient obligées de trouver un refuge professionnel après la décision du Conseil d'État.

Plus précisément, êtes-vous déjà intervenue financièrement dans des reprises d'activités? Le cas échéant, quelle était la nature de votre intervention? N'y a-t-

il pas là une occasion d'établir une règle ou une échelle dans la valeur de reprise donnant droit à des subventions? Bien entendu, la loi de 2021 prévoit qu'une ASBL cessant ses activités transfère son actif à une ASBL sœur ayant le même objet, mais cela engendre toujours des discussions et des décisions quant aux emprunts hypothécaires en cours, à la valeur de l'actif et à la manière selon laquelle le repreneur va gérer ces aspects.

Voilà quelques suggestions que je voulais partager avec vous en vous indiquant, et c'est peut-être le seul élément où je vais rejoindre l'oratrice précédente, que l'urgence est réelle. C'est le paradoxe de la situation: alors que vous avez lancé le Plan «Équilibre», peut-être le plan le plus ambitieux depuis une décennie, jamais le secteur de la petite enfance n'a été en telle souffrance. Nous avons une espérance réelle qui contraste aujourd'hui avec ces difficultés.

D'après mes informations, des projets faisant partie du Plan «Équilibre» seraient déjà abandonnés ou en passe de l'être. S'il faut tenir l'ouverture pour 2026, il est urgent, là aussi, qu'il y ait une forme de redistribution des projets pour n'en perdre aucun et permettre à d'autres pouvoirs organisateurs, dans d'autres localités, de faire émerger certaines initiatives.

Une dernière remarque concernant l'arrêté de Mme Morreale qui, pour le calcul des aides à la promotion de l'emploi (APE) – les fameux 1,5 par 7 –, s'en tient au moindre euro disponible puisque le budget APE ne suffit pas pour l'ensemble des projets sélectionnés dans le Plan «Équilibre». Cette réserve dans l'arrêté fait froid dans le dos. En grossissant le trait, cela veut dire: «J'ai tant d'argent. Si tous les projets se réalisent, il faudra se partager l'argent disponible.» Et ce, alors que nous pouvions croire, à vous écouter, Mme Morreale et vous-même, Madame la Ministre, que cette norme serait respectée.

Voici donc mes remarques, critiques, mais positives, parce que la petite enfance ne peut être l'objet d'échanges stériles entre l'opposition et la majorité, entre le gouvernement wallon et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous devons proposer des remèdes qui, eux, sont urgents.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, nous savons que la situation des crèches ne sera malheureusement pas résolue du jour au lendemain, mais je pense qu'il est important que l'on continue à relayer les réalités et difficultés de terrain constantes, voire croissantes, au sein de notre commission, même si l'audition de l'ONE organisée à la rentrée ainsi que la remise de contributions écrites permettront d'objectiver la situation.

Les infrastructures d'accueil se trouvent dans un cercle vicieux: les départs ou les absents ne peuvent pas être remplacés, ce qui alourdit la charge de celles et ceux qui restent, jusqu'à ce qu'ils et elles finissent par partir également.

Le secrétaire national de la CNE non-marchand, Yves Hellendorff, précisait que l'on n'était pas parvenu à ajuster le barème de cette fonction à celui d'éducateur A2, ce qui aurait permis une revalorisation de la profession. On sait qu'en marge, l'amélioration des conditions de travail passe également par l'ajustement des normes d'encadrement. Et c'est là qu'entre en jeu le financement de 1,5 ETP pour sept enfants, qui n'est pas encore en vigueur.

Madame la Ministre, puis-je vous demander de faire le point sur les actions concrètes que vous menez afin de ramener de la sérénité dans le secteur et de l'attractivité à ce magnifique métier?

Quels signaux pouvez-vous donner sur le refinancement de l'encadrement dans les milieux d'accueil? Quand l'ONE pourra-t-il vous fournir une estimation du budget nécessaire à la mise sur pied du financement de 1,5 ETP pour sept enfants? Cette estimation est nécessaire afin que l'on puisse amorcer la suite de la réflexion sur le sujet.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, où que nous siégeons, nous avons tous pu exprimer nos inquiétudes concernant la pénurie de places dans les crèches. Il s'agit d'un dossier essentiel.

La ministre De Bue estime qu'endiguer la pénurie de places dans les crèches et la pénurie de puéricultrices nécessite que chaque niveau de pouvoir concerné par un angle de la problématique s'en saisisse et prenne ses propres mesures. La politique liée à l'enfance figure parmi les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les énergies sont mobilisées, y compris au sein de votre équipe, pour trouver des solutions. Durant la précédente commission, vous nous aviez expliqué que vous aviez rencontré les représentants des crèches indépendantes qui, à moins de certains assouplissements du gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme des MILAC à leur égard, témoignaient du fait que de nombreuses crèches indépendantes fermeraient leurs portes dans les semaines et mois à venir.

Madame la Ministre, quelles mesures analysez-vous avec le secteur pour adapter la réforme des MILAC aux réalités de terrain vécues par les crèches indépendantes?

Avez-vous des éléments relatifs à l'inquiétude selon laquelle les subventions de base auxquelles ces crèches auront droit en entrant dans la réforme des MILAC ne couvriraient pas l'augmentation des frais qu'implique le suivi des règles instaurées par la réforme?

En outre, certaines crèches font part de leur volonté de recourir à des travailleurs indépendants. Au vu des circonstances, comment accueillez-vous cette demande? Les représentants des travailleurs ont-ils été consultés à ce sujet? Quelles réponses peuvent être apportées? La réponse n'est pas simple, d'autant qu'il convient de

s'assurer qu'on améliore le statut précaire de certaines puéricultrices. Vous amorciez l'idée, en commission, de proposer une rémunération minimale. Quelles initiatives avez-vous planifié de prendre, en concertation avec vos collègues d'autres niveaux de pouvoir, afin d'échanger autour de cette question?

M. le président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Madame la Ministre, le secteur de la petite enfance est relativement jeune par rapport à d'autres institutions comme l'école. En comparaison, avec les moyens dont peut bénéficier le secteur de l'éducation, les financements du secteur de la petite enfance ont été historiquement insuffisants au regard des missions essentielles qu'il assume dans notre société.

Les difficultés connues par le secteur de la petite enfance résultent de cette situation et découlent également de plusieurs facteurs: une certaine déconsidération pour les métiers du soin dans notre société en général se marquant par des salaires très bas, voire à peine viables pour certaines indépendantes; le fait qu'il soit essentiellement féminin; le fait qu'il souffre d'un sous-financement historique au regard des besoins des structures et des besoins des familles; le fait qu'il souffre d'une frustration récente, la crise sanitaire ayant décrété le secteur «essentiel» pour permettre aux autres services de fonctionner, sans que la reconnaissance par la société toute entière ne s'en suive; la réforme des MILAC, votée lors de la législature précédente, a fragilisé le secteur privé qui a subi encore plus durement la crise énergétique; l'absence de programmation de nouvelles places lors de la précédente législature a creusé l'évolution de l'offre, ne permettant pas de compenser les départs tant naturels que causés par les crises.

Madame la Ministre, vous avez refinancé le secteur de façon exceptionnelle et vous avez limité les conséquences des crises, notamment dans l'accueil privé, ce que certains occultent avec mauvaise foi. Si je rejoins mes collègues quant à l'objectivation des besoins du secteur, je pense qu'il ne faut pas s'arrêter à des constats, de simples chiffres, mais bien savoir de quoi on parle: il s'agit de places ETP en crèche ou de familles affectées. Ces deux réalités sont importantes et ne doivent pas être confondues. Il faut également connaître les raisons qui ont mené à la situation actuelle.

À présent, les conséquences de la pénurie sont connues: stress parental, abandon ou perte du travail essentiellement féminin, perte de revenus pour les familles, maintien des enfants issus d'une famille précaire dans un cercle vicieux de perpétuation de la pauvreté, difficulté pour les entreprises d'engager du personnel serein... Toute la société est affectée par les difficultés du secteur de l'accueil de la petite enfance.

La pénurie de places et de personnel est multifactorielle. Il nous faut analyser les différents problèmes qui mènent à des fermetures, les différents freins aux nouvelles ouvertures, et ce, à tous les niveaux de pouvoir et dans les composantes de

notre société. Nous devons par exemple réfléchir au rôle du gouvernement fédéral à travers sa politique de l'emploi, je pense notamment aux diminutions de compensation salariale pour les congés parentaux, à l'organisation du congé autour de la naissance et aux mesures fiscales pour les indépendants.

Nous devons également nous interroger sur le rôle des Régions dans l'organisation des formations, l'octroi des aides à l'emploi pour le développement des secteurs non marchands, ou les subventions aux infrastructures tant pour leur construction que pour la rénovation énergétique, d'autant plus que les économies d'énergie pourraient sauver certaines structures de la faillite.

Notre rôle est d'avoir une vision globale de la situation du secteur et je me réjouis de la consultation entreprise au travers des contributions écrites qui seront demandées à un large éventail de personnes concernées par l'accueil de la petite enfance.

Madame la Ministre, de quelle manière abordez-vous la problématique de l'accueil de la petite enfance avec vos collègues des différents niveaux de pouvoir, mais aussi avec la société civile?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, au vu de l'état actuel des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement a fait le maximum dans le cadre de la réforme instaurée sous la précédente législature, en partenariat avec les Régions, en tenant compte du Plan de relance ainsi que des mesures de soutien et de la cellule de veille. Il apparaît cependant difficile de nier certains aspects et nous ne pouvons pas ne pas être d'accord sur certains points.

On constate ainsi le manque de places d'accueil de la petite enfance, la pénurie de puéricultrices, les énormes difficultés des milieux d'accueil non subventionnés qui ont fait l'objet de plusieurs discussions au sein de notre commission. Il y a aussi les effets des retards et des absences de programmation dont nous avons déjà discuté également sous la précédente législature. La crise sanitaire et la crise énergétique sont aussi passées par là, sans oublier la hausse des prix.

Ces points nécessitent une analyse de la situation pour laquelle nous entendrons l'ONE dans notre commission. Dès la rentrée, nous entendrons également le secteur qui s'exprimera par écrit.

Lors de nos échanges, il est souvent rappelé que le subventionnement complet par l'État n'était plus envisageable face aux besoins des enfants et de leurs parents. Je suis certaine que le gouvernement en est bien conscient.

Parmi les réflexions que je voulais partager avec vous, je pense que le secteur doit rester diversifié, et même le devenir encore plus. La flexibilité via l'ouverture au

partenariat avec le secteur privé avec des crèches d'entreprises doit vraiment rester de mise. Le modèle privé ne doit pas disparaître et nous devons plus que jamais le soutenir.

À un moment, Madame la Ministre, il faut pouvoir revoir certains aspects de la réforme dont nous avons hérité en réfléchissant au cadre et revoir certaines priorités vu les besoins. C'est notamment le cas des éco-crèches.

Il en est de même avec les zones prioritaires: il faut penser à celles où il y a plus d'emplois, et dès lors plus de besoins afin d'arriver à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Nous devons permettre aux femmes de garder ou trouver leur emploi. Le bien-être des parents se répercute aussi dans le bien-être de leurs enfants. Il ne s'agit pas d'attendre la création de places d'accueil via le Plan «Cigogne» et le Plan de relance qui ne sont prévues qu'en 2026. Malgré tout ce qui a déjà été entrepris, j'estime que des choix doivent être opérés.

Depuis ma dernière interpellation, vous devriez avoir rencontré les deux fédérations représentatives du secteur non subventionné que sont la Fédération des milieux d'accueil de la petite enfance (FeMAPE) et la Fédération des accueillantes de jeunes enfants (FEDAJE) ainsi que les représentants sociaux. Est-ce qu'à cette occasion d'autres pistes sont apparues lors des discussions?

Enfin, je m'adresse à Mme Pavet: pourriez-vous nous citer quelques exemples de crèches qui font du profit, car j'aimerais les visiter?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, Monsieur le Député, vos interventions couvrent un champ très large. Elles reviennent sur des éléments présentés devant notre commission à de nombreuses reprises sur la situation du secteur essentiel de l'accueil de la petite enfance et sur des avancées majeures réalisées sous la présente législature. Ma réponse est organisée en plusieurs rappels afin de répondre à l'interpellation de Mme Pavet, et je veillerai évidemment à développer du mieux que je peux les éléments de précision utiles en réponse à vos questions.

Concernant l'offre de places tout d'abord, nous savons tous à quel point il peut être difficile de trouver une place d'accueil en Wallonie ou à Bruxelles. Certaines zones sont plus touchées que d'autres. Les communes les plus défavorisées sont aussi celles où les besoins sont les moins satisfaits. D'autres zones ont subi plus particulièrement l'effet des fermetures que nous connaissons depuis plusieurs années et qui se sont récemment accélérées à certains endroits. Plusieurs phénomènes sont à distinguer.

L'historique du secteur montre que nous venons de loin. En 2000, on dénombre 27 377 places d'accueil en Wallonie et à Bruxelles, dont environ 20 000 étaient subventionnées par l'ONE. Ce chiffre plaçait la Communauté française significa-

tivement en dessous du seuil de référence pour le taux de couverture subventionné, fixé à une place pour trois enfants de moins de 2,5 ans. Les trois Plans «Cigogne», lancés par le ministre Jean-Marc Nollet et menés entre 2003 et 2014, ont permis une hausse spectaculaire des capacités d'accueil. Sous l'effet de ces plans, l'offre s'est élevée à 38 185 places en 2010, dont environ 27 468 places subventionnées et, en 2020, ce chiffre s'est encore accru pour atteindre 48 863 places, dont 34 141 subventionnées. La mobilisation d'importants budgets par la Communauté française a donc permis d'augmenter la capacité d'accueil d'environ 70 % sur vingt ans et d'atteindre un taux de couverture subventionné de 27,4 %. Nul ne pourra affirmer que notre entité n'a pas pris ses responsabilités à ce sujet, du moins jusqu'à la législature qui précède ma prise de fonction au cours de laquelle aucun appel à la création de places n'a été lancé.

Un autre facteur explicatif réside dans l'érosion de l'offre parallèlement à la création de nouvelles places dans le secteur non subventionné et au niveau de l'accueil à domicile. L'accueil familial, qui représentait encore 13 429 places d'accueil en 2014, n'en propose plus que 10 214 selon les dernières données obtenues. L'accueil collectif non subventionné connaît également un reflux, passant de 9 020 places à 7 319 places durant la même période.

Plusieurs éléments expliquent ce phénomène. La pratique de l'accueil à domicile, très majoritairement féminin, ne correspond plus aux aspirations de nombreuses travailleuses en 2023. L'évolution du contexte économique et des normes adoptées durant la précédente législature rendent, par ailleurs, la pratique de l'accueil plus difficile sans l'intervention des pouvoirs publics. L'offre subventionnée a, quant à elle, heureusement progressé de 6 776 places depuis 2014, ce qui montre que la mobilisation des pouvoirs publics a permis de compenser les pertes de capacité sur cette période. Cependant, cette tendance s'inverse si on focalise l'analyse sur la période 2019-2023, car la création de places d'accueil subventionnées s'est dramatiquement ralentie dans cette période, en raison de l'absence de lancement d'un appel à la création de places sous la législature précédente. Les places ne s'ouvrent pas en un jour. Développer l'offre suppose que les politiques planifient et mènent leur action à moyen et long termes.

Le gouvernement a montré qu'il prenait la situation actuelle très au sérieux. Le plan de création de places d'accueil, qui mobilise d'importants moyens budgétaires, permettra de relancer la dynamique de création de places subventionnées. Il permettra de créer 5 200 places, dont 1 757 dans les 39 communes wallonnes les plus défavorisées en termes de revenus, d'emploi féminin, de monoparentalité ou de taux de couverture de l'accueil. Le comité de programmation de l'ONE, qui réunit les acteurs de la société civile concernés par la politique de l'enfance, a salué ce résultat inédit.

En outre, nous avons anticipé, dans l'appel et dans l'octroi des places, les potentiels abandons des porteurs de projets. En effet, lors de chaque appel, une certaine

proportion de candidats se retirent en cours de route; nous avons donc appliqué une majoration de 15 % au nombre de places afin d'éviter toute perte au moment de l'attribution des places. J'ai également veillé à préserver les capacités d'accueil existantes. Le gouvernement agit d'ailleurs depuis longtemps en ce sens, de manière presque hebdomadaire, en débloquant d'importants moyens pour soutenir les milieux d'accueil, d'abord durant la crise sanitaire, puis pour les aider à supporter l'inflation.

À mon initiative, le gouvernement a également prévu une enveloppe annuelle de 40 millions d'euros pour améliorer structurellement le subventionnement des milieux d'accueil, notamment ceux qui ne bénéficiaient pas encore d'un financement public. C'est un élément capital pour stabiliser l'offre d'accueil. En marge des mesures d'urgence, à travers cette mesure structurelle inédite, le gouvernement investit des moyens supplémentaires conséquents pour offrir à tous les milieux d'accueil un subside de base.

Enfin, j'ai conclu des accords de coopération avec la Région wallonne, d'une part, et avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française (COCOF), d'autre part, pour inscrire le développement de l'offre d'accueil dans une perspective à long terme. Comme l'indique la Ligue des familles, nous devons poursuivre l'effort relancé au cours de cette législature pour atteindre un taux de couverture subventionnée équivalant à une place pour trois enfants en bas âge. Le plan pour la période 2022-2026 permettra d'arriver à mi-chemin de cet objectif, mais une nouvelle initiative de la même ampleur devra indiscutablement lui faire suite. Cette ambition est prévue dans les accords noués avec les Régions.

J'en viens à présent à la question des difficultés de recrutement, un autre sujet au centre de mes préoccupations et récurrent dans nos discussions. De nombreux témoignages le confirment: les métiers de l'enfance, comme toutes les carrières dans le secteur de l'éducation ou du soin, peinent à susciter des vocations. Ces métiers nécessitent un engagement conséquent trop peu valorisé et requérant un large éventail de compétences.

Mon cabinet est en contact permanent avec les acteurs que vous citez, Mesdames et Monsieur les Députés. Les constats que vous partagez me sont bien connus et nourrissent un travail engagé par l'ONE et mon cabinet depuis plusieurs mois. Je partage la volonté de ces acteurs de voir aboutir une stratégie concertée, notamment avec les Régions, qui jouent un rôle central en tant qu'entités compétentes dans les domaines de l'emploi et de la formation. J'aurai l'occasion d'en dire plus tout à l'heure en réponse à une question de Mme Goffinet.

L'adoption d'une telle stratégie est indispensable dans la perspective d'un renforcement des normes d'encadrement. Nos crèches ont besoin de plus de puéricultrices. Stimuler l'engagement dans ces métiers est l'une des conditions de réussite

de la réforme. Augmenter le taux d'encadrement sans se soucier de cette dimension mènerait inévitablement à une impasse. Néanmoins, Madame Pécriaux, je vous confirme que la revalorisation du taux d'encadrement à 1,5 ETP pour sept places reste inscrite dans la réglementation et que son coût sera évalué en 2023 comme je m'y étais engagée.

En complément de ma réponse du 20 juin dernier à une question de M. Dupont au sujet de mon action pour l'attractivité des carrières, je confirme la conclusion la semaine dernière, au terme d'une concertation très fructueuse entre les partenaires, l'ONE et mon cabinet, de l'accord non marchand 2022-2025, qui consacre un montant de 14 millions d'euros à la revalorisation barémique des personnels de l'enfance et la signature de la convention collective de travail par les partenaires sociaux, mettant en œuvre cet accord pour les années 2023 et 2024. J'entends prolonger cette négociation à la demande des partenaires sociaux, notamment pour définir un chemin permettant d'aller vers une harmonisation des barèmes. Les puéricultrices sont effectivement rémunérées différemment en fonction du secteur d'activité ou du caractère public ou privé de leur employeur, ce qui est une source d'inégalités.

Concernant le soutien aux pouvoirs organisateurs non subventionnés, j'ai pris connaissance des déclarations de la ministre wallonne des Infrastructures de la petite enfance relatives au soutien à l'initiative privée dans le secteur. Nous avons évoqué cette question lors de notre dernière réunion de commission. Mon approche est essentiellement pragmatique. 9 186 places d'accueil sont proposées par des pouvoirs organisateurs non subventionnés.

Ces derniers sont, pour la plupart, des structures à but non lucratif, voire des personnes physiques. À ma connaissance, aucun d'eux ne s'est engagé dans cette activité dans le but de rémunérer des actionnaires. Tous respectent de strictes conditions relatives à la qualité de l'accueil et à l'encadrement. Leur engagement mérite ici d'être salué.

Comme déjà mentionné, j'ai souhaité soutenir ces acteurs par l'octroi d'une subvention de base accessible à chacun. Cette possibilité inédite est une source de stabilité pour ce secteur et une garantie quant à son caractère non marchand, puisque ce critère est une condition d'octroi de la subvention. Il y a quinze jours, je vous ai indiqué qu'un grand nombre de ces acteurs avaient souhaité saisir cette occasion, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Madame Ahallouch, j'ai effectivement reçu des informations sur certains cas particuliers, dans lesquels le respect des conditions d'octroi de cette subvention en atténuait l'intérêt. Les discussions actuelles quant à l'adaptation des normes d'autorisation permettront de travailler sur cet aspect.

Pour donner suite aux arrêts rendus par le Conseil d'État à la mi-juin, et face au cri d'alarme légitime lancé par les structures non subventionnées, j'ai engagé une

nouvelle phase de discussion avec le secteur concernant les adaptations à apporter à la réglementation des milieux d'accueil. Je n'ai aucune intention de modifier l'économie générale de notre régime d'autorisation qui présente des garanties de qualité avancées, ce dont tout parent peut se réjouir.

Les demandes du secteur non subventionné portent sur des aspects liés à la relation de travail avec son personnel ou la nature juridique de son activité. Ces enjeux ont été analysés par le conseil d'administration de l'ONE qui a formulé des propositions pragmatiques pour garantir la continuité de l'accueil non subventionné. La concertation avec les acteurs sectoriels est toujours en cours et se déroule de façon très constructive. Je remercie l'ensemble des partenaires sociaux et représentants sectoriels pour la qualité de nos échanges. À l'issue de ceux-ci, je ferai des propositions au gouvernement.

L'ensemble des éléments que je viens de développer s'inscrivent autour d'un axe majeur: préserver l'offre actuelle, soutenir les acteurs sectoriels subventionnés et non subventionnés dans la poursuite de leurs activités, et développer l'offre d'accueil afin de répondre aux besoins des enfants et des familles.

À ce titre, Monsieur Antoine, effectivement, j'ai défini des normes réglementaires permettant à l'ONE d'intervenir dans le cas de cessations d'activités, entre autres à travers l'arrêté du 17 mai. Tout doit être mis en œuvre pour rendre possible la reprise d'une crèche par un pouvoir organisateur poursuivant l'activité d'accueil.

L'ONE pourra octroyer des incitants financiers à cette fin. Le cas ne s'étant pas encore présenté à ma connaissance, je ne peux vous détailler davantage les modalités de ce soutien, dont il appartient à l'ONE de jauger l'opportunité et le montant. Néanmoins, une des possibilités reprises dans les nouvelles règles a déjà été saisie par l'ONE, à savoir devenir temporairement le pouvoir organisateur d'un milieu d'accueil en souffrance à Aubel. En revanche, cette mesure n'a pas été nécessaire à Ottignies-Louvain-La-Neuve ou à Verviers, où des repreneurs se sont rapidement manifestés.

J'ai l'ambition que ces mesures, ainsi que l'octroi d'un statut à toutes les accueillantes conventionnées d'ici 2025, fassent en sorte que la programmation de nouvelles places d'accueil bénéficie pleinement à l'augmentation de l'offre, des taux de couverture et à la compensation des pertes de places.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, vous évoquez une capacité moyenne d'accueil de 27,4 %. C'est non seulement insuffisant, mais certaines régions sont même largement en dessous. Dans ma région, par exemple, moins d'un enfant sur quatre a une place d'accueil. À Seraing, la couverture est de 17 %, soit moins d'un enfant sur cinq. La situation est catastrophique. Il ne s'agit pas d'un jeu entre majorité et opposition, comme j'ai pu l'entendre. Au contraire, il s'agit

de tirer la sonnette d'alarme. Nous ne faisons que transmettre l'inquiétude grandissante des parents en détresse, mais aussi les revendications des travailleurs et de leurs syndicats qui ne cessent de se mobiliser.

Mme Pécriaux dit que la situation ne va pas se résoudre du jour au lendemain. Vous dites qu'on n'ouvrira pas des places en un jour. Le problème, c'est que non seulement on n'ouvre pas assez de places, mais qu'en plus on en perd de jour en jour. Le bilan de votre mandat, Madame la Ministre, est une aggravation de la pénurie de places de crèches. Cela représente 770 places en moins depuis 2019. C'est un constat important à souligner, même si vous nous parlez de ce qu'il s'est passé il y a vingt ou trente ans. Les plans à long terme sont largement insuffisants. Il faut tripler les ambitions. Ce n'est pas le PTB qui le dit, c'est la Ligue des familles. Vous ne répondez pas à cette question, vous rappelez toujours les plans initiaux prévus. Vous êtes ministre de l'Enfance, je tiens à le rappeler. Certains essaient de renvoyer la balle à d'autres pouvoirs alors que cette matière est dans vos compétences.

Vous êtes aussi ministre des Droits des femmes, et c'est aussi à ce titre que ma réplique s'adresse à vous. Le manque de places de crèches a un double impact, un terrible impact, à la fois sur les nombreuses mères qui doivent arrêter de travailler à cause de la pénurie cruelle de crèches, mais aussi sur ces travailleuses qui touchent un salaire de misère, parmi les plus bas de Belgique, et qui fonctionnent sous une pression toujours plus forte.

Pour M. Antoine, le problème est la disponibilité de la main-d'œuvre. Si nous en arrivons à cette situation, c'est bien à cause du lien entre le nombre de places dans les crèches, la pression que cela crée sur les milieux d'accueil existants et, en particulier, sur le personnel, la détérioration des conditions de travail, les faibles revenus et, par conséquent, le fait que le métier n'est pas attractif. Beaucoup de femmes qui ne peuvent plus travailler dans de telles conditions se réorientent vers un autre métier.

Il me semble important d'entendre dans notre Parlement les témoignages des parents en détresse, des travailleuses et de leurs représentants. Cela avait été proposé dans notre commission, mais cela a été balayé d'un revers de la main, renvoyé à une contribution écrite. Vu l'urgence, c'est proprement scandaleux. Toujours vu l'urgence, nous comptons déposer une motion qui sera discutée et votée demain.

Notre proposition de motion contient cinq demandes concrètes. La première est de créer un organe incluant les différents gouvernements concernés, afin de trouver des solutions financières durables et croissantes, garantissant un accueil et un accompagnement de qualité de l'enfance, en concertation avec les interlocuteurs sociaux du secteur; cette demande se retrouve telle quelle dans le courrier des

représentants syndicaux et patronaux. Je ne suis pas la seule à vous avoir interpellée à ce sujet et, pourtant, vous n'avez pas répondu et vous ne m'écoutez toujours pas. On en discutera demain.

Notre deuxième proposition demande de définir un plan d'action pour améliorer les conditions de travail et l'attractivité des métiers dans le secteur de la petite enfance. C'est une demande de la Ligue des familles qui figure dans la presse.

Notre troisième proposition est d'augmenter la norme d'encadrement pour tous les milieux d'accueil à 1,5 ETP pour sept enfants, d'ici la fin de la législature. C'était un engagement du gouvernement dans le contrat de gestion de l'ONE. C'est la mesure prioritaire pour tout le secteur. Vous nous dites que le coût sera calculé en 2023, ce qui ne veut rien dire. Nous demandons un réel engagement.

La quatrième demande est de prévoir un budget supplémentaire pour augmenter les salaires du personnel des milieux de l'accueil, d'ici la fin de la législature. Ce qui est prévu actuellement ne correspond même pas à 1 % de ce que demandent les représentants des travailleurs du secteur.

Enfin, la cinquième requête est d'augmenter les ambitions actuelles en termes de créations de places. Pour la Ligue des familles, il faut tripler les ambitions.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, deux éléments retiennent mon attention. Premièrement, la collaboration que vous souhaitez et qu'il faut mettre sur pied. Cependant, aujourd'hui, certaines de vos collègues renvoient systématiquement vers l'ONE et n'assument pas la responsabilité qui est la leur, parallèlement à la vôtre. À votre place, je les rencontrerai et, à la rentrée, je vous interrogerai sur la teneur de cet échange. Deuxièmement, vous avez évoqué 40 millions d'euros; c'est effectivement la provision que le ministre Daerden avait indiquée et qui restait disponible pour l'ajustement 2023 à délibérer dans le cadre du budget 2024. S'agit-il bien de ces 40 millions?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les 40 millions que j'ai évoqués sont 40 millions d'euros structurels, qui s'ajoutent aux subventions de base. Il s'agit de 40 millions supplémentaires pour cette législature annuelle, pour soutenir les milieux d'accueil, y compris non subventionnés.

M. André Antoine (Les Engagés). – C'est une bonne chose que ces 40 millions soient débloqués, mais c'est insuffisant. C'est comme au carrousel: il y a une floche qui pend, avec 40 millions disponibles, plus ce qui reste dans le CUR, qui est un SACA (SACA CUR). Allez-vous essayer d'attraper la floche ou allez-vous la laisser aux autres? Si vous ne voulez pas être accusée, à tort et à raison, vous devez obtenir des moyens budgétaires supplémentaires! Je l'ai déjà dit: c'est votre moment de vérité. Tous les intervenants, du MR, du PS et d'Ecolo, vous demandent de les obtenir. Je fais de même et je vous féliciterai si vous y parvenez.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je prends note que votre réponse à ma question concernant l’attractivité du métier sera plus détaillée lorsque vous répondrez à la question de Mme Goffinet. Vous confirmez, par ailleurs, que vous évaluerez encore en 2023 la mise en œuvre de 1,5 ETP pour sept enfants. Je me permets donc de vous rappeler qu’en septembre, il restera peu de temps pour faire cette évaluation. J’espère qu’elle se fera!

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Le rappel historique et les chiffres étaient intéressants pour essayer de comprendre la situation terrible dans laquelle on se trouve aujourd’hui. Nous suivrons cela avec intérêt. La politique liée à l’enfance doit rester ambitieuse et elle ne devrait jamais être une variable d’ajustement, comme c’était le cas cette fois-ci. Cette politique touche à l’emploi et à l’égalité des chances, et l’évolution de son contenu ne peut pas se faire au détriment des enfants, des familles et des femmes. J’y resterai attentive et je souhaiterais, Madame la Ministre, que vous avanciez vite et bien dans ce dossier.

Mme la présidente. – J’ai été saisie de deux projets de motion. Le premier, signé par Mme Pavet, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française, ayant entendu l’interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée “Secteur de la petite enfance en crise”,

considérant la mobilisation des travailleurs et travailleuses du secteur de la petite enfance qui a eu lieu le mercredi 26 avril 2023 devant le siège du cabinet de la ministre de l’Enfance,

considérant les revendications relatives au secteur de la petite enfance et formulées dans la lettre ouverte datée du 24 avril 2023 et signée par la CNE, la CSC, le SETCa, la CGSP, la CGSLB, la SLFP, UNESSA et la FILE,

considérant les multiples grèves du personnel de la petite enfance pour dénoncer la surcharge de travail à laquelle il est de plus en plus confronté,

considérant que des milieux d’accueil ont une liste d’attente de 18 mois,

considérant que des parents font des demandes dans plus de 20 milieux d’accueil sans jamais obtenir de réponse positive,

considérant que 40 % des parents ne trouvent pas de place en milieu d’accueil au moment où ils en ont besoin,

considérant que bon nombre de communes ont un taux de couverture inférieur à l’objectif de 33 % fixé par le contrat de gestion de l’ONE 2021-2025, comme Seraing où le taux de couverture est de seulement 17 %,

considérant que 770 places d’accueil ont été perdues depuis décembre 2019,

considérant la demande de la Ligue des familles de prévoir la création de 10 000 places supplémentaires,

considérant la pénurie de personnel dans le secteur de la petite enfance,

considérant l'engagement du gouvernement de la Communauté française, par le biais du contrat de gestion de l'ONE 2021-2025, à augmenter la norme d'encadrement à 1,5 ETP pour 7 enfants,

considérant la faiblesse des barèmes actuellement en vigueur dans le secteur de la petite enfance,

considérant que l'augmentation des salaires actuellement prévue correspond à moins de 1 % de l'augmentation demandée par les représentants des travailleurs et travailleuses,

considérant la nécessité de préserver la qualité d'accueil,

considérant le rôle essentiel des milieux d'accueil pour l'inclusion et l'émancipation des enfants,

demande au gouvernement de la Communauté française:

de créer un organe incluant les différents gouvernements concernés afin de trouver des solutions financières durables et garantissant un accueil et un accompagnement de qualité de l'enfance, en concertation avec les interlocuteurs sociaux du secteur,

de définir un plan d'action pour améliorer les conditions de travail et l'attractivité des métiers dans le secteur de la petite enfance,

d'augmenter la norme d'encadrement pour tous les milieux d'accueil à 1,5 ETP pour 7 enfants d'ici la fin de la législature,

de prévoir un budget supplémentaire pour augmenter les salaires du personnel des milieux d'accueil d'ici la fin de la législature,

d'augmenter les ambitions actuelles en termes de création de places.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par Mmes Delporte, Durenne et Pécriaux, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant entendu la réponse apportée, en commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, par Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, à l'interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée "Secteur de la petite enfance en crise",

considérant le lancement par le gouvernement d'une nouvelle programmation de création de places d'accueil,

considérant les accords de coopération conclus entre entités pour assurer, y compris sur le long terme, le développement de l'offre d'accueil,

considérant l'importance de la concertation avec les acteurs sectoriels pour identifier les meilleures solutions à déployer face aux crises successives qui impactent l'accueil de la petite enfance,

considérant les travaux en cours du Parlement pour faire le point sur l'objectivation de la pénurie de places en crèches et de puéricultrices et puériculteurs,

passé à l'ordre du jour.»

(Mme Valérie Delporte, présidente, reprend la présidence)

6 Questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes (article 82 du règlement)

6.1 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Réforme de la participation financière des parents (PFP) dans les milieux d'accueil»

6.2 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Accès à une crèche pour tous les enfants»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Le subventionnement d'un emploi de direction à mi-temps pour tous les milieux d'accueil et l'octroi d'une aide de 200 euros par place ont été bénéfiques pour le secteur. Toutefois, force est de constater que ces mesures n'ont pas réussi à maintenir les milieux d'accueil à flot. Nous vivons les débuts d'une crise majeure de l'accueil de la petite enfance.

En effet, les milieux d'accueil non subventionnés ferment les uns après les autres et la pression s'accroît donc sur les milieux subventionnés qui, déjà fragilisés par les crises successives et les difficultés financières, doivent faire face à la perte des participations financières des parents (PFP) à la suite des réductions directes accordées aux familles monoparentales ou bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM), à la non-indexation de montant pour le mécanisme de rétrocession/péréquation, ainsi qu'à la pénurie du personnel.

Néanmoins, Madame la Ministre, vous avancez sur la révision des mesures relatives à la PFP dans les milieux d'accueil de la petite enfance. Le gouvernement a examiné en première lecture un avant-projet d'arrêté le 15 juin dernier.

Quelles sont les nouvelles mesures contenues dans cet avant-projet? Quelles fédérations, quelles instances et quels conseils d'avis avez-vous consultés pour fixer

les nouvelles normes? Quels sont leurs apports? Ont-ils formulé des craintes? Quels sont les éléments qu'ils soutiennent, et ceux qu'ils ne soutiennent pas?

Quel est l'impact budgétaire de cette réforme? Comment allez-vous la financer? Pour couvrir les moyens nécessaires, confirmez-vous votre choix d'utiliser une partie du solde des systèmes de rétrocession et péréquation? Ne pensez-vous pas que ces moyens doivent soutenir les milieux d'accueil déjà soumis à de grandes difficultés financières? Revient-il aux crèches de financer des politiques nouvelles? En quoi le nouveau système donnera-t-il lieu à une simplification administrative et à un allègement de la charge administrative des pouvoirs organisateurs? Des outils de calcul simples et efficaces seront-ils mis à disposition des structures en amont de l'instauration des mesures? Qu'en est-il des travaux visant la numérisation du calcul de la PFP?

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Depuis toujours, mon groupe place au centre de ses préoccupations le fait de garantir à tous les enfants un accès aux milieux d'accueil. Nous nous efforçons de travailler en ce sens. Le contrat de gestion 2021-2025 de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) prévoit d'adapter la PFP. Le Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) va également dans ce sens. Je constate que ce point a été récemment abordé lors d'une séance du gouvernement. Deux mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023: la réduction de 30 % de la PFP pour les familles monoparentales, ainsi que la gratuité d'accès pour les familles bénéficiant du statut BIM.

Madame la Ministre, une évaluation des deux premières dispositions mises en œuvre depuis le mois de janvier a-t-elle déjà eu lieu? Sinon, quand est-elle prévue? Sans avoir d'informations chiffrées et précises à ce stade, avez-vous déjà un retour des milieux d'accueil et de la Ligue des familles?

Quelles sont les nouvelles mesures proposées? Pouvez-vous nous les présenter brièvement? Ces mesures ont-elles fait l'objet d'une concertation avec le secteur avant l'examen en première lecture du gouvernement? Avez-vous eu un retour notamment de la Ligue des familles et des milieux d'accueil? Connaissez-vous déjà la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles modalités de calcul? Pour faciliter la tâche pour les milieux d'accueil, prévoyez-vous une date d'entrée en vigueur qui leur évitera de devoir jongler avec plusieurs méthodes de calcul? Leur situation est déjà difficile, à la fois sur le plan financier et sur le plan de la gestion administrative.

Vous êtes-vous assurée de la neutralité budgétaire des nouvelles révisions de la PFP pour les milieux d'accueil? Nous soutenons une mesure qui facilitera l'accès aux crèches pour les familles à plus bas revenus, mais le système de rétrocession/péréquation doit garantir que les milieux d'accueil ne recevront pas moins de moyens, sans quoi vous ne feriez qu'aggraver leurs difficultés dans une situation déjà très tendue.

Qu'en est-il de l'informatisation du système de calcul de la PFP par l'ONE? Ce point est en effet crucial pour diminuer la charge de la gestion administrative pour les milieux d'accueil. Avez-vous un retour sur le développement du logiciel de l'ONE? Disposez-vous d'un éventuel calendrier à ce stade? Quand les travaux sur ce logiciel ont-ils commencé? Quels sont les moyens financiers et humains qui sont mis en œuvre pour assurer le développement de cet outil et son appréhension par les milieux d'accueil?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, la lutte contre les inégalités sociales et contre la pauvreté infantile est au cœur de mon travail de ministre de l'Enfance depuis le début de mon mandat. Ce travail nécessite de faire des choix ambitieux, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, mais aussi pour l'accompagnement des familles, en ce compris les plus fragiles, pour éviter les situations de pauvreté. Nous ne pouvons pas accepter de continuer à regarder la précarité infantile s'accroître de plus en plus. Il fallait, il faut et il faudra encore poursuivre dans cette voie.

J'ai le plaisir, dès lors, de vous confirmer que le projet d'arrêté relatif à la PFP a bien été adopté en première lecture par le gouvernement, le 15 juin dernier, et que la seconde lecture aura lieu ce jeudi 20 juillet. Combiné à la création de 5 200 places ces prochaines années, ce texte facilitera sensiblement l'accès aux crèches subventionnées pour les familles à moyens et bas revenus. Comme vous l'indiquez, ce projet d'arrêté s'inscrit dans la continuité d'une première mesure assurant la gratuité pour les BIM et l'instauration d'une PFP réduite pour les familles monoparentales.

Nous ne disposons pas encore, à ce jour, d'une évaluation de ces premières dispositions: la mesure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et les subventions sont trimestrielles. Les opérateurs disposent de trois mois pour déclarer leurs données et l'ONE dispose ensuite de trois mois pour les traiter. Les premières données définitives seront donc connues à partir du mois d'octobre 2023. Soyons toutefois déjà conscients que cette mesure ne déploiera pleinement ses effets qu'après plusieurs années, le temps pour elle d'être connue de son public cible.

Compte tenu des mécanismes de compensation prévus par l'ONE, peut-être non connus de certains, mais s'appliquant de manière automatique et systématique, je peux toutefois déjà affirmer que cette réforme de la PFP ne générera absolument aucune perte pour les milieux d'accueil, tandis que ses effets seront positifs pour les parents et les enfants concernés.

Puisque vous m'interrogez sur cet aspect, je rappellerai que, contrairement à la précédente législature, le seuil de péréquation a bien fait l'objet d'un rattrapage complet de l'index, en ce compris des années antérieures, dans le cadre d'un arrêté adopté le 17 mai dernier.

Concernant plus précisément la réforme de la grille tarifaire globale, elle s'applique aux crèches et aux services d'accueil subventionnés. Elle peut se résumer en trois mesures majeures.

La première, c'est une plus grande progressivité de la grille en fonction des revenus. Concrètement, pour les parents, les factures vont diminuer ou rester stables pour 93 % des ménages, avec des réductions pouvant atteindre jusqu'à 40 % du coût actuel. Les augmentations restent faibles et elles sont limitées aux revenus les plus élevés, soit au-delà de 6 500 euros nets. Ces personnes sont très peu représentées parmi les familles dont les enfants sont en âge de fréquenter une crèche, car les parents sont souvent en début de carrière.

La deuxième mesure, c'est la modification des pourcentages de réduction dans les situations donnant droit à une PFP réduite. Pour rappel, les familles nombreuses, les familles monoparentales et les familles dont plusieurs enfants fréquentent simultanément un milieu d'accueil bénéficient actuellement d'une réduction de 30 %. Désormais, celle-ci sera encore plus élevée pour les bas et moyens revenus.

La troisième et dernière modification majeure, c'est la simplification et la clarification de la grille. Elle comportera désormais 4 tranches à taux progressif au lieu des 139 tranches existantes. Le nouveau système permettra notamment d'éviter les effets de seuil qui pouvaient créer des inégalités ou des pièges à l'emploi. Pour les milieux d'accueil, cette grille simplifiée représente également, vous vous en doutez, un allègement administratif, qui leur permettra de dégager du temps précieux pour les enfants.

Je souligne que la révision de la grille et les deux mesures déjà entrées en vigueur en janvier dernier sont neutres sur le plan budgétaire sur les milieux d'accueil, grâce à une compensation du différentiel prise en charge par l'ONE. Par rapport au régime actuel, les milieux d'accueil verront même leurs recettes augmenter dans les années à venir, grâce à l'indexation automatique du seuil de péréquation et du plancher de rétrocession. Cette indexation est en effet prévue dans le projet d'arrêté, ce qui complète le rattrapage d'index cité plus tôt, d'ores et déjà acté définitivement par le gouvernement.

La nouvelle tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et ne s'appliquera qu'aux nouvelles inscriptions. Par conséquent, deux régimes subsisteront jusqu'à ce que toute la population assujettie au régime actuel ait quitté les milieux d'accueil. Cependant, sur proposition du secteur, j'ai ajouté une nouvelle disposition en deuxième lecture, qui permettra de réduire d'un an la durée de chevauchement des deux régimes. L'impact sur la charge administrative sera très limité, car le processus demeure identique. Seule la grille de référence change. L'ONE fournira un outil par un calcul automatique. Par ailleurs, la mise en œuvre de la tarification sur la base des revenus imposables a été reportée au plus tôt à 2028.

Madame Goffinet, en ce qui concerne la concertation, le texte a bien été discuté en amont avec les fédérations professionnelles et la Ligue des familles. Entre les différentes lectures, parallèlement aux consultations officielles, j'ai souhaité que le dialogue se poursuive dans le cadre d'un groupe technique. Cela a permis de faire évoluer le texte discuté en gouvernement.

Enfin, l'informatisation du système était notamment liée au passage par les données authentiques disponibles par le biais de l'avertissement-extrait de rôle. Or, ce changement de revenus de référence est reporté au plus tôt à 2028. Ce nouveau délai permettra d'analyser au mieux les besoins du modèle et de l'outil. Il garantira aussi de réels effets sur la charge de travail du personnel psycho-médico-social. Je le répète: fortement simplifiée et plus claire, la nouvelle grille sera accompagnée d'un outil de calcul automatique. Celui-ci permettra déjà une certaine simplification administrative. C'est donc un pas dans la bonne direction.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait état des discussions et de l'évolution qui va intervenir entre la première lecture de cet avant-projet et la deuxième. Des discussions ont eu lieu avec le secteur, les fédérations et la Ligue des familles.

Toutefois, les acteurs de terrain partagent plusieurs craintes. La première porte sur la charge administrative. Vous dites qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. La deuxième concerne l'impact du poids de cette mesure sur les milieux d'accueil. Cependant, vu que l'ONE prend en charge le différentiel au-delà du système de péréquation, le secteur n'a rien à craindre.

Il me semble important de continuer à travailler avec le secteur pour que les solutions apportées collent à la réalité et au quotidien des opérateurs. Il est néanmoins regrettable que la suite du volet soit déployée sans avoir les résultats de l'évaluation de la première mesure.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je m'étonne, moi aussi, que vous n'ayez pas attendu l'évaluation des deux premières mesures avant de réformer le système de PFP. Cela risque en effet de déséquilibrer financièrement les milieux d'accueil.

Je m'interroge quant au fait que les deux systèmes existeront en même temps. Vous organisez la nouvelle structure de la PFP pour 2025, mais rien ne changera pour les familles des enfants qui sont déjà en crèche. Ce chevauchement sera aussi de nature à déstabiliser les milieux d'accueil.

Enfin, vous ne m'avez pas répondu au sujet des moyens financiers et humains déployés pour que les milieux d'accueil s'approprient ces nouveaux systèmes. Je relirai toutefois l'ensemble de votre réponse avec attention.

6.3 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Dispositif “écocrèche” et éveil culturel dans les milieux d’accueil»

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Nous venons de parler de la séance du gouvernement du 15 juin. Il y a encore un autre dossier qui a été soumis à l’approbation du gouvernement en première lecture à cette même date. C’est sur cet avant-projet d’arrêté que je souhaite vous interroger, Madame la Ministre. Cet avant-projet modifie le régime d’autorisation et de subvention des milieux d’accueil, et ce, afin d’y inclure des éléments relatifs au dispositif écocrèche et au renforcement de l’éveil culturel.

Il y a un an, mon groupe a suggéré de réorienter les budgets dédiés à ces deux dispositifs et non engagés vers l’enveloppe de la dotation à l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE). L’urgence de ce transfert était justifiée par l’inflation brutale, mettant déjà en difficulté les milieux d’accueil, et par la compensation à charge de l’ONE en regard de l’indexation unique des forfaits d’aide à la promotion de l’emploi (APE), mettant l’ONE et surtout les projets d’accueil dans une situation financière compliquée. Malheureusement, vous n’avez toujours pas choisi d’effectuer ce transfert. En quelque sorte, vous refusez d’admettre que la priorité du gouvernement ne doit pas résider dans des projets périphériques, mais bien dans la recherche d’un accompagnement en suffisance et d’un nombre toujours plus important de places d’accueil de qualité. C’est donc un souci de priorisation des dossiers. Pourtant, il faut éviter que ce secteur soit encore plus mis en difficulté.

Pouvez-vous rappeler les montants réservés à ces deux dispositifs pour toute la durée du contrat de gestion de l’ONE? Quels avis ont-ils été remis sur l’avant-projet d’arrêté? Qu’en est-il exactement? Comment envisagez-vous d’opérationnaliser le dispositif «écocrèches»? Quelle forme prendra le soutien? Quel montant y est-il accordé? Dans quelles conditions? L’octroi de cette subvention se traduit-il par une lourdeur administrative pour les milieux d’accueil?

L’éveil culturel est un levier pour l’accessibilité, certes, mais pour autant que la base et les fondamentaux soient prévus, à savoir le taux d’encadrement, la stabilité financière, la possibilité de tenir des réunions d’équipe, d’aller en formation, etc. Selon vous, ces conditions de base et ces fondamentaux sont-ils réunis et permettent-ils de passer à cet autre projet? Comment le terrain perçoit-il ce projet? L’idée est-elle de financer du personnel supplémentaire pour instaurer des pratiques d’éveil culturel? Qui soutient cette option?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je vous confirme que le gouvernement a adopté cet avant-projet d’arrêté en première lecture lors de sa séance du 15 juin dernier. Ce texte vise principalement à concrétiser les projets relatifs à l’éveil culturel et au financement de la transition écologique

dans les milieux d'accueil, prévus dans le contrat de gestion de 2021-2025 de l'ONE.

Le dispositif «éco-crèches» est destiné à soutenir les milieux d'accueil souhaitant améliorer leur impact écologique. Il se fonde sur un constat souvent évoqué lors de nos travaux: le subventionnement actuel du secteur, portant exclusivement sur l'emploi, laisse l'ensemble des charges relatives au fonctionnement à la charge du pouvoir organisateur – donc, en grande partie à la charge des parents à travers leur participation financière. Or, les frais de fonctionnement d'un milieu d'accueil représentent une part importante de son budget et impactent la qualité de l'accueil. Les repas, les équipements, les fournitures diverses ne peuvent pas être considérés comme des éléments négligeables ou périphériques dans la gestion d'un milieu d'accueil. Ils sont essentiels, en tout cas pour les écologistes et pour mon gouvernement; peut-être ne le sont-ils pas pour Les Engagés.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a pris d'importants engagements en matière de transition écologique. Le décret du 1^{er} juillet 2021 organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique, adopté à l'initiative du ministre-président, dispose que notre entité «intègre la nécessité d'une transition écologique dans chacune de ses compétences (...) et l'encourage dans les institutions qu'elle subventionne». Son article 2 prévoit que la Fédération Wallonie-Bruxelles contribue à l'atteinte d'objectifs de neutralité carbone en 2050, de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030, et d'adoption de mesures d'adaptation durable nécessaires pour réduire les risques que fait peser le changement climatique pour l'homme et la biodiversité.

Ce décret, qui me semble être l'une des avancées importantes portées par notre majorité, ne peut pas rester un vœu pieux. Le dérèglement climatique est une réalité indéniable. Ses effets sur la santé, sur la biodiversité et, plus généralement, sur l'organisation sociale et économique deviennent chaque année plus évidents. Bon nombre d'adaptations significatives sont nécessaires pour juguler ces effets. Le secteur de l'enfance ne fait évidemment pas exception. Les enfants, en raison de leur vulnérabilité, sont particulièrement exposés à ces effets.

Pour cette raison, j'ai souhaité qu'une subvention annuelle de 125 euros par place soit octroyée aux crèches, aux services d'accueillantes, aux services d'accueil spécialisé de la petite enfance et aux accueillantes indépendantes qui s'engagent dans une démarche de transition écologique. Ces moyens contribuent au développement de nouvelles approches: la promotion d'une alimentation bio, locale, de saison, moins axée sur la viande; la réduction des déchets; l'investissement dans des équipements réduisant la consommation énergétique; l'amélioration de la qualité de l'air; la réduction de l'exposition des enfants et des professionnels aux pol-

luants chimiques de l'environnement, dont les perturbateurs endocriniens; le développement d'actions de sensibilisation à l'attention des enfants et des familles. Ces nouvelles approches n'ont rien d'anecdotique!

La charge administrative pour les milieux d'accueil est limitée. Leur participation est purement volontaire. Les milieux doivent d'abord adhérer à une charte dont les principes seront repris dans le projet d'accueil lors de la prochaine mise à jour du document. Le milieu d'accueil sera ensuite invité à effectuer un diagnostic pour lequel un accompagnement de l'ONE est prévu. Après le diagnostic, il pourra mener des actions de manière progressive, selon une planification correspondant aux efforts qu'il est prêt à consentir. Une grande marge d'autonomie et un délai suffisant sont prévus. Cette nouvelle dimension du projet d'accueil sera évaluée à partir de 2026, dans une perspective d'amélioration continue. Le dispositif se déploiera de manière progressive jusqu'en 2025. Il sera financé par 3,6 millions d'euros supplémentaires.

J'ai évidemment soumis cet avant-projet d'arrêté à l'appréciation du conseil d'avis de l'ONE. J'ai bien pris en compte ses remarques sur la charge administrative du projet «éco-crèches». Pour alléger cette charge, la charte sera unique et le dispositif sera évalué en même temps que le bilan de fonctionnement. Le conseil d'avis a formulé des remarques plus substantielles sur ma proposition relative au développement de l'éveil culturel. J'ai dès lors souhaité que cette proposition soit améliorée à la suite d'échanges complémentaires.

Je souhaite concrétiser ce volet important du contrat de gestion avec l'adhésion des principaux concernés. Le développement de l'éveil culturel est un levier important pour soutenir la qualité pédagogique et l'accessibilité des milieux d'accueil. J'ai débloqué un crédit de 1,1 million d'euros supplémentaire pour ce volet.

Depuis l'adoption de la réforme portée par ma prédécesseure Alda Greoli et à la suite des crises vécues depuis 2020, le secteur rencontre d'énormes difficultés, mais je me mobilise pour y répondre. Je considère toutefois que ces urgences ne peuvent pas justifier l'abandon de toute perspective nouvelle pour le secteur. Le gouvernement se prononcera définitivement sur cet avant-projet d'arrêté lorsque je lui soumettrai le texte en seconde lecture. L'avant-projet d'arrêté sera amendé pour tenir compte des remarques émises dans le cadre des concertations sectorielles et de l'avis du conseil d'administration de l'ONE.

Je comprends les doutes que vous exprimez, Madame la Députée. Cependant, l'éveil culturel, les repas sains et équilibrés, la réduction de l'exposition des enfants et des travailleurs aux produits nocifs pour la santé et l'environnement n'ont rien d'anecdotique ou de périphérique. Beaucoup de pouvoirs organisateurs sont déjà engagés dans ces démarches qualitatives qui répondent aussi à une attente des parents et des équipes et je me dois de les soutenir.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je savais en utilisant le mot «périphériques» que j’allais vous faire sortir de vos gonds et que vous en profiteriez pour tordre quelque peu mes propos.

Premièrement, je vous invite à relire les objectifs de la réforme des milieux d’accueil, car je pense que nous n’avons pas la même notion du développement de la qualité.

Deuxièmement, je pense très sincèrement que les milieux d’accueil prennent beaucoup de mesures pour veiller à la qualité de l’air et pour proposer une alimentation saine et équilibrée aux enfants. D’ailleurs, à ce propos, l’ONE identifie et édite différentes brochures de conseils et de lignes de conduite. Ces mesures sont déjà suivies et font l’objet de l’attention de l’ONE.

À travers vos propos, vous donnez l’impression que, hormis certains milieux d’accueil, les structures et les pouvoirs organisateurs ne veillent ni à la qualité de l’air, ni à une nourriture saine et équilibrée, ni à une pédagogie consistant à l’ouverture culturelle par la lecture et des animations. Néanmoins, pour ma part, la première des priorités – dans une précédente intervention, vous souhaitiez préserver l’offre, la développer, et soutenir le secteur – est de mettre le maximum pour renforcer l’encadrement et prévoir 1,5 équivalent temps plein (ETP) pour sept places d’accueil. C’est la priorité, avant toute autre chose!

6.4 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Fonctionnement de la Cellule Parents-Accueil de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE)»

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée le 14 mars 2023 sur la nouvelle cellule créée au sein de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE). La Cellule Parents-Accueil est née à la suite de plusieurs fermetures de milieux d’accueil. Son objectif est d’accompagner les familles sans solution de garde pour les aider dans leur recherche de place d’accueil et celles qui ne trouvent pas de place alors que leur bébé est sur le point de naître ou l’est déjà. Pourtant, en place depuis plusieurs mois, peu de familles et de milieux d’accueil connaissent l’existence de cette cellule de soutien.

Comment fonctionne la Cellule Parents-Accueil? De qui est-elle composée? Comment les parents en recherche de place sont-ils informés de l’existence de cette cellule d’aide? L’ONE a-t-il prévu un plan de communication relatif à la cellule? Le site internet de l’ONE ne la mentionne pas, le site Premiers Pas non plus. Les agents de conseil et les coordinatrices de l’accueil jouent-ils un rôle de facilitateurs entre l’offre et la demande au sein d’une sous-région? Depuis sa création, combien de dossiers la Cellule Parents-Accueil a-t-elle fait aboutir?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la Cellule Parents-Accueil de l’ONE a pour mission d’accompagner et

de soutenir les parents en recherche d'une place d'accueil. Mise sur pied fin 2022, dans le cadre de la réforme de l'accueil de la petite enfance, elle a permis d'accompagner et de soutenir de nombreux parents dans leurs recherches, dans le contexte difficile de la succession des crises et de l'absence de programmation de nouvelles places d'accueil lors de la précédente législature, dont nous sentons particulièrement les effets depuis l'an dernier.

Composée d'un responsable, de trois référents et d'un support administratif, la Cellule Parents-Accueil reçoit actuellement les interpellations des parents par l'intermédiaire du site Premier Pas, du *helpdesk* de l'ONE ou de ses agents de terrain. Les partenaires enfants-parents (PEP'S) transmettent les coordonnées de la Cellule Parents-Accueil aux parents dans le besoin et jouent régulièrement l'interface entre la famille et cette cellule.

L'adresse de la boîte mail de la cellule n'est actuellement pas communiquée au grand public. Il est néanmoins prévu de faire plus connaître le dispositif en octobre, lors de la mise en production de nouvelles fonctionnalités de Premier Pas. Une campagne de communication annoncera ces nouvelles fonctionnalités et assurera la promotion du site. La Cellule Parents-Accueil y sera présentée avec une possibilité de contact direct par mail. Dans une seconde phase de développement de ce portail dédié aux familles, un système de pré-demande sera mis à leur disposition.

La Cellule Parents-Accueil recontacte systématiquement les parents pour analyser leur situation et l'encoder dans un système. Les professionnels contactent ensuite les coordinatrices de l'accueil ou les agents de conseil concernés afin d'identifier les milieux d'accueil qui pourraient répondre aux besoins des parents. L'agent de la Cellule Parents-Accueil contacte ensuite les milieux d'accueil pour connaître leurs possibilités. Dans le cas d'une fermeture d'un milieu d'accueil, un formulaire est envoyé aux familles concernées sur la base du listing transmis par le milieu d'accueil. Ce formulaire permet de mieux connaître les besoins des familles et d'orienter les recherches le plus adéquatement possible.

Les données de monitoring sont examinées trimestriellement. Je peux donc vous informer des informations relatives au premier trimestre 2023. La Cellule Parents-Accueil a reçu pas moins de 268 demandes individuelles de soutien. Elle a traité 8 situations de fermeture, amenant 96 sollicitations de parents. Ces 364 recherches de places d'accueil ont bénéficié d'un suivi attentionné. Tous les parents, à des degrés divers, selon leurs besoins et leurs demandes, ont été contactés, accompagnés et aiguillés par les agents de la cellule.

Même si la Cellule Parents-Accueil ne peut, dans la situation de pénurie que nous connaissons, garantir immédiatement une place à chaque enfant, elle permet, par l'affinement des besoins des familles et par le contact direct de l'ONE avec les pouvoirs organisateurs, de trouver un nombre significatif de solutions à court terme.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, j’insiste sur l’importance de faire connaître la Cellule Parents-Accueil, parfois méconnue, même si de nombreux dossiers lui ont déjà été transmis. Sur le site internet de l’ONE, il est difficile de trouver les informations. Toutefois, j’entends que tout est mis en œuvre pour régler la situation et communiquer.

6.5 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Valorisation et attractivité du métier d’accueillante»

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Lundi dernier, la ministre wallonne compétente pour les infrastructures de la petite enfance, Valérie De Bue, a déclaré en commission du Parlement de Wallonie: «Je ne peux qu’encourager la ministre de l’Enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles à stopper l’hémorragie» concernant le nombre de places d’accueil pour les plus jeunes, «en remettant sur le métier le cadre décréto et réglementaire adopté par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sous la législature précédente.»

Ainsi, pour faire face à la situation dramatique que connaissent les crèches et les accueillantes, votre homologue vous invite à implémenter les mesures adoptées dans la réforme votée en 2019. Effectivement, vous avez fait le choix de mettre en œuvre chaque élément de cette réforme qui formait un tout cohérent, déstabilisant *in fine* tout l’édifice. Nous le regrettons.

Outre les problèmes financiers et la pénurie de places d’accueil, le recrutement de nouvelles accueillantes se déroule non sans de grandes difficultés. La fonction d’auxiliaire de l’enfance apparaît d’ailleurs dans la liste de 2023 des métiers et fonctions critiques et en pénurie en Wallonie. Il est indispensable qu’il y ait une revalorisation pécuniaire et sociale du métier de puéricultrice.

Envisagez-vous de financer et d’opérationnaliser d’ici la fin de la législature une campagne d’information de grande ampleur, mettant en avant notamment le nouveau statut, les conditions de travail et la formation, et dont les objectifs seraient de faire évoluer l’image du métier, de susciter des reconversions et de favoriser le recrutement?

Le travail mené depuis septembre dernier par l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) avec le FOREM, Actiris et les employeurs du secteur de l’enfance a-t-il donné lieu à des recommandations? Si oui, lesquelles? Quand et comment seront-elles appliquées?

Qu’en est-il du profil métier rédigé par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)? Quand les travaux aboutiront-ils?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je partage votre préoccupation relative à l’attractivité des métiers de

l'accueil de l'enfance. Des efforts sont à mener pour susciter de nouvelles vocations et ils doivent porter prioritairement sur la création d'un cadre de formation adapté à chacun sur et la revalorisation de ces professions capitales.

J'ai en effet souhaité que des collaborations puissent être nouées entre les services compétents pour l'emploi et la formation. À Bruxelles, nous avons créé un groupe de travail associant les représentants du ministre-président et du ministre de l'Emploi, Actiris et *perspective.brussels*. Des premières pistes d'action ont été identifiées et elles feront l'objet de développements dans les prochains mois. J'espère qu'une démarche semblable pourra être envisagée en Wallonie, dans la continuité des travaux déjà menés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et le FOREM.

Comme déjà mentionné, le lancement d'une campagne d'information est effectivement envisagé par l'ONE. Toutefois, pour attirer davantage de travailleuses et de travailleurs, il importe de proposer des voies mieux balisées d'accès aux qualifications utiles à l'accueil, des voies également accessibles aux adultes en reprise d'études.

L'élaboration d'un profil métier par le SFMQ, en cours depuis plusieurs années, est déterminante à ce titre. Je partage votre impatience de voir aboutir ces travaux, auxquels je ne suis pas directement associée. Je vous invite à interroger les ministres de tutelle sur ce point.

Je me permets enfin de signaler que votre interprétation des propos tenus par ma collègue Valérie De Bue la semaine passée n'est pas exacte et je vous invite à relire son intervention dans son intégralité. Vous pourrez constater qu'il y est question de remettre «sur le métier le cadre décréteil et réglementaire» instauré sous la précédente législature et identifié par de nombreux opérateurs comme étant la source des difficultés actuelles.

J'ai dû consacrer la première année de la législature à rouvrir la discussion autour de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) avec les personnes concernées issues de ce secteur pour lever les nombreuses difficultés posées par la réforme sur le terrain.

Le gouvernement a déjà adopté, entre 2020 et ce jour, cinq arrêtés modificatifs, fruits de la concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Contrairement à ce que vous semblez affirmer, le gouvernement n'a pas remis en cause les principaux équilibres de la réforme. Nous avons tout simplement pris les dispositions nécessaires pour la rendre soutenable pour les personnes concernées et pour les finances publiques. Le précédent gouvernement, où une représentante de votre parti était compétente pour l'enfance, avait hélas négligé ces aspects essentiels.

En dépit de ces difficultés et malgré la pression de certains acteurs fortement mobilisés contre la réforme, dans un contexte de crise ayant rudement éprouvé certains pouvoirs organisateurs, je me réjouis d'avoir pu en maintenir le cap.

Je poursuivrai mes efforts pour garantir l'accès à un accueil de qualité, en Wallonie comme à Bruxelles, avec le pragmatisme nécessaire au succès de cette entreprise.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Il est nécessaire de rassembler toutes les personnes concernées autour de la table. Madame la Ministre, je regrette sincèrement que vous ne soyez pas associée à la mise en œuvre de ce profil rédigé par la SFMQ. Cela m'étonne, car vous êtes la ministre de l'Enfance.

Je note que certaines pistes d'action sont explorées avec Actiris et j'attends la mise en application des recommandations dans les prochains mois. Je regrette cependant qu'une tendance similaire n'existe pas en Région wallonne; c'est bien pour cela que votre travail est nécessaire à ce sujet.

Une stratégie commune à tous les ministres de vote gouvernement et à tous les gouvernements serait efficace pour répondre aux défis à moyen et long terme qui nous attendent dans le secteur de l'enfance.

6.6 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Avenant n° 3 du contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance»

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, le 15 juin 2023, le gouvernement de la Communauté française a adopté en première lecture le projet d'arrêté modifiant le régime d'autorisation et de subvention des milieux d'accueil, ainsi que le projet d'arrêté portant approbation de l'avenant n° 3 au contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) 2021-2025.

Cet avenant prévoit notamment une subvention annuelle de 125 euros par place pour les milieux d'accueil qui s'engagent dans le dispositif éco-crèches via la signature d'une charte. Les milieux d'accueil prétendant à cette subvention doivent établir un diagnostic, rédiger un plan d'actions et le mettre en œuvre.

Cet avenant évoque également la fin de la gratuité pour la période de familiarisation. Or, cette période est très importante pour l'enfant et sa famille, mais aussi pour les professionnels des milieux d'accueil qui s'apprêtent à prendre en charge un nouvel enfant. Cette période serait désormais calculée par l'intermédiaire du mécanisme de participation financière des parents (PFP).

L'avenant prévoit également l'établissement d'une liste des accueillantes conventionnées qui ne souhaitent pas devenir salariées. Cette liste sera établie au plus tard le 31 décembre 2024.

Concernant le dispositif éco-crèches, les milieux d'accueil devront se charger de la rédaction d'une charte, d'un diagnostic et d'un plan d'actions. Un accompagnement leur sera-t-il offert? Les milieux d'accueil ont-ils déjà été consultés à ce sujet, ainsi que sur le changement en termes de paiement de la période de familiarisation? La gratuité de la période de familiarisation sera-t-elle uniquement effective pour les familles monoparentales? Sera-t-elle d'application avant l'adoption du nouveau mécanisme de PFP?

Pouvez-vous déjà nous en dire plus sur la liste des accueillantes conventionnées qui ne souhaitent pas devenir salariées? Combien sont-elles? Quelles sont les raisons pour lesquelles elles ne veulent pas devenir salariées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous confirme qu'un troisième avenant au contrat de gestion de l'ONE est en cours de discussion. Le gouvernement en a approuvé le contenu en première lecture le 15 juin dernier.

Une deuxième lecture interviendra après les vacances. Le gouvernement tiendra alors compte des remarques émises par le conseil d'administration de l'ONE lors de sa réunion du 28 juin dernier. La signature formelle de l'avenant interviendra ensuite.

Cet avenant porte sur deux aspects importants de l'exécution des missions de l'ONE.

D'une part, il charge l'ONE d'anticiper l'évaluation du coût de la finalisation de la réforme des milieux d'accueil. Cette évaluation est actuellement prévue pour 2024, mais l'avenant l'avancerait à 2023.

D'autre part, l'avenant précise les conditions de mise en œuvre des dispositions relatives aux éco-crèches et à l'éveil culturel. Un accompagnement et des ressources sont prévus pour les milieux d'accueil s'engageant à utiliser ces dispositifs.

Les évolutions relatives à la salarisation des accueillantes et à la période de familiarisation ne sont pas portées par cet avenant, mais par un projet d'arrêté adopté en première lecture lors de la même réunion du gouvernement. J'ai évoqué ces éléments lors de notre dernière séance, ainsi que tout à l'heure. J'aurai le plaisir de vous en dire davantage lorsque le gouvernement aura délibéré sur la base des avis qui lui auront été remis.

7 Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des

femmes, intitulée «Appel pour un refinancement structurel de la culture» (article 78 du règlement)

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le 17 juin dernier, les membres de la Chambre des compagnies de théâtre pour adultes (CCTA), de l'Union des artistes du spectacle (UAS) et de l'Union d'improvisation théâtrale (UNIT) ont signé une carte blanche intitulée «*Non, la culture n'est pas refinancée*». Ils y expliquent que le financement public de la culture est insuffisant depuis de nombreuses années, au point qu'une part de plus en plus conséquente des tâches des travailleurs et travailleuses de la culture doit être accomplie gratuitement: «On comprend aisément qu'un écosystème sous-financé, dont une partie ne tient qu'à bout de bras, sur ses réserves vitales, ne peut fonctionner dans la durée. Chaque année, silencieusement, il se détériore, abîme et éjecte des travailleuses et des travailleurs, et menace l'ensemble d'effondrement.» Proposer des emplois de qualité serait pourtant la meilleure manière de lutter contre la précarité dans le secteur culturel. Sur ce plan, Madame la Ministre, vous disposez de multiples leviers.

Les auteurs de la carte blanche soulignent également le fait que le décret du 20 juillet 2022 modifiant le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène»), malgré son ambition apparente, n'est pas accompagné du financement nécessaire, ce qui met en danger l'enveloppe dédiée à la création. Des experts des instances d'avis ont également souligné cet écart entre les ambitions et le budget prévu. Pour rappel, le montant total des demandes de soutien est environ deux fois plus élevé que le budget prévu pour y répondre.

Dans ce contexte, les propos que vous tenez régulièrement en commission, ou dans la presse, ne manquent pas de faire réagir les signataires de la carte blanche: «Alors quand nous entendons du côté du ministère des voix qui se réjouissent (ou simplement tentent de se rassurer?) en prétendant que la culture est refinancée, insinuant que le problème serait résolu, relevant seulement que certains opérateurs auraient «gonflé» leur budget, les bras nous en tombent. Mais non, le problème n'est pas résolu! Ce n'est pas en injectant quelques gouttes de subventions supplémentaires sur la globalité de notre écosystème au bord de l'asphyxie qu'il va se remettre à respirer normalement, quand bien même une partie parviendrait à faire encore un peu bonne figure.»

Le 3 juillet dernier, une fausse campagne de financement participatif a été lancée pour compenser le sous-financement de la culture. En effet, les opérateurs des arts de la scène devraient recevoir les résultats de leurs demandes de subvention en automne; or le secteur estime qu'il manquera près de 48 millions d'euros pour lui garantir des conditions correctes. Les demandes structurelles atteignent 129 millions d'euros, alors que le montant disponible maximal s'élève à 81 millions d'euros. En prenant en compte tout le secteur des arts de la scène, le fossé

entre les besoins et les moyens prévus se creuse encore plus: l'ensemble des demandes de subventions structurelles atteint presque 210 millions d'euros contre un budget qui ne dépassera pas 130 millions d'euros, en supposant que vous obteniez l'augmentation de dix millions d'euros prévue lors du prochain conclave budgétaire. Dans le meilleur des cas, il manquera donc 80 millions d'euros pour financer correctement le secteur des arts de la scène.

De votre côté, vous avez expliqué cet écart en affirmant que certains opérateurs ont gonflé leur budget et qu'il appartiendra aux commissions d'avis de déterminer les parts des demandes liées aux besoins réels, à un financement idéal ou à un excès. Le secteur a réagi à ces déclarations en indiquant que «pour beaucoup d'opérateurs sous-financés depuis de nombreuses années et épuisés de faire plus avec moins, c'est l'occasion de se mettre à niveau et non un caprice, d'autant plus que les crises sanitaire et énergétique sont passées par là.»

Avez-vous pris connaissance de cette campagne de financement participatif? Avez-vous reçu les organisations qui en sont à l'initiative? Que leur répondez-vous? Comprenez-vous leurs revendications? Pourquoi ne pas avoir prévu un budget suffisant pour mettre en œuvre le nouveau décret «Arts de la scène»? Avez-vous déjà interpellé les autres niveaux de pouvoir sur la nécessité de refinancer le secteur culturel? Quelles sont vos pistes de solutions? Comment allez-vous contrer la progression du travail gratuit dans le secteur des arts de la scène? De quelle manière travaillez-vous à augmenter le nombre d'emplois de qualité dans ce secteur?

À l'origine de cette fausse campagne de financement participatif se trouve également la crainte de voir de plus en plus le financement privé se substituer au financement public. Permettez-moi de citer la carte blanche: «Nous trouvons souhaitable que l'État, via nos contributions diverses, finance et veille au bon fonctionnement et à l'accessibilité d'un certain nombre de services publics qui bénéficient à toutes et tous. La culture doit faire partie de ces services publics, au même titre que l'enseignement, la santé ou la justice, car elle participe de l'émancipation et du bien-être de la population. Nous trouvons d'autant plus injuste de demander une participation supplémentaire aux citoyens et citoyennes, qu'ils et elles contribuent déjà par leurs impôts et cotisations diverses, ainsi qu'en payant le prix d'entrée (souvent trop cher à notre avis, soit dit en passant) lorsqu'ils et elles vont voir un spectacle.»

Le PTB partage entièrement cette vision, mais ne sait pas tout à fait ce qu'il en est pour la majorité. En effet, les prémices d'une plus grande part de financement privé étaient notées noir sur blanc dans la déclaration de politique communautaire (DPC) de 2019: «Le gouvernement propose [...] d'encourager le mécénat et les dons; de développer le financement participatif; dans le respect de la liberté artistique, d'encourager les différentes formes de partenariats entre le public et le privé».

Quelle position défendez-vous par rapport au financement privé de la culture? Quelle est l'évolution de la part du privé dans les sources de financement de la culture? Quelle analyse en faites-vous? Estimez-vous également que la culture doit faire partie des services publics? Quelles actions avez-vous entreprises en ce sens? Le sous-financement de la culture par les pouvoirs publics n'est pas une fatalité, mais le résultat de choix politiques. L'instauration d'une taxe GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) pourrait notamment servir à refinancer la culture. Les bénéfices de ces géants du numérique ne cessent de croître alors qu'ils échappent en grande partie à toute taxation dans les pays où ils sont installés.

Le gouvernement s'est positionné en faveur d'une telle taxe dans sa DPC: «L'Union européenne travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'une proposition afin de parvenir à une taxation juste et efficace des GAFAN (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix). Il s'agirait d'une solution intermédiaire avant d'arriver à une solution négociée à l'échelle mondiale. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra cette démarche afin de lutter plus efficacement contre l'évitement fiscal des multinationales du numérique et d'instaurer un taux minimum mondial d'imposition des profits des géants du web.» La DPC prévoit également de «défendre auprès des autres niveaux de pouvoir l'affectation d'une partie de la taxation des géants du numérique aux politiques culturelles».

Selon l'accord de gouvernement fédéral, «Une forme de taxation numérique doit voir le jour. La Belgique prendra l'initiative dans les discussions en la matière au niveau international – Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/Union européenne. Un accord international sera privilégié. Si un tel accord ne peut être trouvé (au sein de l'OCDE et de l'Union européenne), la Belgique instaurera une taxe sur les services numériques en 2023.»

Le 20 octobre 2020, lorsque je vous ai interrogée à ce sujet, vous déclariez que «... si la France a avancé dans l'élaboration d'une taxe des GAFA, elle a aussitôt renoncé à la mettre en œuvre...». C'est erroné puisque cette taxe a bien été lancée en attendant l'entrée en vigueur de la réglementation internationale annoncée par l'OCDE. Les recettes liées à cette taxe ont plus que doublé depuis sa création en 2019. Le gouvernement français s'attend à percevoir 670 millions d'euros en 2023 et d'autres pays tels que l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et le Royaume uni ont également créé une taxe similaire.

Avez-vous déjà estimé le montant qui pourrait être réinvesti dans la culture à la suite de l'instauration d'une taxe GAFA? Qu'avez-vous fait pour soutenir la mise en place d'une telle taxe au niveau européen, mais surtout au niveau fédéral où votre groupe s'y est engagé en tant que partenaire de la majorité? Qu'avez-vous fait pour défendre l'affectation d'une partie de la taxation des géants du numérique aux politiques culturelles? Avez-vous plaidé auprès du gouvernement fédéral pour qu'il respecte son engagement à instaurer une taxe sur les services

numériques en 2023? Pourquoi ce qui est possible en France depuis 2019 et dans plusieurs autres pays européens n'existe toujours pas en Belgique?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je suis bien consciente des inquiétudes du secteur des arts vivants, et, plus sensiblement, de celles du théâtre adulte qui est à l'origine de cette carte blanche. Mon cabinet est en lien constant avec les fédérations et les instances d'avis, notamment lors du renouvellement des contrats-programmes actuellement en cours.

Deux réunions ont déjà eu lieu, l'une avec la CCTA, l'UAS et l'UNIT, et l'autre avec la section de l'art dramatique de la Commission des arts vivants. Ces deux réunions ont été l'occasion, pour le secteur, de faire part de ses revendications budgétaires et, pour mon cabinet, d'expliquer le contexte dans lequel nous travaillons. Comme je l'ai déjà expliqué plusieurs fois, les enveloppes communiquées ne sont ni plus ni moins que des balises devant guider le travail des experts-membres des instances d'avis. Ces balises sont, à mon sens, réalistes compte tenu du contexte budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et vont donc me permettre de prendre le plus possible en considération les avis remis. Cela ne préjuge en rien des nouveaux moyens qui pourront être dégagés lors du conclave budgétaire d'octobre. J'y proposerai un refinancement de minimum 10 % du budget total des arts de la scène, soit un budget global de 137 millions d'euros pour un budget initial de 124 millions d'euros. C'est conséquent.

Comme vous le dites, les crises de la Covid-19 et énergétique sont aussi passés par là. Le gouvernement a assumé ses pleines responsabilités vis-à-vis des secteurs dont il est chargé, notamment par les fonds d'urgence, les plans de relance et autres cellules de veille, pendant plus de deux ans. N'oublions pas non plus que le gouvernement, à mon initiative, ne s'est pas défaussé lors de l'inflation inédite que nous avons connue fin 2022 et au début 2023. L'indexation octroyée pour les subventions structurelles représente 19 millions d'euros. Et je ne parle ici que pour le secteur des arts de la scène!

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a jamais autant investi dans la culture et j'en suis fière, son budget est d'un milliard d'euros par an. Ce n'est pas rien, c'est 8 % du budget global de notre institution. Et c'est bien plus que par le passé, c'est 100 millions d'euros de plus qu'en 2018. Oui, j'ai en effet défendu bec et ongles un refinancement de la culture au sens large depuis le début de la législature. Pour rappel, la culture, hors médias – et donc du cinéma – et hors RTBF, se compose de différents secteurs. Le secteur des arts vivants n'est pas le seul secteur financé et à refinancer. Pour rappel, les arts vivants comprennent le théâtre adulte et aussi le conte, le théâtre jeune public, le théâtre-action, les arts forains, la danse, l'interdisciplinaire et, désormais, l'humour. Ce secteur bénéficie, historiquement, de la plus grosse part du budget de la culture, 21 %.

La musique, elle aussi concernée par le processus de renouvellement des contrats-programmes et qui est l'autre part des arts de la scène, bénéficie de 13 % du budget. À côté des arts de la scène – à savoir 21 % + 13 % = 34 % –, il y a l'action territoriale, avec les bibliothèques, les centres culturels, les centres d'expression et de créativité (CEC) avec 17 % du budget. Le patrimoine et les musées ont près de 6 % de ce budget, l'éducation permanente 12 %. Les plus petits secteurs sont les arts plastiques qui n'ont, quant à eux, que 2 % du budget, les langues, lettres et livres ne représentent que 1,22 % du budget.

C'est pour chacun de ces secteurs qui sont, à mes yeux, essentiels que je me suis battue pour un refinancement depuis le début de la législature. Nous finançons désormais à 100 % les bibliothèques et les centres culturels reconnus. Nous avons augmenté de 35 % le budget des CEC. Nous continuons à reconnaître de nouveaux musées chaque année. Nous nous battons pour faire en sorte que les plasticiennes et les plasticiens soient mieux rémunérés. Nous mettons en œuvre les dispositions du contrat de filière du livre, par exemple, le financement du secteur de la bande dessinée a été augmenté de 30 %.

Je ne vais pas détailler toutes les augmentations. Nous avons pu les passer en revue lors des discussions sur le budget initial 2023. C'est bien un refinancement global de la culture qui est à l'œuvre depuis le début de la législature. C'est un fait et prétendre le contraire serait mensonger. Quant au théâtre adulte, j'ai augmenté les aides à la création en arts de la scène de 1,7 million d'euros, dont 676 000 euros destinés uniquement à l'art dramatique. Cela représente 40 % de l'augmentation totale. Ce refinancement avait notamment pour objectif de renforcer l'emploi artistique.

Par ailleurs, la révision du décret «Arts de la scène» intègre désormais des obligations d'emploi artistique et de respect des barèmes. Un des critères d'analyse des demandes de contrats-programmes s'y attarde d'ailleurs largement en vérifiant l'adéquation entre le projet et ses modalités budgétaires, avec une attention particulière à la rémunération directe ou indirecte des artistes, créateurs et techniciens et la contribution à l'emploi artistique, appréciée au regard: de la masse d'emploi artistique par rapport à la masse d'emploi global, de la part des dépenses consacrées à l'emploi artistique par rapport à celle consacrée au fonctionnement et, le cas échéant, au respect des barèmes applicables.

J'ai toujours défendu que tout travail artistique ou technique doit être rémunéré à sa juste valeur. C'est la raison pour laquelle j'ai intensifié le dispositif des bourses dans le décret «Arts de la scène» afin de valoriser les périodes de travail dites de recherche qui ne sont souvent pas visibles et donc non rémunérées. Les bourses n'existaient par exemple tout simplement pas en musiques actuelles et 138 000 euros ont été injectés dans leur budget pour pouvoir prendre en charge ce nouveau dispositif.

C'est en poursuivant ce même objectif que j'ai lancé cette année un projet-pilote octroyant une subvention complémentaire à une série d'opérateurs culturels déjà soutenus en arts plastiques, numériques et visuels. Cette subvention supplémentaire leur permet de rémunérer justement ou de compléter la rémunération qu'ils proposaient déjà aux artistes plasticiennes et plasticiens qui exposent dans leurs lieux.

Régulièrement, en conférence interministérielle (CIM) Culture, je mets sur la table le sujet de l'emploi artistique, par la réforme du statut d'artiste, mais aussi par la défense des contrats de filière ou par le lancement d'une réflexion sur le *tax shelter* qui finance majoritairement l'emploi.

Ces exemples concrets montrent que la culture n'a jamais été autant refinancée que sous cette législature. Je suis en effet intimement convaincue que la culture est un besoin de première nécessité de notre société. Elle crée du lien. Elle participe à notre bien-être. Elle nous permet de réfléchir ensemble aux enjeux actuels et futurs. C'est pourquoi, depuis le début de mon mandat, je me bats au quotidien pour la rendre plus accessible à plus de monde, peu importe l'âge, les moyens financiers ou le lieu de vie. C'est le sens que nous devons donner aux subventions. C'est ce qui doit guider la répartition des moyens publics. Cette répartition doit être équilibrée et permettre d'atteindre toutes les couches de la population sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les efforts de refinancement ne peuvent se concentrer sur l'un ou l'autre secteur. Il est impératif d'avoir une vision transversale de ce qu'est la politique culturelle publique.

La culture publique, c'est ce qui, sans un soutien financier, ne pourrait exister pleinement et ce dont, par conséquent, les citoyens et citoyennes seraient privés. Il est fondamental que la population ait accès à toutes les formes de culture. En complément, la culture privée, celle qui peut vivre par elle-même et qui trouve son économie dans les circuits commerciaux classiques, n'est évidemment pas à déprécier et a toute sa place dans un paysage culturel diversifié. Les financements privés constituent une part de l'économie culturelle et créative qui n'est pas à négliger, et les deux peuvent évidemment s'entremêler à certains moments. Cependant, il s'agit de deux choses différentes, notamment en termes d'objectifs. Mon rôle, en tant que ministre de la Culture, est de veiller à ce que chacun et chacune bénéficie tout au long de sa vie de la culture comme d'un service public.

Mon rôle est de faire en sorte que les citoyennes et citoyens puissent exercer pleinement leurs droits culturels, tout en soutenant les créatrices et les créateurs, qu'ils empruntent des livres dans une bibliothèque, visitent gratuitement un musée le premier dimanche du mois, participent à un atelier dans un CEC, vont voir une pièce de théâtre avec l'école ou prennent part aux débats de société au sein d'une association. C'est ce que la politique culturelle que je mets en œuvre permet.

Vos informations sur la taxe GAFAN ne sont plus d'actualité. Depuis 2021, la France, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne et le Royaume uni ont tous renoncé à instaurer une telle taxe. Ils y ont renoncé car ils ont conclu, la même année et dans le cadre de l'OCDE, un accord avec les États-Unis pour instaurer un régime fiscal multilatéral. L'accord concerne 136 pays, dont la Belgique. Il prévoit, d'une part, une imposition spéciale des géants du numérique, qui correspond au Pilier Un de l'accord et qui est communément appelée «taxe GAFAN», et, d'autre part, l'application d'un taux minimal d'imposition de 15 % des groupes multinationaux d'entreprises et leurs filiales, qui correspond au Pilier Deux.

Un accord mondial a donc été trouvé à l'OCDE, conformément à ce que prévoit la DPC «afin de lutter plus efficacement contre l'évitement fiscal des multinationales du numérique et d'instaurer un taux minimum mondial d'imposition des profits des géants du web». L'Union européenne a transcrit les dispositions du Pilier Deux dans la directive n° 2022/2523 du Conseil de l'Union européenne du 14 décembre 2022 visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union et qui a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 22 décembre 2022.

Les États membres de l'Union européenne doivent, en principe, transposer la directive au plus tard le 31 décembre 2023. Le gouvernement fédéral, seul compétent, a déjà pris les mesures pour garantir une imposition fiscale effective de 15 % pour les entreprises belges présentant une base imposable de plus d'un million d'euros par une réduction du taux maximal de déductions reportées. Beaucoup d'incertitudes et d'imprécisions existent toutefois dans la transposition des dispositions du Pilier Deux applicables aux groupes multinationaux et à leurs filiales. L'OCDE tente actuellement d'apporter plus de clarté aux règles et calculs complexes que l'implémentation de ce pilier exige.

Pour la concrétisation du Pilier Un qui porte sur le droit d'imposition spécial destiné aux très grandes plateformes numériques, le chemin reste encore long. Les travaux de l'OCDE pour instaurer la «digitax» ne devraient débuter qu'en 2025 au plus tôt. Lorsque le mécanisme de mise en œuvre de cette «digitax» aura été défini au niveau international et européen, la Fédération Wallonie-Bruxelles sera en mesure de défendre auprès des autres niveaux de pouvoir l'affectation d'une partie du produit de cette taxation spécifique pour la culture et les médias.

J'estime qu'investir dans la culture, avec tous les moyens dont je dispose, c'est investir dans un service public essentiel. Je veux continuer à soutenir au maximum la culture, toutes disciplines confondues, et faire tomber les barrières qui subsistent, qu'elles soient financières, géographiques ou symboliques. C'est une vision vers laquelle je tends depuis ma prise de fonction et qui impose des choix et des orientations claires et transparentes, car il s'agit aussi d'une question de

bonne gouvernance. Je continuerai à soutenir nos opérateurs culturels, à m'assurer d'une juste utilisation de l'argent public ainsi qu'à maintenir une culture de qualité et de proximité au bénéfice du plus grand nombre.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, vous expliquez que vous avez reçu à plusieurs reprises les fédérations pour leur expliquer le contexte dans lequel vous travaillez. Cependant, lorsque je vous entends reparler de refinancement, ce que précisément elles vous reprochent, je me demande si vous avez bien entendu les conditions de travail des travailleurs et travailleuses de la culture, qui perdurent depuis de trop nombreuses années. Dans ce secteur sous-financé, il est extrêmement difficile, voire impossible, de vivre dignement de ce travail, qui implique des heures de travail non rémunérées incalculables et des conditions qui se dégradent.

En tant que ministre de la Culture, vous affirmez que vous allez demander au conclave budgétaire d'octobre une augmentation de 10 % du budget actuel pour le financement des contrats-programmes, alors que les fédérations demandent une augmentation de 70 %. Les 10 % de refinancement dont vous parlez et que vous n'avez pas encore obtenus ne représentent qu'une part infime des besoins. Ce n'est pas pour rien que nous relayons depuis des mois le fait que les besoins sont deux fois plus importants que l'enveloppe budgétaire.

Vous avez prétendu à plusieurs reprises que vous n'avez jamais autant investi dans le secteur. Le problème n'est pourtant pas là, mais réside dans le fait que la situation n'a jamais été aussi catastrophique. Investir autant de millions sans identifier les besoins est totalement surréaliste, d'autant plus que le secteur a dû traverser de nombreuses crises. Pour cette raison, les travailleurs de la culture ont écrit cette carte blanche et ont lancé cette campagne pour un appel à un refinancement structurel de la culture. Ils affirment que la culture n'est pas refinancée. Et vous, de votre côté, vous leur répondez que c'est mensonger!

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Non, je n'ai jamais dit que les propos du secteur étaient mensongers! J'ai dit que si quelqu'un autour de cette table venait à contredire les faits de refinancement que j'ai énoncés, ce serait mensonger! Vous relirez ma réponse. Elle était longue, je m'en excuse, mais j'accorde beaucoup d'attention à ce que vous dites et je tente d'y répondre de manière complète.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je suis en train de relayer une carte blanche des acteurs de la culture intitulée «Non, la culture n'est pas refinancée», mais lorsque c'est le groupe PTB qui vient le dire autour de cette table, c'est mensonger! Je ne comprends plus rien!

Vous n'apportez toujours pas une réponse à la moitié de secteur qui verra sa demande de subvention rejetée. Vous savez que les 10 % que vous allez décrocher

au conclave budgétaire ne seront pas suffisants. Petit rappel: l'art vivant n'est pas le seul à devoir être refinancé. C'est la raison pour laquelle nous appelons à un refinancement profond en fonction des besoins. Nous avons cité plusieurs chiffres aujourd'hui. Ce que vous proposez est insuffisant. Au lieu de faire la liste de tout ce que vous avez fait depuis 2019, nous aimerions que vous reconnaissiez que le cadre est intenable, que la culture est en train de sombrer, comme dit dans la carte blanche. Votre bilan ne sera pas bon.

Cela fait des années que nous parlons des difficultés qui s'aggravent. Ne serait-il pas temps d'avoir une ministre qui ose dire qu'il faut un refinancement structurel de la culture? Si la Fédération Wallonie-Bruxelles n'en a pas les moyens, pourquoi ne pas adresser ces revendications ailleurs?

Le secteur avance des chiffres démontrant les moyens nécessaires pour répondre à ses besoins. Vous affirmez que cela n'entre pas dans votre enveloppe; nous l'entendons. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'interpeller d'urgence un autre niveau de pouvoir pour le refinancement de la culture. C'est également pour cette raison que nous parlons de la taxe GAFA. Elle existe en France. Elle disparaîtra quand un accord sera trouvé sur la taxe dont vous avez parlé au niveau mondial. La France n'a pas attendu et a déjà progressé. Le gouvernement fédéral s'était engagé en 2023, si aucun n'accord n'avait été trouvé au niveau européen ou mondial, à avancer sur une taxe telle que celle qui existe en France. Votre gouvernement s'est engagé à demander un refinancement de la culture grâce cette taxe GAFA. Vous vous pourriez tout simplement demander au niveau fédéral que l'accord de majorité soit respecté.

Mme la présidente. – Je vous demande de conclure.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je souhaite expliquer la motion.

Mme la présidente. – Nous allons la recevoir dans quelques minutes.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Nous déposerons une motion de passage à l'ordre du jour. Il nous semble que les propos de la ministre ont été suffisamment clairs. Nous sommes pas convaincus par vos propos, Madame Pavet, et nous débattons en séance plénière sur la base de la présentation de votre motion, quand nous aurons eu l'occasion d'analyser vos propos dans le détail.

Mme la présidente. – J'ai été saisie de deux projets de motion. Le premier, signé par Mme Pavet, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française, ayant entendu l'interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée “Appel pour un refinancement structurel de la culture”, considérant l'impact financier de la crise de la Covid-19 sur le secteur culturel,

considérant l'impact financier de la crise énergétique sur le secteur culturel,

considérant la mobilisation du secteur culturel pour dénoncer le sous-financement structurel de la culture dans une carte blanche intitulée “*Non, la culture n'est pas refinancée*” et publiée le 17 juin 2023,

considérant la mobilisation du secteur culturel pour dénoncer le sous-financement structurel de la culture dans une fausse campagne de *crowdfunding* intitulée “*Du financement pour les arts vivants*” et lancée le 3 juillet 2023,

considérant que le total des demandes de soutien structurel en arts de la scène est de près de 210 millions d'euros,

considérant que le budget prévu pour répondre aux demandes de soutien structurel sera de maximum 130 millions d'euros,

considérant l'écart de 80 millions d'euros, dans le meilleur des cas, entre les besoins de financement en arts de la scène et le budget prévu,

considérant les besoins de financement structurel dans les autres domaines du secteur culturel,

considérant que les travailleurs et travailleuses de la culture doivent bénéficier des moyens nécessaires à leur activité et pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles,

considérant que le sous-financement structurel de la culture implique qu'une partie de plus en plus conséquente du travail des travailleurs et travailleuses de la culture doit être faite gratuitement,

considérant que le travail gratuit ne permet pas d'accéder au statut des travailleurs et travailleuses des arts,

considérant que la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle important à jouer pour fournir des emplois de qualité aux travailleurs et travailleuses de la culture,

considérant que la Déclaration de politique communautaire (DPC) 2019-2024 prévoit que “la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra [l'instauration d'une taxe GAFAN] afin de lutter plus efficacement contre l'évitement fiscal des multinationales du numérique et d'instaurer un taux minimum mondial d'imposition des profits des géants du web”,

considérant que la DPC 2019-2024 prévoit de “défendre auprès des autres niveaux de pouvoir l'affectation d'une partie de la taxation des géants du numérique aux politiques culturelles”,

considérant que l'accord de gouvernement du 30 septembre 2020 au niveau fédéral qui prévoit que “la Belgique instaurera une taxe sur les services numériques en 2023”,

considérant que le secteur culturel joue un rôle fondamental dans l'émancipation des citoyens, leur ouverture au monde et à la diversité des manières de l'envisager et de le penser,

considérant que la culture et son accès est un droit pour tous les citoyens et toutes les citoyennes,

considérant que la culture est un service public et qu'elle doit être, à ce titre, suffisamment financée par les pouvoirs publics,

demande au gouvernement de la Communauté française:

de défendre auprès des autres niveaux de pouvoir l'urgence de mettre en œuvre un mécanisme de refinancement structurel de la culture,

de lancer un groupe de travail impliquant les autres niveaux de pouvoir pour définir des pistes de refinancement de la culture en Belgique,

de soutenir l'instauration d'une taxe GAFAN, comme le prévoit la DPC, en appelant le gouvernement fédéral à respecter son accord de gouvernement et à instaurer une telle taxe en 2023,

de défendre auprès des autres niveaux de pouvoir l'affectation d'une partie de la taxation des géants du numérique aux politiques culturelles, comme le prévoit la DPC;

d'affirmer qu'il entend faire du financement du secteur culturel un objectif primordial de sa politique, à la hauteur des besoins du secteur et de l'attente des citoyens.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par MM. Lux et Lomba et par Mme Mathieux, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant entendu, en commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias, et des Droits des femmes, la réponse de Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, à l'interpellation de Mme Amadine Pavet intitulée "Appel pour un refinancement structurel de la culture",

considérant l'action et le réinvestissement important du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir le secteur culturel,

Passé à l'ordre du jour. »

8 Questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la

Culture, des Médias et des Droits des femmes (article 82 du règlement)

8.1 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Rénovation énergétique des infrastructures culturelles»

8.2 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Rénovation énergétique des bâtiments culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, le 28 mars 2023, je vous ai interrogée sur l'examen des dossiers de rénovation des infrastructures culturelles. À cette occasion, vous m'avez indiqué que la Commission des infrastructures culturelles (CIC) avait été remise sur pied et qu'elle se réunissait de nouveau régulièrement pour examiner les dossiers de demande de subvention n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision.

Vous m'avez également annoncé la volonté du gouvernement de faire preuve de prudence budgétaire et de ne plus donner d'accord de principe à des projets de rénovation sans avoir la capacité budgétaire de les réaliser, et ce, même si l'engagement des crédits budgétaires intervient tardivement, lors de la signature de l'accord ferme. Cette décision est intervenue alors même que les prix des matériaux de construction explosent.

Par ailleurs, nous avons récemment appris que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait validé l'intégration de 25 projets supplémentaires dans le programme de rénovation énergétique des bâtiments culturels, qui est doté d'un budget de plus de 53 millions d'euros.

Madame la Ministre, quels sont les projets nouvellement intégrés dans le programme de rénovation énergétique des bâtiments culturels? Sont-ils intégrés au sein de l'enveloppe de 53 millions d'euros ou allez-vous augmenter les moyens dédiés à la rénovation énergétique?

Au mois de mars dernier, vous avez signalé que le gouvernement n'avait pas marqué de nouvel accord de principe ni débloqué de nouveau soutien. Cependant, plusieurs nouvelles demandes devaient être examinées par la CIC. Ces 25 projets supplémentaires en sont-ils le résultat? Combien de demandes la CIC a-t-elle examinées?

Mme Françoise Mathieux (MR). – Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un vaste chantier de rénovation énergétique des bâtiments culturels, doté d'un budget total de 53,7 millions d'euros. Dans ce cadre, 25 projets ont encore reçu dernièrement un accord ferme du gouvernement.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur ce chantier? Les 53,7 millions d'euros constituent-ils une enveloppe fermée? Quels sont les budgets déjà alloués à divers projets? Quelle en est la ventilation? Quelles sont les prochaines étapes de ce chantier? Selon quel échéancier sont-elles prévues?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, Monsieur le Député, j'ai défendu et obtenu, dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) de l'Union européenne, une enveloppe de 53,75 millions d'euros pour soutenir des projets de rénovation énergétique des infrastructures culturelles. Les infrastructures concernées sont celles dont la Fédération Wallonie-Bruxelles est elle-même propriétaire et les propriétés de collectivités locales ou d'opérateurs culturels reconnus.

Sur les 64 projets qui avaient reçu un accord de principe à la suite de l'appel lancé en 2022, 34 ont à présent reçu un accord ferme du gouvernement, dont 25 au début de ce mois de juillet. Ces projets sont soumis à des délais de réalisation serrés puisque l'Union européenne exige que les rénovations soient achevées en 2026. Le dernier train d'accords fermes pour ces subventions PRR sera dès lors soumis au gouvernement au plus tard au début de l'année 2024. Ce volet du PRR consommera un peu plus de 31 millions d'euros, le solde de l'enveloppe étant consacré à des travaux de rénovation énergétique dans les infrastructures culturelles.

L'enveloppe PRR est effectivement une enveloppe fermée. Elle permet d'amplifier ponctuellement les investissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de donner un coup d'accélérateur aux rénovations énergétiques. Elle est complémentaire et distincte de la dotation budgétaire annuelle aux infrastructures culturelles.

J'en profite pour rappeler que nous avons remis en route toute une dynamique autour de ces subventions aux infrastructures culturelles, en relançant la CIC et en dégageant un budget de 34 millions d'euros en début de législature. L'ensemble des projets en attente ont été analysés et leur faisabilité budgétaire évaluée. De nouveaux projets ont été déposés et vont être analysés en tenant compte d'un cadre budgétaire certes amélioré, mais pas infini.

C'est grâce à cette dotation que doivent être financés les autres investissements dans le parc immobilier culturel. Ces investissements visent à réaliser des économies d'énergie ou, plus simplement, à entretenir et rénover notre patrimoine. Une partie de cette dotation est mobilisable pour soutenir les collectivités locales dans leurs projets d'acquisition et de rénovation d'infrastructures culturelles. Ce sont ces demandes de subventions qu'examine la CIC.

En un an, la CIC a examiné 19 demandes de subvention, dont 14 nouvelles demandes de principe. Ma volonté est de faire avancer les dossiers et de concrétiser

en priorité les subventions auxquelles le gouvernement a déjà donné son accord de principe.

Concernant les nouvelles demandes, je proposerai au gouvernement, avant la fin de l'année, de procéder à une priorisation des projets qui pourront être soutenus de manière réaliste et responsable dans les prochaines années, sans compromettre la capacité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à réaliser les investissements nécessaires dans ses propres bâtiments, notamment les investissements relatifs à la transition énergétique.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, j'ai été perturbé par une communication téléphonique qui avait lieu dans mon dos. Je relirai attentivement votre réponse et je reviendrai vers vous si nécessaire.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, les budgets sont plus importants que je ne le pensais puisque 50 millions d'euros se sont ajoutés aux 53,7 millions d'euros initialement prévus. En outre, nous sommes passés de 25 à 34 projets retenus. Et ce n'est pas fini puisque vous avez l'envie et les moyens de réaliser les projets en attente et de satisfaire tous ces opérateurs culturels qui nous donnent tant de joie.

8.3 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Sécurité sur les sites des festivals»

M. Eddy Fontaine (PS). – Depuis mi-juin, la saison des festivals bat son plein et, jusqu'ici, la météo s'est montrée assez favorable, voire très favorable.

Malheureusement, le week-end du 8 juillet, l'Institut royal météorologique (IRM) a émis des avertissements sur les risques importants d'orages violents, de pluie et de grêle, surtout en province de Liège. À la suite de ces alertes, le dernier jour des Ardentes a été annulé. Ainsi, 26 000 campeurs ont été évacués du site et les festivaliers du dimanche ont été invités à ne pas se rendre sur les lieux. Il était nécessaire d'assurer la sécurité des festivaliers et d'éviter des incidents comme ceux survenus en 2011 au festival Pukkelpop où quatre personnes avaient trouvé malheureusement la mort.

La décision a évidemment déplu et les festivaliers espèrent recevoir une compensation pour les concerts et les festivités annulés. Les organisateurs du festival doivent encore fixer les conditions et les modalités de remboursement.

Les épisodes météorologiques puissants se multiplient au fil des années à cause du changement climatique. Il est donc nécessaire d'élaborer des plans et des stratégies d'évacuation pour sécuriser au maximum les personnes présentes sur les différents festivals.

Madame la Ministre, la saison des festivals est loin d'être finie; bon nombre de concerts doivent encore avoir lieu. Les festivals financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-ils préparé des plans plus spécifiques pour réagir au mieux

aux intempéries? Quels lieux offrant un abri sont-ils accessibles aux alentours de ces festivals? Lors des Ardentes, certains festivaliers ont par exemple été évacués dans des halls de sport.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai pris connaissance de l'annulation, intervenue le 8 juillet, de la dernière journée du festival les Ardentes.

Les modalités liées à la sécurité des grands événements ne sont évidemment pas spécifiques aux festivals musicaux. Elles concernent aussi les grands événements sportifs, associatifs ou culturels. En fonction de leur jauge, les organisateurs sont tenus de prendre des mesures de sécurité et de gestion des flux. Il appartient aux pouvoirs locaux, à travers les services de police, et provinciaux, par le biais de la gestion des zones de secours, de garantir l'adéquation entre ces plans de sécurité et la taille de l'événement.

C'est dans ce cadre et au nom du principe de précaution que le bourgmestre de Liège et le gouverneur de la province de Liège ont pris la décision d'annuler les grands événements prévus ce dimanche-là sur le territoire de la ville et de la province.

Il est évident que tous ces plans prévoient divers dispositifs, en ce compris des infrastructures d'accueil et d'autres aménagements. Cela fait partie de dispositifs prévus et strictement réglementés par ces différents pouvoirs. Cela ne relève donc pas spécialement du domaine de la culture, mais plutôt de la gestion des grands événements.

M. Eddy Fontaine (PS). – Les cellules de crise sont faites pour gérer ces situations. Cependant, les décisions sont toujours très difficiles à prendre.

La décision qui a été prise à Liège par le bourgmestre, les organisateurs et tous les membres de la cellule de crise relève d'un grand sang-froid. Heureusement, les orages ne se sont pas abattus sur le domaine du festival. Mais malheureusement, les festivaliers du dimanche ont dû rebrousser chemin, tandis que les campeurs ont dû évacuer les lieux assez rapidement. J'espère bien entendu que ces incidents météorologiques ne se reproduisent pas et que les choses se passent au mieux pour le reste de la saison.

8.4 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Chiffres clés du secteur de l'édition en Belgique»

M. Michele Di Mattia (PS). – Comme chaque année, l'Association des éditeurs belges (ADEB) a communiqué son analyse des chiffres clés du secteur de l'édition en Belgique. Le marché du livre est en baisse de 3,8 % et représente 265 millions d'euros. Ce résultat aurait pu être revu à la baisse sans la quantité de ventes directes, notamment des livres scolaires et juridiques.

Le marché du livre est composé à 44 % de littérature générale et de bande dessinée, dont les ventes sont respectivement en hausse de 3 % et en baisse de 3 %. L'ADEB constate que seuls trois genres terminent l'année en positif: le tourisme, les cartes et la littérature générale.

En termes de production éditoriale, le livre numérique est en hausse et représente 24 % de l'activité totale, et ce, grâce aux sciences humaines, principalement juridiques, ainsi qu'à l'édition scolaire en néerlandais.

Au sein de son contrat-cadre pour la filière du livre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a prévu différentes opérations liées à la promotion de la lecture à l'école, mais a aussi élaboré des listes d'ouvrages sélectionnés pour promouvoir les écrivains belges francophones et favoriser le développement du secteur de l'édition belge francophone face à la quantité d'ouvrages édités annuellement.

Madame la Ministre, comment interprétez-vous les statistiques communiquées par l'ADEB? Selon vous, quels facteurs structurels et conjoncturels pourraient expliquer le recul de certains pans de l'édition belge francophone? Le repli de l'exportation de la bande dessinée est-il un indicateur de la nécessité de réévaluer les pratiques développées afin de maximiser la diffusion internationale de nos publications? Enfin, comment expliquez-vous que les ventes de l'édition numérique scolaire en néerlandais soient 18 fois plus importantes en Flandre qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les statistiques communiquées par l'ADEB concernent, d'une part, le marché du livre en Belgique francophone et, d'autre part, la production de nos éditeurs.

En 2022, il est vrai que le marché a reculé de 3,8 % par rapport à 2021. Cependant, 2021 était une année tout à fait exceptionnelle. À la suite de la réouverture des librairies, le marché du livre avait connu une vague d'enthousiasme qui s'était traduite par des résultats inédits. Les ventes avaient ainsi augmenté de 14,2 % par rapport à 2020.

En réalité, les chiffres du marché du livre témoignent d'une bonne santé générale. Les chiffres de 2022 sont bien meilleurs que ceux de 2020, puisque les ventes ont augmenté de 10 %, et s'approchent, malgré une légère baisse de 2 %, de ceux de 2019, qui étaient eux-mêmes à peine inférieurs (-1 %) à ceux de 2018 et de 2017 (-0,2 %).

Les chiffres de la production montrent que l'activité éditoriale totale (papier, numérique et cession de droits) en Fédération Wallonie-Bruxelles n'a que très légèrement baissé (-0,6 %) en 2022 et reste loin devant les chiffres de 2018, qui marquaient une progression de 16,8 %.

Les professionnels de l'édition en Fédération Wallonie-Bruxelles restent optimistes. Certains genres éditoriaux sont en recul, comme la littérature jeunesse (-6,3 %) ou les livres parascolaires et les livres liés à la vie pratique, à la cuisine, au bien-être et au développement personnel (-8,5 %). D'autres genres éditoriaux connaissent une hausse des ventes, en particulier le tourisme (+36,3 %), les cartes et atlas (+35,7 %) et la littérature générale (+3 %).

Ces déplacements reflètent les changements de comportement des consommateurs après la pandémie, à la suite de la fin du confinement et de la réouverture au monde.

Par ailleurs, le recul de la production s'avère strictement conforme au recul du marché en général, dans un contexte économique particulièrement difficile.

Le livre belge francophone s'exporte beaucoup, surtout pour les genres BD et jeunesse, dont au moins 86 % de la production quitte le pays. Dès lors, vu le poids de ces secteurs éditoriaux dans le paysage belge francophone, les tendances du marché du livre français, qui a accusé une diminution de 4,2 % en 2022 par rapport à 2021, se reflètent logiquement sur le marché du livre en Belgique.

La Fédération Wallonie-Bruxelles assure régulièrement la promotion des maisons d'édition belges francophones et de leur production lors d'événements littéraires de grande ampleur, en Belgique comme à l'étranger. C'est notamment le cas à Bruxelles, Bologne, Genève, Francfort, Saint-Malo, Angoulême ou même Taipei. Le contrat pour la filière du livre prévoit d'ailleurs plusieurs mesures pour renforcer la diffusion et le rayonnement du secteur à l'international.

Concernant les différences en termes de ventes de l'édition numérique scolaire entre la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles, il faut savoir que l'édition numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles représente 24 % du chiffre d'affaires global du secteur du livre. Toutefois, cette activité est presque intégralement limitée aux genres éditoriaux des sciences humaines, et plus particulièrement de l'édition juridique (92 %) et de l'édition scolaire (5 %). De manière générale, la production du livre scolaire en Flandre est plus développée que la production du manuel scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (19,26 millions d'euros, contre 36,73 millions d'euros en 2022), ce qui se répercute en partie sur l'édition numérique proprement dite.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, tous ces chiffres permettent de compléter ceux déjà en ma possession.

Trois points ressortent de votre propos.

Premièrement, il y a eu un ajustement du marché dans la période post-Covid. Il est important de poursuivre les discussions avec le secteur à ce sujet car des réorientations seront sûrement nécessaires.

Deuxièmement, la régression de la littérature jeunesse est un constat interpellant. Il y aurait peut-être des ajustements à faire en termes de promotion.

Troisièmement, le décalage entre la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de production d'ouvrages numériques scolaires est flagrant. En Fédération Wallonie-Bruxelles, cette production est dominée, comme vous l'avez dit, par les sciences humaines. Il est regrettable qu'il en soit ainsi car les ouvrages scolaires peuvent encourager les jeunes à la lecture, à la découverte et à la curiosité intellectuelle.

8.5 Question de M. Gaëtan Bangisa, intitulée «*Parcours d'éducation culturelle et artistique: transversalité, transport et sensibilisation des futurs enseignants*»

M. Gaëtan Bangisa (PS). – Le sujet de l'accessibilité de la culture pour tous, et en particulier pour les enfants, me tient particulièrement à cœur. Des acteurs de terrain m'ont fait part de leurs réflexions sur l'instauration du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA).

Les opérateurs culturels que j'ai rencontrés sont très enthousiasmés par le déploiement du PECA et les possibilités que cela engendre. Ils ont cependant besoin d'éclairage sur plusieurs points. Tout d'abord, comment le budget du PECA est-il calculé et selon quels critères? Certains se demandent aussi pourquoi l'action territoriale, qui doit être privilégiée, est exclusive. Concrètement, si un musée est contacté par une école qui ne fait pas partie de sa zone territoriale, son action ne pourra pas être soutenue par le PECA. Cette mesure contraignante est-elle susceptible d'évoluer?

Par ailleurs, est-il prévu que les consortiums territoriaux puissent se réunir pour échanger les bonnes pratiques et de quelle manière sont-ils organisés? Cela pourrait aider les opérateurs référents, les opérateurs culturels, les écoles et les référents culturels à améliorer leur propre fonctionnement. Actuellement, aucune transversalité n'est prévue. Or, cela ne pourrait être qu'enrichissant pour toutes les parties.

Concernant le transport, l'expérience d'un musée, d'un spectacle ou d'une activité culturelle est hors du commun lorsqu'elle se fait en dehors de l'école et au sein même du lieu culturel. Néanmoins, dans un souci de facilité et de budget, ce seraient plus souvent les opérateurs culturels qui se déplaceraient au sein de l'école. Certes, le déplacement des élèves a un coût. Toutefois, ne peut-on pas envisager des collaborations avec des opérateurs comme le TEC ou la STIB? Quel est l'état de vos travaux à ce sujet? Des contacts sont-ils en cours? Des pistes sont-elles envisagées?

Pour terminer, l'instauration du PECA a pour but d'institutionnaliser des initiatives déjà menées par des enseignants particulièrement motivés ou très sensibles à l'art et à ses bénéfiques. Le PECA vise à sensibiliser les enseignants qui le sont

moins et à faire en sorte que les enfants aient accès à l'art et ses pratiques de manière plus régulière. Ainsi, il convient de penser à sensibiliser les futurs instituteurs et institutrices et les futurs enseignants à ces bénéfiques. Quel est donc l'état de vos échanges avec la ministre de l'Enseignement supérieur à ce stade? Il conviendrait d'inclure cet aspect dans la formation des enseignants ainsi que dans les cursus pédagogiques.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je vous remercie de votre intérêt pour le PECA qui vise à intensifier et à généraliser la participation culturelle à l'école. Les centres culturels, les bibliothèques et les musées sont, à côté de bien d'autres opérateurs, des acteurs culturels actifs, depuis toujours, dans la relation entre la culture et l'école. Le PECA leur permet d'accéder à des budgets complémentaires destinés à étendre et à diversifier les écoles bénéficiaires de leurs projets et de leur offre culturelle, dans un objectif de réduction des inégalités d'accès des élèves à la culture.

Je vous rassure: les logiques d'action de proximité n'excluent pas l'accueil de classes venues d'autres zones territoriales, elles s'y additionnent et les complètent. Par exemple, la gratuité des musées pour les groupes scolaires est une mesure générale qui n'est pas réservée aux écoles d'un certain périmètre territorial autour du musée. En revanche, la relation de proximité entre les écoles et les opérateurs culturels est encouragée, car elle permet, d'une part, l'économie de déplacements souvent coûteux et, d'autre part, l'instauration d'une relation plus pérenne et plus riche entre les équipes pédagogiques et d'animation ou de médiation culturelle.

La question des transports et de leur coût reste néanmoins l'un des facteurs d'inégalité dans l'accès à la culture, notamment dans les zones où les opérateurs culturels sont moins nombreux. Certaines mesures du PECA visent à amener l'offre culturelle vers les écoles. Il s'agit de dispositifs «nomades» comme le Muséobus ou des activités au sein même des écoles. Toutefois, les déplacements vers des lieux culturels doivent également être envisagés et ce point d'attention de la mobilité fait l'objet d'un groupe de travail spécifique dans le cadre du chantier du PECA. Des réductions des coûts de ces déplacements et des soutiens spécifiques seront envisagées en dialogue avec les sociétés de transport public.

Les groupements d'opérateurs culturels «référents scolaires» sont les relais et les coordinateurs, par zone, des actions culturelles vers les publics scolaires. Ces consortiums territoriaux se réunissent régulièrement, avec l'accompagnement de l'administration, pour discuter de leurs problématiques et de leurs bonnes pratiques. Ces réunions entre consortiums se poursuivront bien évidemment et des rencontres entre les référents culturels et scolaires continueront à être organisées par la Fédération.

Enfin, le PECA est, par définition, un chantier conjoint à la culture et à l'enseignement, que je mène déjà en étroite collaboration avec ma collègue Caroline Désir. Le PECA est le chantier n° 18 du Pacte pour un enseignement d'excellence, qui s'articule avec les 17 autres chantiers dont celui de la formation initiale des enseignants et des enseignantes (FIE) et celui des référentiels de compétences. L'Administration générale de la culture (AGC) soutient et organise, de son côté, des formations destinées aux intervenants culturels dans un contexte scolaire.

M. Gaëtan Bangisa (PS). – Madame la Ministre, je suis ravi d'entendre votre réponse qui me rassure. Venant d'un quartier défavorisé, j'aurais voulu, à l'époque, profiter d'un tel dispositif au sein de mon école. Il aurait permis un accès à la culture pour tous. Dans certains quartiers difficiles, la priorité des parents est plus souvent de manger, voire de faire du sport quand c'est possible. Pratiquer un sport est une bonne chose pour les enfants, mais, dans certains milieux, l'accès à l'art et à la culture est très important, car il n'est pas proposé par les parents.

Je suivrai votre projet, qui est encourageant, et j'informerai des enseignants de l'existence du PECA pour les motiver à y participer.

8.6 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Guichet des Arts»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, la création du Guichet des Arts a été annoncée en 2019 dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Depuis lors, les travailleurs de la culture sont toujours en attente de sa concrétisation.

Le 11 octobre 2022, en réponse à ma question sur le sujet, vous affirmiez que l'instauration de cette mesure se déroulerait en trois phases: une première visant à évaluer la situation, la seconde à cibler les besoins spécifiques et la troisième à établir des pistes pour y répondre. Ces trois phases devaient être réalisées entre les mois de janvier et de juin 2022. Vous indiquiez que la troisième phase avait été réalisée et que le gouvernement avait opté pour une formule établie en concertation avec les différents niveaux de pouvoir. Vous annonciez alors qu'outre la création d'un portail national, un guichet devait être créé dans chaque Région et qu'une collaboration entre le portail et les différents guichets était prévue.

Au mois d'avril dernier, je vous ai à nouveau interrogée sur le suivi de cette mesure et votre réponse fut plutôt floue. Selon vous, c'est l'absence de Rudi Vervoort à la réunion de la conférence interministérielle (CIM) Culture qui expliquait le fait que vous n'aviez alors reçu aucune information sur l'état d'avancement du groupe de travail relatif à ce Guichet des Arts. Vous annonciez que le cabinet de M. Vervoort prévoyait l'organisation d'une réunion de ce groupe de travail pour le 24 mai. En ce qui concerne la création du portail national, vous évoquiez le fait que les ministres Vandembroucke et Dermagne n'avaient pas assisté à la réunion. En définitive, le dossier annoncé quatre ans plus tôt n'avait alors pas avancé.

À l'époque, vous ajoutiez être en train de travailler sur un modèle de fonctionnement des nouvelles structures de service dans le cadre des contrats-programmes, afin que les opérateurs puissent faire plus d'accompagnement et de conseil. Nous sommes loin de la mise sur pied d'un ou de plusieurs véritables Guichets des Arts susceptibles de bénéficier à l'ensemble des travailleurs du secteur culturel. Le besoin est pourtant urgent: quand ils ne passent tout simplement pas à côté de certaines subventions à cause du manque d'information et de soutien, de nombreux travailleurs perdent un temps fou en démarches à entreprendre.

Finalement, vous m'aviez répondu qu'il était trop tôt pour présenter les budgets, les moyens financiers et le personnel nécessaires à la mise sur pied de ces guichets. Plusieurs mois plus tard, est-il possible d'obtenir des informations plus précises à ce sujet? J'insiste aussi sur la nécessité d'avoir des guichets physiques. En effet, le secteur associatif se mobilisait encore récemment pour dénoncer le «tout au numérique» qui exclut une partie de la population et ne permet pas, dans le cas des travailleurs de la culture, d'obtenir des réponses sur mesure pour chaque cas particulier.

Dès lors, où en est la création des différents Guichets des Arts? Avez-vous rencontré vos homologues en CIM Culture afin de coordonner les forces et de faire aboutir ce projet? La réunion du 24 mai a-t-elle eu lieu? Si oui, quelles en ont été les conclusions et les pistes pour avancer sur ce dossier? Quelle forme auront ces guichets? Les travailleurs de la culture pourront-ils s'y rendre physiquement afin de bénéficier des conseils et du soutien administratif dont ils ont tant besoin? Quels budgets seront-ils alloués au projet? Quels emplois seront-ils créés afin d'assurer les missions de ce ou ces nouveaux guichets et dans quels délais verront-ils le jour?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la réunion qui s'est tenue le 24 mai dernier au cabinet du ministre-président bruxellois Rudi Vervoort a permis de faire le point quant aux intentions des différents niveaux de pouvoir eu égard à la création d'un Guichet des Arts.

À cette occasion, il est apparu que le niveau fédéral n'a pas vocation à développer d'autre dispositif que le portail national prévu dans le cadre de la réforme du statut d'artiste et de la mise en œuvre de la Commission du travail des arts; que la Communauté flamande – qui dispose déjà de son propre guichet, le Cultuurloket – n'a pas l'intention de créer de nouveaux outils; que la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas non plus l'intention de développer un Guichet des Arts durant cette législature. Celle-ci estime en effet que cette mission incombe à la Communauté française. En revanche, elle pourrait, le cas échéant, participer à sa diffusion.

Dès lors, la Fédération Wallonie-Bruxelles avancera seule dans la mise en œuvre de ce Guichet des arts. Le modèle de fonctionnement en cours d'élaboration s'appuiera notamment sur les nouvelles structures de service. Celles-ci seront reconnues prochainement dans le cadre du renouvellement des contrats-programmes et contrats de service en arts de la scène. Certains opérateurs font déjà de l'accompagnement et du conseil et sont les mieux à même de prendre en charge de telles missions. S'il est encore trop tôt pour se prononcer sur les moyens financiers et humains qui seront dévolus à ce nouveau Guichet des Arts, il est cependant certain que l'objectif est toujours bien de voir aboutir ce projet, d'une manière ou d'une autre, durant cette législature. Accompagner et orienter celles et ceux qui travaillent dans le domaine culturel, répondre à leurs questions et interrogations est fondamental à mes yeux.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, votre réponse est interpellante. Nous avons perdu quatre ans à attendre les autres niveaux de pouvoir qui, aujourd'hui, annoncent qu'ils ne prendront rien en charge. En conclusion, la Communauté française devra avancer seule. Je ne comprends pas que l'on ait perdu autant de temps dans ce dossier que vous avez vous-même mis en avant, rappelant la nécessité de ce Guichet des Arts pour les travailleurs de la culture. À la suite des différentes crises que nous avons traversées, ce guichet est plus que jamais nécessaire et je ne comprends donc pas que vous concluiez sur un statu quo par rapport au début de la législature. Rien n'a progressé dans ce dossier et c'est extrêmement décevant pour l'ensemble du secteur culturel. Comment comptez-vous faire aboutir ce projet d'ici à la fin de la législature? À moins d'y investir des forces et des moyens dès maintenant, cela ne me paraît pas réaliste. Je vous interrogerai dès la rentrée pour savoir où vous en êtes à ce sujet.

8.7 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Cadastre de l'emploi dans le secteur culturel»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée à plusieurs reprises sur la nécessité de créer un cadastre de l'emploi du secteur culturel et je me demande quel est l'état d'avancement de cette mesure qui figure dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). En janvier 2021, alors que les travailleurs du secteur culturel ont été frappés de plein fouet par la crise de la Covid-19, je vous interrogeais sur ce cadastre qui aurait fourni des statistiques utiles pour évaluer l'impact des besoins du secteur et des mesures d'aide qui ont été prises. Tous les opérateurs culturels jugeaient ce cadastre utile et vous étiez, vous aussi, du même avis. À l'époque, vous m'aviez répondu que l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) avait réfléchi à une méthode pour établir le cadastre et que le marché public allait être attribué.

En juin 2021, lorsque je vous ai à nouveau interrogée sur son avancement, vous m'aviez indiqué que le marché public avait été attribué à l'Université de Liège

(ULiège) et que les travaux avançaient comme c'était planifié. J'estimais toutefois que le processus était très lent.

En réponse à une nouvelle question que je vous adressais à la fin de l'année 2021, vous m'aviez précisé que le périmètre du secteur culturel commençait à être fixé. En octobre 2022, je vous interrogeais, une fois de plus, sur l'état d'avancement des travaux. Vous m'aviez expliqué que le périmètre du secteur culturel était défini, que l'OPC avait été chargé d'analyser le rapport et de dresser un cahier des charges et que l'étude devait commencer en 2023.

En avril dernier, vous aviez affirmé qu'un appel d'offres avait bien été lancé, mais qu'aucune offre n'avait été reçue. Selon vous, l'ULiège s'était montrée intéressée, mais elle n'aurait pas eu le temps de rendre une offre. Vous aviez alors annoncé qu'un nouvel appel d'offres allait être ouvert pour le mois de mai au plus tard, «dans l'idée de lancer les travaux avant l'été». Vous aviez expliqué que cet appel d'offres serait scindé en deux volets, exigeant un délai de douze mois, et vous espériez des résultats avant la fin de la législature.

Je vous interroge sur ce cadastre de l'emploi depuis maintenant plus de deux ans. À chacune de vos réponses, vous ajoutez une étape, prolongez les délais et justifiez la lenteur du processus par la complexité du sujet. Pendant ce temps, les travailleurs du secteur culturel, frappé par les différentes crises, n'ont toujours rien vu venir. Ils en ont besoin afin de trouver davantage de reconnaissance, de valorisation et de visibilité. L'élaboration d'un cadastre correspond à un engagement que s'est fixé le gouvernement: il doit donc être tenu!

Quel est l'avancement de l'appel d'offres? Avez-vous reçu des offres? Dans l'affirmative, où en est leur examen? Comment expliquez-vous une telle lenteur? Pourquoi n'utilisez-vous pas des ressources internes pour avancer plus vite? Pourquoi n'engagez-vous pas des personnes au sein de votre administration pour ce faire? Quand le cadastre sera-t-il enfin disponible? Est-ce que vous vous engagez à mettre en œuvre cet engagement avant la fin de la législature?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j'ai expliqué à différentes reprises la manière dont s'est déroulé le processus relatif à l'établissement du cadastre. Je le rappellerai une nouvelle fois.

Élaborer une étude de ce type requiert du temps et de l'expertise scientifique. Pareille étude n'a jamais existé en Fédération Wallonie-Bruxelles et représentera donc une avancée significative. Les chercheurs qui disposent de cette expertise et qui sont susceptibles de concrétiser ce cadastre sont peu nombreux.

Par ailleurs, je vous invite à relire l'étude relative au référentiel sur lequel s'appuiera le cadastre lui-même. Vous constaterez que le cadastre utilise des données à caractère personnel qui se trouvent dans des bases de données extérieures,

comme l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) et le projet européen ESSnet (*European statistical system*). Pour les obtenir, il est indispensable de formuler des demandes précises et de respecter des protocoles garantissant un traitement éthique de ces données. Cette procédure prend du temps. En outre, pour garantir une transparence dans la manière dont les marchés sont attribués, l'OPC est soumis aux règles administratives et budgétaires d'usage; cette obligation peut aussi prendre un certain temps.

Comme je l'ai indiqué à M. Dispa lors de notre précédente réunion de commission, l'OPC a reçu deux offres après avoir relancé son appel. Pour l'heure, l'attribution a été clôturée et l'OPC a envoyé les projets de notification au service des marchés publics. Ce dernier en vérifie la légalité avant l'attribution formelle. Une première réunion de travail avec le soumissionnaire devrait avoir lieu à la rentrée de septembre.

L'OPC compte à ce jour trois équivalents temps plein (ETP), dont un est affecté à une mission de coordination et de recherche, les deux autres étant totalement dédiés à la recherche. Deux ETP doivent être remplacés. Le cadastre n'est évidemment pas leur seul sujet de recherche. Pour plus de détails concernant les modalités, les règles de remplacement et le renforcement de recrutement, je vous invite à interroger le ministre la Fonction publique, M. Frédéric Daerden.

Bien entendu, j'aurais préféré vous présenter les résultats de ce cadastre, mais les temporalités scientifique et politique ne sont pas toujours compatibles. J'ai trop de respect pour le travail scientifique et la manière dont il se met en œuvre. Il faut parfois accepter de prendre un peu de hauteur pour apprécier les avancées à leur juste valeur. Je constate que le travail est en cours et devrait être finalisé quoi qu'il arrive. Le cadastre constituera une belle avancée dont je me réjouis.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, il est essentiel de voir pas à pas comment ce processus avance. Nous posons autant de questions, car nous sommes convaincus de l'importance de la réalisation de ce cadastre. Pour d'autres métiers, nous savons exactement quels travailleurs évoluent dans le secteur concerné. Il n'y a plus aucune raison d'avoir un tel flou pour le secteur culturel.

Nous pensons que l'absence de cadastre est une manière de cacher la misère dans ce secteur. Nous craignons que pareille étude n'existe toujours pas à la fin de votre mandat; les différentes étapes laissent à penser que vous n'arriverez pas au bout. Si, à la prise de fonction d'un nouveau ministre de la Culture, il faut lancer un nouveau cadastre, sans que celui-ci voie le jour au terme de la législature, nous n'avancerons pas.

L'OPC a reçu deux offres; une première réunion avec le soumissionnaire est prévue en septembre. Nous vous invitons à veiller à ce que la procédure soit la plus rapide possible dès ce moment-là, car il restera peu de temps.

Je n'ai pas compris pourquoi vous me renvoyez au ministre Daerden pour les emplois nécessaires à la réalisation du cadastre. J'aurai apprécié avoir votre point de vue, comme vous êtes membre du même gouvernement que le ministre de la Fonction publique. Il me semble indispensable que vous activiez des ressources en interne pour concrétiser cette promesse qui est formulée dans la DPC.

8.8 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Situation au centre culturel de Braine-l'Alleud»

8.9 Question de M. André Antoine, intitulée «Tensions persistantes au centre culturel de Braine-l'Alleud»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Le contrat-programme du centre culturel de Braine-l'Alleud a été prolongé jusqu'en 2025. La décision a été prise par le collège communal et entérinée à l'unanimité par le conseil communal, voici un peu plus d'une semaine. C'est évidemment un signal positif dans ce dossier qui défraye la chronique depuis plus d'un an. À l'origine, les pouvoirs communaux souhaitaient intervenir dans les finances du centre culturel en raison d'une suspicion de mauvaise gestion. Le Parquet du Brabant wallon a même ouvert une instruction judiciaire et des auditions auraient eu lieu. La justice tranchera.

Depuis la révision des statuts demandée par les autorités communales, c'est l'échevine de la Culture, Chantal Versmissen-Sollie, qui assure la présidence du conseil d'administration du centre culturel. Elle s'implique à 200 % dans son nouveau rôle. Par ailleurs, un gestionnaire de crise a été chargé, depuis le mois de décembre 2022, de restaurer le calme. Tout cela devrait, en principe, permettre aux parties concernées de tourner enfin la page et de repartir sur des bases plus saines, mais, à l'approche des élections, certains semblent chercher à souffler sur les braises. Ce n'est évidemment pas mon cas, Madame la Ministre: comme vous, j'espère que la situation s'apaise et que la culture en sorte gagnante, puisque Braine-l'Alleud dispose désormais d'un centre culturel et d'une maison de la culture. Plus on en fait pour la culture, mieux c'est!

Pouvez-vous faire le point sur la situation au sein du centre culturel de Braine-l'Alleud? La prolongation du contrat-programme signifie-t-elle la réconciliation du centre avec les instances communales? Quel travail effectue le gestionnaire de crise? De quelle manière favorise-t-il l'apaisement et la résolution des conflits? Par ailleurs, l'échevine de la Culture a fait part, dans la presse, d'un certain chaos au sein du conseil d'administration du centre culturel. Elle a notamment évoqué un manque d'engagement et de volonté dans le chef de certains membres. Qu'en est-il? Le travail du gestionnaire de crise n'est-il pas suffisant? La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle éventuellement intervenir?

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, comme l’a dit M. Maroy, nous devons encore parler de braises. Ce ne sont certainement pas des cendres, témoins d’un combat et d’un feu passés, que nous trouvons au centre culturel de Braine-l’Alleud. Tout cela est toujours bien présent, sinon même d’avenir. Qui souffle sur les braises? Je ne saurais le dire. Toujours est-il que, derrière les apparences rassurantes, j’ai vu, comme M. Maroy, que notre ancienne collègue, Chantal Versmissen-Sollie, a proposé au collège d’approuver une prolongation du contrat-programme de l’ASBL Centre culturel de Braine-l’Alleud jusqu’en 2025. Le conseil communal l’a avalisée à l’unanimité, preuve s’il en est d’une pacification et d’une sérénité relatives. Cet avenant au contrat-programme prévoit l’embauche d’un manager de crise au travail depuis le mois de décembre et le recrutement d’une nouvelle direction qui est prévu tout prochainement. Derrière les apparences, on s’agite beaucoup en coulisses.

Il semble que des tensions très vives subsistent toujours. Corentin Roulin, administrateur au centre culturel et conseiller communal, a récemment déclaré: «Je constate que l’équipe est «épuisée» et décimée puisque réduite de moitié suite aux départs volontaires! Le conseil d’administration est fatigué, et trois membres ont décidé de remettre leur démission... Et le manager de crise est mis à rude épreuve avec des injonctions contradictoires. Le tableau est donc en demi-teinte: le centre culturel vit, ou plutôt survit.» Je pense qu’il pose un constat fiable.

L’échevine de la culture constate elle-même un chaos au sein du conseil d’administration, précisant que le gestionnaire de crise demande à partir au plus vite au vu de cette mauvaise ambiance. Derrière le rideau, derrière la scène, on ne peut pas dire que les coulisses nous rassurent sur l’avenir immédiat, surtout que, d’ici l’année prochaine, nous serons tous agités par des débats communaux et je ne voudrais pas que le centre culturel de Braine-l’Alleud en soit une nouvelle fois la victime. Madame la ministre, quel tableau pour l’observateur extérieur, pour l’amoureux de la culture, pour le curieux éveillé! Il voit s’affronter successivement les uns et les autres, assiste à des démissions et à des licenciements, entend des accusations et constate que la réaction de votre administration en demi-teinte. Vous me direz que vous vous êtes gardée d’intervenir pour ne pas en rajouter. Toutefois, puisque l’incendie n’est pas éteint – tant s’en faut! –, ne faudrait-il pas cette fois que vous preniez une initiative, peut-être sur la base du nouveau contrat de gestion, et réunir les différents protagonistes afin de les rappeler à leurs devoirs culturels, tout en précisant les droits de chacun dans la démarche de ce centre culturel?

Quels sont, selon vous, les maux qui gangrènent le fonctionnement de ce centre culturel, dont l’avenir est pourtant garanti jusqu’en 2025? J’espère que vous réunirez les protagonistes pour mettre fin, d’une manière ou d’une autre, à cette saga malencontreuse. Vous aimez la culture. Je vous recommande dès lors «*L’affrontement*», une magnifique pièce de théâtre, avec Francis Huster et Davy Sardou. On y voit deux conceptions de la prêtrise. Ici, nous avons deux conceptions

de la vie culturelle, l'une probablement plus politique, l'autre plus autonome. Elles ne sont pas inconciliables, mais il est temps que la ministre de la culture «descende sur le terrain» pour rappeler chacun et chacune à son devoir, celui de développer ce centre culturel dans la première ville du Brabant wallon.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Avant tout, je tiens à saluer les avancées positives dans ce dossier, même si la gestion du centre culturel de Braine-l'Alleud n'a pas encore pu retrouver toute la sérénité que l'on peut lui souhaiter. Le conseil communal a effectivement renouvelé son soutien au centre culturel jusqu'à la fin de 2025, ce qui confirme que toutes les parties prenantes partagent l'objectif de sortir de la crise. Certes, il y a eu plusieurs départs dans l'équipe, mais le recrutement d'une direction aura bientôt lieu pour soulager le gestionnaire de crise, dont le rôle n'est assurément pas aisé. Les nouveaux statuts, adoptés à la demande de la commune, grippent encore parfois le fonctionnement des instances de l'ASBL. Toutefois, cela ne constitue rien qui ne puisse être surmonté par une clarification des interprétations et par la bonne volonté des membres tant communaux qu'associatifs.

Plus inquiétante sur le plan de la dynamique culturelle et participative me paraît être la récente vague de démissions au sein du conseil d'orientation, car il sera difficile d'y mobiliser à nouveau des volontaires. Là encore, les difficultés ne semblent pas structurelles et relèvent surtout de question de personnalités et de difficultés interpersonnelles; rien, je l'espère, qui ne puisse être surmonté par la médiation de l'équipe et du conseil d'administration.

La volonté de conciliation de la présidente échevine, le travail du gestionnaire de crise, la future direction, une équipe et un conseil d'administration renouvelés sont les meilleurs gages de résolution des conflits et d'apaisement au sein du centre culturel. Le Service général de l'inspection de la culture (SGIC) se tient à la disposition de ces acteurs pour les soutenir dans cette démarche. En revanche, en tant que ministre, il ne me semble pas opportun d'intervenir dans la gestion locale d'une ASBL pour autant que le centre culturel persévère dans les missions de développement culturel que lui confie par décret la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Olivier Maroy (MR). – Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur Antoine. Il n'y a pas dans ce dossier deux conceptions de la culture. Il y a deux conceptions de la bonne gestion. Je rappellerai qu'à la base, il y a des problèmes de gestion et des soupçons d'irrégularités. Un audit a eu lieu et ses résultats ont été transmis à la justice, qui a ouvert une instruction judiciaire.

Pour le reste, nous espérons tous que le calme revienne. Je crains toutefois que cela soit difficile à l'approche des échéances électorales. Rappelons qu'à Braine-l'Alleud, face à la Liste du Bourgmestre, tous les autres partis ont décidé de s'associer.

Plusieurs démissions ont eu lieu en raison de certains affrontements et des nouveaux statuts. C'est normal. Le départ des personnes qui ne se sentaient pas en phase avec la situation est compréhensible. Un conseil d'administration renouvelé sera le meilleur gage de l'apaisement du conflit. Je veux redire tout le soutien de mon groupe à l'échevine de la Culture, Chantal Versmissen-Sollie, que j'ai vue active sur le terrain et qui se coupe en quatre pour soutenir les différentes activités dans sa commune. Je suis certain qu'elle mettra tout en œuvre pour faire en sorte que le centre culturel retrouve sa superbe.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je ne vois pas très bien ce qui nous sépare, Monsieur Maroy. S'il y a eu des erreurs, des déviations par rapport à la législation et à la bonne gouvernance, elles doivent être sanctionnées et corrigées. Mais l'affaire n'est pas aussi claire. En effet, lorsque nous vous avons interrogée sur ces volets-là, Madame la Ministre, vous nous aviez répondu que votre administration considérait qu'il y avait des améliorations à apporter, mais rien de particulièrement répréhensible.

Difficile pour nous, parlementaires, de démêler le vrai du faux, l'illégal de l'acceptable. En tout cas, je ne prononcerai pas de jugement. Connaissant la situation quelque peu volcanique à Braine-l'Alleud, j'essaierai d'être le plus modéré possible dans mes propos. Le centre culturel ne doit pas être le théâtre de joutes électorales. Cela n'y a pas sa place. Je crains que d'aucuns ne l'aient utilisé à cet effet. Je veux saluer les récentes initiatives de l'échevine de la Culture et la mesure de la réaction au conseil communal: l'unanimité. J'espère la voir se développer.

Je note avec plaisir que vous vous restez disponible pour qu'enfin la sérénité revienne. Un centre culturel ne doit jamais être une tribune politique. Si chacun avait été modéré, nous ne serions pas ici à vous taquiner régulièrement à ce sujet. J'ai encore des craintes, parce que certaines personnalités sont plus explosives que d'autres.

8.10 Question de M. André Antoine, intitulée «Promotion par la Fédération Wallonie-Bruxelles du festival Help Animals Live Music Day»

M. André Antoine (Les Engagés). – Le 1^{er} juillet, le premier festival *Help Animals Live Music Day* a été organisé à Wavre pour soutenir la cause animale. L'intégralité des bénéfices de cet événement musical sera consacrée aux actions entreprises par l'organisation pour la cause animale. Ma commune a la chance de compter l'importante association «Sans collier», qui est bien connue des téléspectateurs de la RTBF et qui, comme d'autres, a besoin de soutien.

La tenue du festival a été annoncée en grande pompe sur les réseaux sociaux par l'animatrice Julie Taton, qui assure le rôle d'ambassadrice du refuge. Elle a déclaré ceci: «Si vous prenez un ticket, vous participez déjà à quelque chose

d'énorme, car cela revient non seulement à soutenir les artistes locaux présents, mais aussi à faire *de facto* un don à l'ASBL de défense des animaux.»

Le festival était donc l'occasion de joindre l'utile à l'agréable, de mélanger le bien-être animal au rayonnement de la culture. La démarche est innovante, audacieuse et bienvenue. Je précise d'ailleurs que le festival a tenu à présenter des artistes belges confirmés ou débutants.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle soutenu ce festival d'une quelconque manière? Si oui, selon quelles modalités? Sinon, comptez-vous proposer le soutien de votre département de la culture pour la prochaine édition? D'ailleurs, il serait intéressant que vous joigniez vos efforts avec la ministre Céline Tellier. En effet, chargées respectivement de la culture et du bien-être animal, vous pourriez agir ensemble au bénéfice, non seulement du rayonnement de nos artistes, mais également du bien-être de nos animaux de compagnie. Quel bilan tirez-vous de cette initiative novatrice et originale, qui mérite à mon sens notre soutien?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, ni mon cabinet ni mon administration n'ont été sollicités par le festival *Help Animals Live Music Day*. Je salue cette initiative organisée en soutien à la cause animale et j'en profite pour mentionner qu'il est fréquent que des festivals musicaux soient organisés pour mettre en lumière un sujet de société, quel qu'il soit.

Mon rôle en tant que ministre de la Culture est de prévoir des cadres clairs et transparents afin que les opérateurs culturels qui le souhaitent puissent solliciter, de leur chef, un soutien public lorsque leurs activités concourent aux objectifs de politique culturelle définis par le gouvernement. À ce titre, les organisateurs de la manifestation que vous mentionnez ont la possibilité de déposer une demande d'aide au projet destinée aux festivals musicaux auprès du service des musiques de l'Administration générale de la culture. Le dépôt est fixé chaque année au mois de mars.

Le festival n'ayant déposé aucune demande de reconnaissance ou de soutien, il n'est évidemment pas tenu de remettre un rapport d'activité à mes services. Il est donc impossible pour la Fédération Wallonie-Bruxelles d'en dresser un quelconque bilan.

M. André Antoine (Les Engagés). – Nous avons fait chacun notre travail. Madame la Ministre, vous avez rappelé le cadre légal, et je transmettrai la bonne nouvelle aux organisateurs de ce festival original.

9 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de Mme Amandine Pavet, intitulée «Faible taux des femmes dans les matinales radios», de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Augmentation du nombre de victimes de violences sexuelles», de Mme Sophie Mengoni, intitulée «Appel à projets Alter Égales 2023», de Mme Sabine Roberty, intitulée «Art sur prescription – les bénéfiques thérapeutiques de l’art», de M. Benoît Dispa, intitulée «Réglementer la prévente des événements culturels», de M. Eric Lomba, intitulée «Mesures en vigueur pour vérifier l’usage de l’appellation «reconnue en éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles»», et de Mme Rachel Sobry, intitulée «Nouvelles subventions accordées à iMAL (*interactive Media Art Laboratory*)», sont retirées.

Voilà qui clôt l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations se termine à 17h20.*